



HAL
open science

Etude du handicap causé par la dyslexie chez des adultes au quotidien : approche quantitative et qualitative

Julia Blin

► **To cite this version:**

Julia Blin. Etude du handicap causé par la dyslexie chez des adultes au quotidien : approche quantitative et qualitative. Médecine humaine et pathologie. 2014. hal-01842409

HAL Id: hal-01842409

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-01842409v1>

Submitted on 18 Jul 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-memoires-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

UNIVERSITÉ DE LORRAINE

FACULTÉ DE MÉDECINE
DÉPARTEMENT D'ORTHOPHONIE

MÉMOIRE

présenté par

Julia BLIN

Soutenu le : 16 juin 2014

pour obtenir le **Certificat de Capacité d'Orthophoniste**
de l'Université de Lorraine

**Etude du handicap causé par la dyslexie
chez des adultes au quotidien :
Approche quantitative et qualitative**

PRÉSIDENT DU JURY : Marc DEBOUVERIE, professeur en neurologie

MÉMOIRE dirigé par : Sophie GUIRLINGER, orthophoniste

ASSESEUR : Lina ZIADE, psychologue clinicienne psychothérapeute

Année universitaire : 2013-2014

REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer mes remerciements les plus sincères aux personnes qui m'ont apporté leur aide et qui ont contribué à l'élaboration de ce mémoire :

Madame Guirlinger, pour avoir accepté de diriger ce mémoire, pour son investissement, sa patience et ses précieux conseils.

Madame Ziadé, pour son accompagnement, son intérêt, ses relectures et commentaires constructifs.

Monsieur le Professeur Debouverie, pour avoir accepté de présider le jury et de relire mes travaux.

Monsieur Claudon, pour son aide à la méthodologie de ce mémoire.

Je souhaite également remercier :

Toutes les personnes ayant accepté de participer à cette étude, pour le temps qu'elles m'ont accordé et pour avoir accepté de me faire part de leur ressenti.

Toutes les orthophonistes ayant parlé de mon étude à leurs patients, pour leur implication et leur aide.

Emmanuelle, Emilie et Laurie pour leur appui dans ma recherche de population.

Mes parents pour leur soutien constant dans mes choix, leur confiance et leurs encouragements.

Ma sœur pour son écoute, son intérêt porté à mes études et ses encouragements, même à distance.

Charlie, pour sa patience, son soutien, et l'inspiration dont il m'a fait part.

« L'homme est une fantastique machine biologique qui est loin d'avoir livré tous ses secrets de fabrication. La plupart d'entre nous ignorent comment ils sont faits à l'intérieur d'eux-mêmes, ce qui ne les empêche pas de vivre et d'effectuer des tâches complexes, car si la machine reste en partie mystérieuse, son pilotage est en temps normal simple. Quand les fonctions se dérèglent pour diverses raisons, la vie devient moins facile [...] ».

RABISCHONG P. (2012). *Le handicap*. 2^{ème} édition. P.U.F « Que sais-je ? » p.3-4

PROBLEMATIQUE

« La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances reconnaît la dyslexie comme un réel handicap. Les adultes dyslexiques sont-ils gênés par leur trouble au quotidien ? Se considèrent-ils handicapés tel que le souligne la loi ?
Dans quelles mesures ? »

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION..... 1

PREMIERE PARTIE : APPORTS THEORIQUES..... 2

1.	LE HANDICAP	2
1.1.	La naissance du mot et son évolution	2
1.1.1	Première apparition du terme	2
1.1.2	Conception du handicap à l'Antiquité.....	3
1.1.3	Conception du handicap au Moyen-âge	3
1.1.4	Conception du handicap au siècle des Lumières.....	3
1.1.5	Deux phénomènes historiques majeurs	4
1.2.	Les grandes lois concernant le handicap	4
1.2.1	La loi d'orientation en faveur des personnes handicapées, du 30 juin 1975..	4
1.2.2	La loi d'obligation d'emploi des personnes handicapées, du 10 juillet 1987	5
1.2.3	La loi pour l'égalité des droits et des chances, du 11 février 2005	6
1.3.	Les six types de handicaps reconnus par la loi n°2005-102	6
1.3.1	Le handicap moteur	6
1.3.2	Le handicap sensoriel	7
1.3.3	Le handicap mental	7
1.3.4	Le handicap psychique	7
1.3.5	Le handicap cognitif.....	8
1.3.6	Le polyhandicap	8
1.4.	Apports de la loi n°2005-102 concernant le handicap	8
1.4.1	Le droit à la compensation	8
1.4.2	La scolarité	9
1.4.3	L'emploi	9
1.4.4	L'accessibilité.....	9
1.4.5	Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées.....	9
1.5.	Terminologie	11
1.6.	Modèle socio-environnementaliste versus modèle médical	11
1.7.	Quelques chiffres	12
2.	LE TROUBLE SPECIFIQUE DU LANGAGE ECRIT	13
2.1.	Définition de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)	14
2.2.	Quelques chiffres	14
2.3.	Etiologies	14
2.4.	Choix de la terminologie	15
2.5.	La lecture	16
2.5.1	L'assemblage.....	16
2.5.2	L'adressage.....	17
2.6.	L'orthographe	18

2.7.	Classification des dyslexies	18
2.7.1	Dyslexie phonologique ou profonde	18
2.7.2	Dyslexie lexicale ou de surface	19
2.7.3	Dyslexie mixte.....	19
2.8.	Lire = comprendre	20
3.	LE HANDICAP CREE PAR LA DYSLEXIE	21
3.1.	Place de l'écrit dans nos sociétés	21
3.2.	Une question de terminologie	24
3.3.	Subjectivité du handicap	24
3.4.	Talent, créativité et qualités des dyslexiques	25
3.5.	Témoignage d'Armel B	26
DEUXIEME PARTIE : METHODOLOGIE		27
1.	PRESENTATION DE LA PROBLEMATIQUE ET DES HYPOTHESES THEORIQUES	27
1.1.	Problématiques et objectifs	27
1.2.	Hypothèses théoriques	28
2.	OUTIL METHODOLOGIQUE	29
2.1.	Qu'est-ce que l'entretien ?	29
2.2.	Qu'est-ce que le questionnaire ?	29
2.3.	Les grandes directives d'un bon questionnaire	30
2.4.	Règles pour lutter contre l'effet d'imposition d'une problématique	31
2.5.	Règles pour favoriser l'expression personnelle	32
2.6.	Les différents types de questions	33
3.	CONSTITUTION DE L'ECHANTILLON	34
3.1.	Critères de sélection	34
3.2.	Présentation de l'échantillon	35
3.3.	Limites	36
4.	REALISATION DU QUESTIONNAIRE	36
4.1.	Pré-test	36
4.2.	Mise au point du dispositif de recherche	37
5.	DEROULEMENT DE L'ENTRETIEN	39
6.	HYPOTHESES OPERATIONNELLES	39
6.1.	Hypothèses opérationnelles corrélées à (H1)	40
6.2.	Hypothèses opérationnelles corrélées à (H2)	40
6.3.	Hypothèses opérationnelles corrélées à (H3)	40
7.	MODE DE TRAITEMENT DES DONNEES	41
7.1.	Traitement quantitatif	41
7.2.	Traitement qualitatif	51
8.	PRECAUTIONS METHODOLOGIQUES	51

TROISIEME PARTIE : RESULTATS ET ANALYSE	53
1. ANALYSE DES DONNEES ET TRAITEMENT DES HYPOTHESES	53
1.1. Données générales	53
1.2. Analyse des hypothèses opérationnelles	55
2. SYNTHESE ET CONCLUSION POUR LES HYPOTHESES OPERATIONNELLES..	60
3. CAS PARTICULIERS DE CERTAINS REpondANTS.....	62
4. ANALYSE QUALITATIVE : ETABLISSEMENT DE PROFILS	63
QUATRIEME PARTIE : DISCUSSION	65
1. SYNTHESE GLOBALE DES RESULTATS ET DES HYPOTHESES THEORIQUES.....	65
1.1. Hypothèse (H1)	65
1.2. Hypothèse (H2)	66
1.3. Hypothèse (H3)	67
2. REPONSE A LA PROBLEMATIQUE	67
3. CRITIQUE SUR LA DEMARCHE ET LE TRAVAIL	68
3.1. Limites	68
3.1.1 Population.....	68
3.1.2 Le choix méthodologique.....	69
3.1.3 La méthode d'analyse des résultats.....	69
3.1.4 Subjectivité des réponses et de l'interprétation.....	70
3.2. Nos regrets	70
4. PISTES DE RECHERCHE ET PERSPECTIVES.....	70
CONCLUSIONS	72
BIBLIOGRAPHIE	75
ANNEXES	79

INTRODUCTION

La dyslexie est un trouble du langage écrit qui perdure toute la vie.

Communément et souvent à tort, lorsqu'on évoque la dyslexie cela renvoie aux difficultés que rencontre un enfant au cours de sa scolarité. On en oublie alors la notion de durabilité relative à ce trouble, qui souligne que ces mêmes enfants, en devenant adultes, seront toujours dyslexiques.

Mais que devient un dyslexique adulte ? Comment se manifeste son trouble dans la vie de tous les jours ?

La dyslexie est, depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, reconnue comme un réel handicap. Le terme de handicap est porteur de nombreuses connotations péjoratives, et renvoie le plus communément à une spécificité physique bien visible. Tout le monde s'accorde à dire qu'une personne en fauteuil roulant est porteuse d'un handicap, car ce qui saute aux yeux c'est la différence physique.

Pourtant, aux yeux de la loi, le terme de « handicap » est bien plus large et désigne toute limitation d'activité que rencontre un individu en raison de son trouble ou sa déficience.

Il semblerait effectivement que certaines activités liées au langage écrit ne soient pas intégralement accessibles à un sujet dyslexique. Il est certain qu'on ne devine pas d'une personne qu'elle est dyslexique au premier regard. Ce trouble invisible ne s'affiche pas sur le corps. Pourtant, cette personne a de réelles difficultés quotidiennes lorsqu'elle est confrontée à de l'écrit.

En quoi les difficultés causées par la dyslexie peuvent-elle constituer un obstacle, c'est-à-dire un handicap au quotidien chez un adulte ?

L'objectif de ce mémoire est de rendre compte des difficultés que rencontrent les personnes adultes porteuses de dyslexie au quotidien. Il s'agit également de considérer le ressenti de ces personnes afin de savoir si elles considèrent effectivement que leur trouble est un handicap, et donc si elles se considèrent ou non handicapées.

Ainsi, dans la partie théorique seront abordées les notions de handicap et de dyslexie, puis sera étudié le handicap créé par la dyslexie.

PREMIERE PARTIE : APPORTS THEORIQUES

1. LE HANDICAP

1.1. La naissance du mot et son évolution

Nous avons rassemblé les données de notre cours « Psychologie et handicap » dispensé par Mme Krier, et celles de l'ouvrage de Hamonet intitulé *Les personnes en situation de handicap* pour retracer l'historique du terme « handicap ».

Le mot « handicap » a vu sa définition et ses connotations évoluer au cours de l'Histoire.

Quel parcours sémantique a subi ce terme ? Comment les personnes handicapées ont-elles été considérées au cours de l'Histoire ? Quelle importance la société a-t-elle accordé, et accorde-t-elle aujourd'hui à ce problème majeur ?

1.1.1 Première apparition du terme

Les termes « handicap » et « personnes handicapées » sont d'apparition relativement récente.

Le mot « handicap » trouve son origine au XVII^{ème} siècle de l'expression « hand in cap », signifiant littéralement « main dans le chapeau ». Ce terme anglais faisait référence à un jeu de hasard dans lequel il fallait rétablir une égalité de valeur entre ce que l'on donnait et ce que l'on recevait.

Un joueur proposait à un autre de faire un échange de bien. Ainsi, chacun déposait dans un chapeau un objet lui appartenant. L'arbitre décidait ensuite quelle compensation accorder au concurrent qui récoltait l'objet de moindre valeur, et l'équilibre entre les joueurs était maintenu. Celui qui recevait un objet d'une valeur supérieure devait en effet mettre dans le chapeau une somme d'argent pour rétablir l'équité.

Un handicap n'était donc pas sémantiquement relié à un désavantage, mais au contraire à l'égalité des chances.

C'est au XVIII^{ème} siècle que le terme « handicap » s'étend aux courses hippiques, dans lesquelles le concurrent le plus performant était volontairement désavantagé en se voyant attribué une contrainte supplémentaire (contrainte de temps, contrainte de poids, etc.). Dans ces courses, les chances de vaincre naturellement inégales, étaient ainsi égalisées.

Enfin, ce mot a fini par muter et devint porteur de nombreuses connotations péjoratives en étant synonyme de « infirme », « invalide », « mutilé », voire « débile », « idiot », ...

1.1.2 Conception du handicap à l'Antiquité

Dans la Grèce Antique, l'infirmité était vue comme un maléfice, et la différence menaçait l'espèce humaine. Les infirmes et malformés de naissance étaient volontairement isolés du milieu social et laissés pour leur survie éventuelle à la générosité des dieux et leur bon vouloir.

1.1.3 Conception du handicap au Moyen-âge

Au Moyen-Âge, les nains étaient volontiers utilisés par les princes comme bouffons, et les bossus étaient recherchés pour leur difformité qu'il fallait toucher pour conjurer le mauvais sort. Parallèlement, des Hôtels Dieu sont créés pour accueillir toutes les autres personnes que craignait la société : pauvres, miséreux, infirmes, ...

Jusqu'alors, les spécificités inhabituelles et bien visibles du corps n'étaient pas tolérées dans les sociétés. La différence bien visible faisait peur, et tout écart par rapport à la norme était considéré comme une infériorité. Les personnes concernées étaient donc largement désavantagées.

1.1.4 Conception du handicap au siècle des Lumières

Au siècle des Lumières, les découvertes scientifiques soulignent les problèmes posés par l'éducation des enfants ou adultes présentant une atteinte sensorielle. Diderot publie en 1749 sa « Lettre sur les aveugles à l'usage de ceux qui voient », en 1785 Haüy ouvre la première école gratuite pour les jeunes aveugles, et l'Abbé de l'Epée éduquera les sourds...

Les aliénés sont alors encore condamnés à l'enfermement. Mais pendant la Révolution, le médecin Pinel et son élève Esquirol obtiennent la fin de ce supplice.

Le début du XIXème siècle voit l'émergence d'un nouvel intérêt pour les maladies de l'esprit et pour les enfants considérés comme idiots, avec des essais de mise au point de nouvelles méthodes médico-éducatives. La naissance et le développement de la psychiatrie se font parallèlement.

Dès lors, les particularités plus discrètes sans rapport évident au physique des individus sont de plus en plus abordées et considérées.

1.1.5 Deux phénomènes historiques majeurs

Deux phénomènes historiques vont également influencer l'intérêt et la considération portés au handicap physique : la guerre et l'industrialisation du monde du travail.

Les handicaps dus aux accidents du travail sont de plus en plus nombreux.

Les personnes handicapées ne sont donc plus autant rejetées, bien au contraire, on cherche progressivement à les intégrer.

Dès 1898 apparait une loi redonnant une place économique et sociale aux accidentés victimes de l'ère industrielle.

Après la Première Guerre Mondiale, qui a engendré un nombre important de blessés et mutilés, plusieurs lois se sont succédé en leur faveur. La loi de 1924 assurait par exemple leur emploi au sein des entreprises.

Si communément aujourd'hui, le handicap renvoie principalement à la différence physique, cela s'explique entre autres par l'Histoire de l'Humanité.

Au cours de l'Histoire, naquit une volonté grandissante d'instaurer l'égalité et la liberté de la personne humaine, au-delà de sa différence.

1.2. Les grandes lois concernant le handicap

Trois principales lois ont ainsi délimité le champ de l'insertion des personnes handicapées : la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées du 30 juin 1975, la loi d'obligation d'emploi des personnes handicapées du 10 juillet 1987, et la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005.

1.2.1 La loi d'orientation en faveur des personnes handicapées, du 30 juin 1975

La politique d'intégration des personnes porteuses de handicap commence avec la loi de 1975. Il s'agit autant que possible de permettre aux personnes handicapées de rester autonomes dans un milieu ordinaire.

La loi met l'accent sur le fait que *« la prévention et le dépistage des handicaps mais aussi les soins, l'éducation, la formation et l'orientation professionnelle, l'emploi, la garantie d'un minimum de ressources, l'intégration sociale et l'accès aux sports et loisirs du mineur ou de l'adulte handicapé deviennent une obligation nationale. »*

Cette loi accorde de l'importance à la prévention et au dépistage des handicaps. Elle souligne l'obligation éducative pour les enfants et adolescents handicapés, en milieu ordinaire ou spécialisé, ainsi que l'accès nécessaire des personnes handicapées aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population.

Par « obligation nationale », la volonté du changement est largement mise en avant.

Un des points clé de cette loi concerne la création des COTOREP (commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel). Cette commission départementale est composée de deux sections : l'une pour l'attribution ou non de la qualité de travailleur handicapé et l'évaluation de l'aptitude au travail, l'autre pour l'appréciation du degré d'invalidité et l'attribution d'allocations.

Par la suite, d'autres lois viendront soutenir, renforcer et compléter ces grandes lignes.

La Déclaration des Droits des Personnes Handicapées, déclare par le biais de la Résolution 3447 du 9 décembre 1975, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, que *« le terme « handicapé » désigne toute personne dans l'incapacité d'assurer par elle-même tout ou partie des nécessités d'une vie individuelle ou sociale normale, du fait d'une déficience, congénitale ou non, de ses capacités physiques ou mentales »*.

Cela ne permet pas encore la différenciation entre les différentes catégories actuelles des handicaps.

1.2.2 La loi d'obligation d'emploi des personnes handicapées, du 10 juillet 1987

La loi d'obligation d'emploi des personnes handicapées de 1987 représente une certaine volonté de faire accéder les travailleurs handicapés au travail en milieu ordinaire.

L'AGEFIPH (Association Nationale pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) est créée pour gérer le fonds pour l'insertion des personnes handicapées.

Cette loi a été la première à imposer aux entreprises de plus de 20 salariés, un quota d'emploi de travailleurs handicapés correspondant à 6% de leur effectif. Toute entreprise ne remplissant pas ce devoir se voyait verser à l'Etat une contrepartie financière. Un quart des entreprises privées de plus de 20 salariés ne respectaient pas leurs obligations en matière d'emploi des

handicapés en 2008 et ont donc dû payer des pénalités. En 2009, 35 nouvelles grandes entreprises ou groupes représentant plus de 100 000 salariés se sont engagés avec l'AGEFIPH dans une convention destinée à favoriser l'emploi des personnes handicapées.

Les entreprises choisissent de plus en plus d'employer directement une personne handicapée : elles étaient 58% en 2008, contre 56% en 2007 et 53% en 2006. A l'inverse, le nombre d'entreprises qui verse une contribution à l'AGEFIPH baisse constamment passant à 25% en 2008, après 29% en 2007.

1.2.3 La loi pour l'égalité des droits et des chances, du 11 février 2005

Il faudra attendre 2005 pour que dans l'histoire de la législation française, une définition du handicap apparaisse.

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. ».

Cette loi apparaît plutôt comme une réforme de la loi de 1975, et définit à présent six types de handicaps selon le champ perturbé : fonctions physiques, fonctions sensorielles, fonctions mentales, fonctions cognitives, fonctions psychiques et polyhandicaps.

1.3. Les six types de handicaps reconnus par la loi n°2005-102

La loi distingue désormais :

1.3.1 Le handicap moteur

Il résulte de toute atteinte de la capacité de tout ou partie du corps à se mouvoir, réduisant l'autonomie de la personne et nécessitant parfois le besoin de recourir à une aide extérieure pour l'accomplissement des actes de la vie quotidienne. Un exemple classique est une personne en fauteuil roulant, suite à une amputation des membres inférieurs.

1.3.2 Le handicap sensoriel

Il résulte de l'atteinte d'un ou plusieurs des cinq sens : la vue, l'ouïe, l'odorat, le toucher, le goût. Les deux handicaps les plus communément admis sont la cécité et la surdité.

1.3.3 Le handicap mental

Il implique une déficience du niveau de développement intellectuel mesuré par rapport à ce qui est considéré, dans une société donnée, comme un développement intellectuel « normal » en fonction de l'âge réel de la personne.

Le handicap mental se traduit par des difficultés plus ou moins importantes de réflexion, de conceptualisation, de communication et de décision. Cette déficience provoque un handicap car elle touche à différentes fonctions : la compréhension, la mémoire, l'analyse des situations, la prise de décisions...

Les causes de handicap mental sont multiples : à la conception (maladies génétiques, aberrations chromosomiques...), pendant la grossesse (virus, médicaments, parasites, alcool, tabac...), à la naissance (souffrance cérébrale du nouveau-né, prématurité...), après la naissance (maladies infectieuses, virales ou métaboliques, intoxications, traumatismes crâniens, accidents du travail ou de la route, noyades, asphyxies...)

La trisomie 21 est la première cause de handicap mental en France.

1.3.4 Le handicap psychique

Il peut être défini comme la conséquence directe de troubles psychiques : les psychoses et en particulier la schizophrénie, les troubles bipolaires (troubles maniaco-dépressifs), les troubles graves de la personnalité, certains troubles névrotiques (les TOC).

La prise de médicaments est souvent indispensable.

Il apparaît souvent à l'âge adulte alors que le handicap mental apparaît lui généralement à la naissance. Les capacités intellectuelles sont indemnes et peuvent évoluer de manière satisfaisante. C'est la possibilité de les utiliser qui est déficiente.

Le handicap psychique se caractérise par un déficit relationnel, des difficultés de concentration, une grande variabilité dans la possibilité d'utilisation des capacités, en dépit de facultés intellectuelles normales.

1.3.5 Le handicap cognitif

Les fonctions cognitives se rapportent aux fonctions permettant d'acquérir une information, de la traiter et de l'intégrer, mais également aux fonctions de la mémoire et de l'apprentissage avec le stockage et le rappel de l'information. Elles se rapportent également à la pensée et au raisonnement.

Ceci explique que les déficiences cognitives sont un frein pour la scolarisation, ainsi que pour l'insertion professionnelle et sociale.

Les troubles des apprentissages, ainsi nommés dans la loi, tels que la dyslexie, la dysphasie, la dyspraxie, les troubles de l'attention ou de la mémoire sont des handicaps cognitifs.

La loi distingue dès lors, la spécificité du handicap cognitif. Elle met en évidence la possibilité d'un handicap dû aux troubles des fonctions cognitives, et exclut ainsi pour les personnes concernées, un problème mental.

1.3.6 Le polyhandicap

C'est un handicap d'autant plus invalidant que son expression est multiple. Il associe toujours une déficience motrice et une déficience intellectuelle, et entraîne une restriction extrême de l'autonomie. Aux handicaps neurologiques, intellectuels et moteurs, s'ajoutent fréquemment des déficits auditifs ou visuels, des troubles comportementaux et relationnels.

1.4. Apports de la loi n°2005-102 concernant le handicap

Les sources ci-dessous sont tirées du « guide de la loi handicap ».

1.4.1 Le droit à la compensation

« La loi met en œuvre le principe du droit à la compensation du handicap, en établissement comme à domicile. La prestation de compensation couvre les besoins en aide humaine, technique ou animale, aménagement du logement ou du véhicule, en fonction du projet de vie formulé par la personne handicapée ».

Le droit à la compensation du handicap, quel qu'il soit, est une obligation. Ce droit est individuel, personnalisé en fonction des besoins de la personne et de son projet de vie.

1.4.2 La scolarité

« La loi handicap reconnaît à tout enfant porteur de handicap le droit d'être inscrit en milieu ordinaire, dans l'école la plus proche de son domicile ».

La loi instaure la priorité pour chaque enfant d'être scolarisé en milieu ordinaire, avec un parcours adapté si nécessaire. En effet, la scolarisation peut nécessiter des aides ou aménagements, tant humains que matériels.

1.4.3 L'emploi

La loi de 2005 soutient et renforce également les lois précédentes concernant l'emploi des personnes en situation de handicap.

« La loi handicap réaffirme l'obligation d'emploi d'au moins 6% de travailleurs handicapés pour les entreprises de plus de vingt salariés, renforce les sanctions, crée des incitations et les étend aux employeurs publics ».

Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) délivrent l'attestation de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). Le degré du handicap est évalué, et l'orientation professionnelle peut se faire vers un milieu ordinaire ou vers des établissements spécialisés et protégés : les ESAT (établissements et services d'aide par le travail), remplaçants des CAT (centres d'aide par le travail).

1.4.4 L'accessibilité

« La loi handicap définit les moyens de la participation des personnes handicapées à la vie de la cité. Elle crée l'obligation de mise en accessibilité des bâtiments et des transports dans un délai maximum de dix ans ».

1.4.5 Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées

La création des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) est l'un des principaux apports de la loi de 2005.

Il est imposé que chaque département français contienne une MDPH, auprès de laquelle doivent être adressées les demandes d'orientation et de compensation.

Pour les enfants et adolescents d'âge scolaire, la MDPH assure des missions « *d'accueil et d'orientation, d'information et de communication, d'aide à la formulation des besoins de compensation au regard d'un parcours de vie, d'instruction des demandes, d'évaluation des besoins de compensation, de suivi des décisions, de conciliation et de médiation* ».

Théoriquement, la loi de 2005 constitue une réelle avancée sociale pour les personnes en situation de handicap. On ne cherche pas uniquement à réduire leur déficit ou incapacité, mais davantage à leur permettre de vivre « le plus normalement possible ». Beaucoup d'importance semble désormais accordée à l'inclusion sociale, scolaire et professionnelle de ces personnes.

Même si l'enfant présente un handicap, il doit être inscrit dans son établissement de secteur qui sera son établissement de référence. La MDPH étudie ensuite le cas de l'enfant, et sur la base de son PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation), l'enfant se verra attribué soit une aide humaine, une aide matérielle ou alors une affectation dans un établissement spécialisé.

De plus en plus d'élèves en situation de handicap sont scolarisés dans le milieu ordinaire. Le Ministère de l'Education Nationale publie sur son site internet, qu'en 2012-2013 près de 225 560 élèves en situation de handicap étaient scolarisés dans les établissements relevant du ministère de l'Education Nationale : 136 421 dans le premier degré et 89 142 dans le second degré. Ces chiffres, qui augmentent en moyenne de 11 % par an, traduisent l'ampleur de l'engagement de l'École en faveur de l'inclusion des élèves en situation de handicap.

Néanmoins, à force d'insister sur l'inclusion, ne passons-nous pas à côté d'autres profits ?

N'y a-t-il parfois pas plus de bénéfices pour un enfant porteur de handicap d'être scolarisé en institut spécialisé, plutôt que d'être lésé au sein d'autres élèves progressant à une toute autre allure ?

Aux yeux de la société, tout comme aux yeux des parents, « la normalité » rassure, et la scolarisation en milieu ordinaire est préférée.

La scolarisation en milieu spécialisé est considérée comme un échec pour les parents. Or, tout sauf un échec, cette décision peut s'avérer dans certains cas, la mieux adaptée aux enfants.

Les classes spécialisées ne comportant que peu d'élèves, elles se concentrent davantage sur le mode de fonctionnement de chacun, en tenant compte des difficultés.

Le système de classe ordinaire ne peut remplir ce devoir avec autant de méticulosité, car les instituteurs sont face à groupe d'élèves trop important, et ont donc moins de facilités à individualiser leur travail.

Il est certain que la question de l'inclusion est délicate. Sa mission est de favoriser un « mieux vivre ensemble » et de changer les mentalités. Ne pas éloigner cette différence redoutée permet aux adultes de demain d'avoir un tout autre regard sur le handicap avec lequel ils auront été familiarisés.

1.5. Terminologie

Chacun se fait sa propre définition du handicap, chaque individu ne s'accorde pas sur la même interprétation.

Avec la loi de 2005 arrive le terme « personnes en situation de handicap », remplaçant celui de « personnes handicapées ».

L'ancien terme réduit en quelques sortes la personne à son handicap qui lui est alors intrinsèque : le handicap est partie intégrante de sa personne, elle est handicapée.

Avec la nouvelle terminologie « personnes en situation de handicap », l'accent est mis sur le fait que c'est un environnement non adapté, une certaine situation, qui génère le handicap.

1.6. Modèle socio-environmentaliste versus modèle médical

Pour comprendre le handicap, il est nécessaire de se pencher sur les deux modèles le définissant : le modèle médical et le modèle socio-environmentaliste.

Le courant médical se concentre sur la pathologie de la personne et ses conséquences. Le handicap est considéré comme un problème provenant de la personne, comme la conséquence directe d'une maladie ou autre traumatisme, nécessitant des soins.

Le modèle social proclame que ce sont les obstacles des situations de vie qui génèrent le handicap.

Un être humain n'est-il pas handicapé, ou gêné, seulement car à un moment donné l'environnement ou l'organisation sociale génère une situation qu'il lui est impossible d'intégrer, du fait de son trouble ?

Dans son ouvrage *Situations de handicap et cadre de vie*, Assante V. nous livre que « Une situation de handicap est toujours et uniquement le produit de deux facteurs, d'une part une personne dite « handicapée » en raison de sa déficience, qu'elle soit physique, sensorielle ou mentale, et d'autre part, des barrières environnementales, culturelles, sociales voire réglementaires créant un obstacle que la personne ne peut franchir en raison de sa ou ses particularités. ».

Prenons pour exemple une personne sourde. Celle-ci peut mener une vie confortable à son domicile, mais dès lors qu'il lui faudra franchir le seuil de sa porte elle se trouvera gênée parce que nombre d'informations extérieures passent par l'ouïe (circulation, discussions, ...). En analysant littéralement l'expression « personnes en situation de handicap », il n'est pas excessif de dire que dans une société où tout le monde parlerait la langue des signes, et où tout passerait par le canal visuel, le handicap d'une personne sourde n'existerait pas.

La formule de Minaire illustre très bien ces propos : « *Le handicap n'est pas une constante mais une variable* ». Pour réduire au mieux un handicap, c'est d'abord sur les situations qu'il faut agir, afin de les rendre moins « handicapantes ».

L'évolution n'est pas terminée puisqu'aux Etats-Unis on tend à parler de personnes avec un « challenge » au lieu de « disabled persons », insistant sur l'aspect dynamique et « gagnant ».

1.7. Quelques chiffres

Il est très difficile de dénombrer les personnes en situation de handicap car cela dépend des définitions retenues ainsi que des personnes faisant la démarche pour être reconnues comme handicapées.

D'après l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), plus d'un milliard de personnes vivent avec une certaine forme de handicap dans le monde.

Ce chiffre représente environ 15% de la population mondiale. Entre 110 et 190 millions de personnes adultes ont des difficultés très importantes. De plus, les taux de handicap sont en hausse en raison du vieillissement de la population.

Selon les MDPH, on dénombre aujourd'hui douze millions de personnes en situation de handicap en France, dont 850 000 personnes à mobilité réduite, 1,5 million avec une déficience visuelle, et plus de 5 millions présentant une déficience auditive (données de la DREES, Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques).

135 000 enfants handicapés sont accueillis dans les établissements scolaires du milieu ordinaire et 110 000 enfants sont accueillis en établissements spécialisés.

La loi fixe à tout établissement privé ou public d'au moins 20 salariés une obligation d'emploi de personnes handicapées (6 % de l'effectif total).

Avec la plaquette « Chiffres clés, mai 2013 », l'AGEFIPH et le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) nous livrent les chiffres réels d'emploi de personnes handicapées.

La réponse à l'obligation d'emploi dans le secteur privé :

En 2010, 97 200 établissements étaient assujettis à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. On recensait 336 900 travailleurs handicapés dans ces établissements. Le taux d'emploi réel de travailleurs handicapés en 2010 dans le secteur privé était de 2,8 %.

La réponse à l'obligation d'emploi dans le secteur public :

Au 1^{er} janvier 2011, on recensait 10447 employeurs publics assujettis à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, et 186 320 travailleurs handicapés.

Le taux d'emploi réel des travailleurs handicapés atteignait 4,39 % en 2011 pour l'ensemble des employeurs publics.

2. LE TROUBLE SPECIFIQUE DU LANGAGE ECRIT

Comme nous l'aborderons plus loin, il existe plusieurs types de dyslexies-dysorthographies, et chaque dyslexique est unique dans la manifestation de ses troubles et dans son mode de fonctionnement.

Pour des raisons pratiques, nous choisirons de parler de la « dyslexie » et non de la « dyslexie-dysorthographie », en explicitant dès à présent que lorsque nous parlons de dyslexie, nous sous-entendons indéniablement « dyslexie-dysorthographie ». De plus, nous faisons le choix de parler de ce trouble au sens large, et c'est pourquoi nous emploierons le terme « la dyslexie » et non « les dyslexies ».

2.1. Définition de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), « *la dyslexie est un trouble spécifique, durable et persistant de l'acquisition du langage écrit apparaissant chez un enfant d'intelligence normale (évaluée par des épreuves non verbales), dans un environnement scolaire adéquat, et ne présentant par ailleurs aucun trouble sensoriel, émotionnel, ni déficit socioculturel majeur.* »

Le trouble spécifique du langage écrit comporte deux versants théoriquement indissociables : la dyslexie, qui concerne l'identification des mots écrits, et la dysorthographe qui concerne l'acquisition de l'orthographe.

Pour parler de dyslexie il est d'abord indispensable de s'assurer de l'intelligence de l'individu, d'exclure tout déficit sensoriel, tout trouble psychiatrique ou de la personnalité, toute carence affective, ou fréquentation non assidue de l'école.

2.2. Quelques chiffres

Le rapport de l'INSERM de 2007 signale que : « *la dyslexie concerne au minimum entre 3 et 5% d'enfants vers l'âge de 10 ans* » soit environ un quart des enfants présentant des difficultés en lecture. Ce trouble concerne davantage les garçons que les filles.

L'association européenne de dyslexie (EDA) évalue à environ 50 millions le nombre de personnes dyslexiques en Europe. On dénombre également plus de 600 000 élèves dyslexiques en France, et plus de 3 millions d'adultes dyslexiques.

2.3. Etiologies

D'où vient la dyslexie ? Cette question a toujours été au cœur de nombreux débats, et certaines causes sont aujourd'hui écartées (origine sociale, pédagogique, psychologique, ...), pendant que d'autres se sont affirmées (génétique, neurologique).

Au XXème siècle, il est désormais très bien documenté que la présence d'une dyslexie s'illustre au cœur du cerveau par une activité neurale moindre ou différente, tout particulièrement dans les régions cérébrales de l'hémisphère gauche associées à des traitements langagiers et visuels bien précis (Habib et Joly-Pottuz, 2008).

Une étude récente (décembre 2013) menée par plusieurs chercheurs, révèle que la dyslexie résulterait d'un problème de connectivité dans le cerveau. Dans son article *La dyslexie résulterait d'un problème de connectivité dans le cerveau* publié dans Agence France Presse (AFP), Satini résume ce phénomène.

Ce trouble qu'est la dyslexie serait la conséquence d'un accès défectueux à la zone chargée du langage, d'une coordination moins efficace entre les treize régions du cerveau traitant les sons élémentaires et l'aire de Broca. Cette étude sous-entend donc que la cause de la dyslexie ne réside pas dans une mauvaise représentation mentale des sons, mais bien dans un accès défectueux à ces sons de la zone du cerveau qui assure le traitement des sons.

2.4. Choix de la terminologie

Dans beaucoup de définitions, les termes « dyslexie » et « trouble de l'apprentissage » sont considérés comme équivalents. Selon le National Institute of Mental Health (Etats-Unis), la dyslexie est le trouble d'apprentissage le plus courant.

Il semble important de préciser le choix des termes employés dans cette partie. Selon nous, il n'est pas adapté de dire que la dyslexie est un trouble de l'apprentissage, il serait en effet plus juste de dire que la dyslexie peut être la cause d'un trouble de l'apprentissage.

Les enfants présentant les caractéristiques de la dyslexie possèdent la capacité d'apprendre. Il s'agit d'apprenants tout à fait compétents lorsqu'on leur propose des techniques d'enseignement adéquates et des programmes pédagogiques adaptés à leurs besoins.

La dyslexie est un trouble spécifique d'acquisition du langage écrit. Un dyslexique pourra rencontrer un trouble d'apprentissage uniquement si cet apprentissage-là a comme support le langage écrit.

Prenons un exemple pour illustrer nos propos. Une leçon d'Histoire imprimée sur un photocopie ou une leçon à recopier d'un tableau posera problème au dyslexique, qui sera en surcharge cognitive. Il ne pourra pas se concentrer sur le contenu de la leçon, car toute son attention et sa concentration seront réquisitionnées pour déchiffrer. Il est évident que si cette même leçon était contée, expliquée et approfondie oralement par le professeur, le dyslexique serait en mesure d'acquiescer ces connaissances.

Ce ne sont donc pas les savoirs qui font défaut au dyslexique, ses mauvaises performances étant uniquement la conséquence de son trouble spécifique du langage écrit.

En conclusion, la dyslexie n'est théoriquement en aucun cas un frein aux apprentissages, si le langage écrit n'intervient pas dans ceux-ci.

Cependant, il a été prouvé que ce trouble du langage écrit entraînait une fréquentation moindre ou moins efficace de l'écrit : le sujet dyslexique ne s'adonne que rarement à la lecture, et quand bien même c'est le cas, le déchiffrage étant coûteux, il ne reste que peu d'attention pour s'approprier du vocabulaire nouveau ou de nouvelles tournures syntaxiques. De ce fait, les sujets dyslexiques sont moins confrontés à du langage plus élaboré, que d'autres individus s'approprient par le biais de la lecture. Il en découle que le niveau de langage oral des sujets dyslexiques est généralement plus faible que la moyenne, et leur faible niveau de langage oral aura des impacts sur leurs apprentissages futurs.

2.5. La lecture

De nombreux modèles ont été produits pour tenter d'expliquer les différents processus menant à l'identification des mots écrits.

L'identification des mots écrits n'est pas innée et fait l'objet d'un apprentissage explicite. Elle met en jeu des mécanismes cognitifs particuliers pour traiter l'image visuelle du mot et les sons qui le composent.

L'apport de la neuropsychologie cognitive a permis l'élaboration d'un modèle à double voie de traitement, à partir de recherches menées chez des lecteurs compétents.

Pour essayer de comprendre la dyslexie, il paraît indispensable de déterminer la façon dont les lecteurs experts lisent. Deux procédures sont ainsi utilisées pour l'identification des mots écrits : l'assemblage et l'adressage.

2.5.1 L'assemblage

L'assemblage ou voie par médiation phonologique consiste en un découpage du mot écrit en ses lettres, qui seront ensuite traduites en sons. Ici le lecteur ne possède pas de représentation orthographique du mot, il le déchiffre. C'est ainsi que devant le mot /babar/, le sujet procèdera par décodage /b/a/b/a/r/ ou par assemblage /ba/bar/, mais sera contraint de s'appuyer sur des unités non significatives.

L'assemblage sera donc utilisé lorsqu'un mot n'a pas encore été rencontré à l'écrit, c'est-à-dire qu'il n'est pas inscrit dans le lexique orthographique interne, ou alors lorsqu'il s'agit d'un mot qui n'existe pas, un logatome.

2.5.2 L'adressage

L'adressage ou voie lexicale est l'association d'un signe visuel, le mot, à une signification. Le sujet voit le mot, et accède directement à sa forme sonore et à son sens. Le lecteur connaît le mot sous sa forme orale, et l'a déjà rencontré au moins une fois sous sa forme écrite pour l'avoir stocké en mémoire. Ainsi, devant le mot /babar/, le lecteur accèdera automatiquement au sens.

Ces deux voies de lecture sont complémentaires et se doivent donc d'être toutes les deux efficaces.

L'apprentissage de la lecture suit un modèle à étapes. Selon Frith (1980), le modèle de développement est le suivant :

- le décodage phonologique apparaît au début de l'entrée dans le langage écrit. C'est le fait de s'approprier d'un côté les sons et de l'autre les lettres.
- l'assemblage phonologique qui apparaît ensuite, s'appuie sur la syllabe. La lecture sera d'ores et déjà plus fluide et rapide.
- l'adressage est acquis plus tardivement et dépend de la fréquence des mots rencontrés.

Cependant, bien que l'assemblage fasse l'objet du début de l'apprentissage du langage écrit, cette procédure de lecture reste utilisée chez le lecteur expert, à chaque fois qu'un mot inconnu apparaît.

L'identification des mots doit être rapide et précise, sans quoi la lecture sera lente et laborieuse, et l'accès au sens perturbé.

2.6. L'orthographe

Selon le *Dictionnaire d'Orthophonie* (1997), le terme de dysorthographie recouvre les troubles d'acquisition et de maîtrise de l'orthographe.

Le lien existant entre lecture et orthographe est particulièrement étroit et les stratégies utilisées en lecture et en écriture s'appuient l'une sur l'autre.

Ainsi deux grandes procédures sont employées par le scripteur :

- La procédure lexicale directe ou sémantique appelée procédure d'adressage
- La procédure extra-lexicale ou indirecte appelée procédure d'assemblage

En utilisant la voie d'assemblage, l'enfant prend conscience des relations phonèmes-graphèmes et en apprend les règles de conversion.

La voie d'adressage permettra à l'enfant, grâce à l'effet de fréquence, de se constituer un stock orthographique et donc d'orthographier un certain nombre de mots.

L'adoption et l'utilisation d'une stratégie peut servir à la fois en lecture et en écriture, l'influence de l'une sur l'autre étant mutuelle.

2.7. Classification des dyslexies

La dyslexie peut toucher soit davantage la voie phonologique, davantage la voie lexicale ou alors les deux voies, à part plus ou moins égales.

2.7.1 Dyslexie phonologique ou profonde

La dyslexie phonologique est la forme la plus fréquente et traduit un décodage déficitaire. Le sujet n'a pas acquis des correspondances stables entre les lettres et les sons, entre les graphèmes et les phonèmes. Le déchiffrage par segmentation ne sera pas mis en place. La lecture est lente, hésitante et saccadée, et la ponctuation souvent omise ou mal employée.

Or, la voie lexicale étant relativement fonctionnelle, elle pourrait théoriquement permettre à l'enfant de se constituer un lexique orthographique stable. Mais, la voie d'assemblage étant nécessaire à la construction de la voie lexicale, une déficience de la voie d'assemblage ralentira considérablement la création du lexique interne. Les mots reconnus à partir d'indices visuels (mécanisme de l'adressage) seront souvent erronés.

2.7.2 Dyslexie lexicale ou de surface

La dyslexie lexicale ou de surface désigne un dysfonctionnement de la voie d'adressage. L'individu rencontre des difficultés à se constituer un stock orthographique du fait de ses difficultés de mémorisation visuelle. La lecture ne peut donc se faire de manière globale, reposant quasi-systématiquement sur un déchiffrage grapho-phonémique. L'accès au sens est très perturbé et la lecture très ralentie.

La difficulté sera d'autant plus grande que les mots auront une orthographe opaque, c'est-à-dire lorsque les mots sont constitués de graphèmes qui ne sont pas prononcés. C'est le cas des mots irréguliers, dont la lecture ne repose pas sur une conversion graphème-phonème simple (exemples : oignon, femme, monsieur, doigt, vingt ...).

On rencontrera souvent des mots mal orthographiés, mais aux erreurs phonologiquement plausibles (Exemples : « haricot » écrit « arico », « apprendre » écrit « aprandr »).

2.7.3 Dyslexie mixte

La dyslexie mixte correspond à une atteinte des deux voies de traitement. Elle se caractérise essentiellement par une absence ou une réduction importante de l'orthographe d'usage associée à des erreurs de conversion grapho-phonémique et phonémo-graphémiques. C'est donc la plus sévère, car l'enfant ne peut s'appuyer sur aucune des deux voies pour développer des stratégies de compensation.

Certains auteurs considèrent néanmoins qu'il n'y a pas de dissociation stricte entre processus phonologiques et lexicaux, et qu'il y aurait non pas des dyslexies lexicales ou phonologiques mais plutôt à dominante lexicale ou phonologique.

Bien souvent avec le temps, les individus concernés par la dyslexie parviennent plus ou moins à compenser leurs difficultés d'identification de mots, et la lecture s'en trouve améliorée. Ce n'est pas le cas pour les difficultés orthographiques, qui sont plus robustes et plus sévères pour des raisons structurelles. Notre langue alphabétique est plus régulière en lecture (pour 85% des mots ; exemple : les graphies eau, au, o, se lisent /o/) qu'en transcription (pour 50% des mots ; exemple : le phonème /s/ peut s'écrire t, s, ss, c, ç.).

Les difficultés pour orthographier correctement les mots persistent souvent chez l'adulte dyslexique.

2.8. Lire = comprendre

Quelle finalité trouver à la lecture si ce n'est la compréhension de ce qui est lu ?

Lire un livre, lire une recette de cuisine, lire un mode d'emploi, lire des instructions sur un guichet, lire une lettre administrative, lire un courrier personnel, lire un panneau, lire un prospectus, lire un journal ... Beaucoup de tâches nous amènent à l'acte de lire. Les mots écrits représentent une réalité, et c'est pourquoi nous lisons : pour comprendre cette réalité.

Lire pour se cultiver, lire pour apprendre, lire pour s'évader, se détendre, lire pour chasser l'ennui, lire pour développer son imagination, lire pour améliorer ses performances scolaires, lire pour faire des études, lire pour communiquer, lire pour se forger une opinion, lire pour pouvoir voter, lire pour ne pas être manipulé, lire pour pouvoir prendre de grandes décisions...

Quel que soit le but ultime de chaque lecture, il est nécessaire de comprendre ce qui est écrit pour que la lecture ait un sens et puisse accéder à son but.

Comment comprend-on ce qui est écrit ?

Pour certains mots, il est d'abord nécessaire de maîtriser les correspondances grapho-phonémiques afin de parvenir à l'assemblage du mot, à sa forme sonore puis à son sens. Pour d'autres mots déjà rencontrés, la reconnaissance visuelle du mot suffit à obtenir ces informations.

Une fois le premier mot analysé, il est nécessaire de procéder de la même manière pour les mots suivants. Simultanément, il est indispensable de faire des liens entre les mots d'une même phrase, et des liens entre les phrases d'un même texte pour en extraire le sens.

Le sujet dyslexique mobilise tant de concentration et d'énergie pour parvenir à identifier les mots écrits, qu'il ne lui en reste que très peu pour les étapes suivantes.



(A)



(B)



Charge attentionnelle mobilisée pour les procédures de bas niveau, soit l'identification des mots écrits.



Charge attentionnelle restante pour les procédures de haut niveau, soit la compréhension de ce qui est lu.

Répartition de la charge attentionnelle dans un acte de lecture chez un sujet normo-lecteur (A) et chez un sujet dyslexique (B)

Sur le plan de la compréhension, le dyslexique ne saisit donc qu'un sens partiel, voire pas de sens du tout, de ce qu'il a déchiffré.

Après avoir quitté le milieu scolaire, les dictées, les cours d'orthographe et de grammaire, il serait juste de penser qu'un individu puisse être libre de choisir son niveau de fréquentation de l'écrit.

De quelles manières un trouble tel que la dyslexie peut tout de même devenir invalidant dans la vie quotidienne d'un adulte ?

3. LE HANDICAP CREE PAR LA DYSLEXIE

3.1. Place de l'écrit dans nos sociétés

Depuis presque toujours, l'Homme écrit. Il y a 40 000 ans les premières gravures et les premières peintures apparaissent, comme en témoignent les murs des grottes habitées par nos ancêtres. C'est à cette époque que cette extraordinaire forme de communication qui va changer l'Histoire de l'Humanité voit le jour : l'écrit.

Aujourd'hui, l'écriture est l'un des piliers de nos sociétés occidentales, et toute éducation qui ne passerait pas par l'apprentissage du langage écrit ne serait pas concevable.

La maîtrise de la communication écrite est indispensable dans nos sociétés actuelles : elle est non seulement l'un des buts de la culture humaniste, mais également un outil indispensable pour faire face aux exigences de la vie actuelle. Il faut que le langage soit compris sous sa forme écrite mais aussi exprimé de manière compréhensible.

De quelle manière le langage écrit est-il devenu omniprésent dans nos sociétés ?

Il y a fort longtemps, l'écrit était un luxe réservé à une élite minoritaire. Aujourd'hui, il est devenu indispensable à la vie en société.

La modernisation et l'industrialisation de nos sociétés se sont accompagnées d'une utilisation de plus en plus omniprésente du langage écrit.

Depuis longtemps, les personnes communiquent entre elles par le biais de l'écrit : correspondances épistolaires, cartes postales, ...

Ces moyens bien utiles pour pallier la distance ont aujourd'hui été remplacés par des correspondances informatisées : courriels, messages textes, Cette facilité d'utilisation grandissante, ainsi que le côté rapide de l'échange favorisent davantage leur essor.

La personne dyslexique, pour qui lire et écrire est un calvaire, devra donc mobiliser une charge attentionnelle considérable, à chaque fois qu'elle désirera communiquer avec quelqu'un n'étant pas présent dans l'ici et le maintenant.

Plus récemment sont apparues les lettres de motivation relatives à la recherche d'emploi. Ce document très précieux nécessite d'être rédigé le plus soigneusement possible pour se donner toutes les chances d'être embauché. La candidature par écrit reste en effet ce à quoi vont se référer les employeurs pour faire leur choix.

Mais que penseront les employeurs lorsqu'ils seront confrontés à une lettre garnie de fautes d'orthographe ? Auront-ils simplement envie de rencontrer la personne et de lui donner sa chance ?

Bien souvent, une mauvaise orthographe est rédhibitoire et renvoie à un manque de sérieux et de rigueur.

Ensuite, dans la vie d'une personne, la place des documents administratifs n'est pas négligeable. Déclaration d'impôts, factures, contrats, formulaires d'inscription ou de résiliation, ou autres demandes diverses se font par écrit.

En admettant que la personne parvienne à lire et à comprendre ce qui lui est demandé, il n'est pas certifié qu'elle pourra y répondre par écrit.

Prenons l'autre alternative. Si la personne dyslexique ne réussit pas à lire et donc à comprendre ce qui lui est demandé, comment peut-elle simplement envisager d'y répondre ?

L'utilisation du langage écrit peut s'avérer également très utile dans d'autres tâches du quotidien. Remplir un chèque, lire et comprendre une recette de cuisine, parcourir un mode d'emploi ou une notice d'utilisation, lire des prospectus touristiques, lire un journal ou un magazine, rechercher des indications propres à un médicament, effectuer une recherche sur Internet, chercher un mot dans le dictionnaire, écrire un sms à un ami, lire rapidement et précisément des panneaux routiers lorsqu'on est au volant d'un véhicule, ...

Ces dernières décennies, l'essor des nouvelles technologies et techniques de communication accorde au langage écrit une place sociétale centrale.

Beaucoup de services passent dorénavant par un système informatisé nécessitant une bonne maîtrise du langage écrit.

Les bornes automatiques et systèmes de formulaires en ligne ne cessent de se multiplier.

Lorsqu'on désire retirer de l'argent, acheter un titre de transport quel qu'il soit, acheter une place de cinéma, ou encore parfois faire des courses, il est de plus en plus fréquent de se retrouver face à un guichet automatique qui nous transmet par écrit des instructions précises.

Notre société actuelle de savoir et d'information exige donc une maîtrise du code écrit, tant sur le versant de la lecture que celui de l'écriture. Son utilisation dans la communication entre les individus n'a cessé de prendre de l'ampleur, jusqu'à devenir aujourd'hui une compétence inévitable dans la vie quotidienne, sociale, scolaire ou professionnelle.

Des difficultés relatives à la lecture et à l'écriture peuvent nuire significativement à la qualité de vie. Bien évidemment, plus la dyslexie est sévère et plus les situations rencontrées face à l'écrit sont fréquentes, plus grande sera la gêne occasionnée.

La dyslexie n'est certes pas un handicap moteur visible mais peut bel et bien constituer un véritable trouble engageant un handicap socio-culturel.

3.2. Une question de terminologie

Lorsqu'on soulève la question du handicap, un malaise s'installe.

Comme souligné dans les parties précédentes, un handicap laisse très souvent imaginer une personne en fauteuil roulant ou une personne au faciès particulier, la réelle différence étant la différence visible.

Or, si l'on s'en tient à la définition du handicap amenée par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, un handicap désigne « *toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société [...] en raison d'une altération [...] durable [...] d'une ou plusieurs fonctions [...] cognitives [...].* ».

Or, la personne dyslexique est indéniablement limitée dans certaines activités de la vie quotidienne ou vie en société, du fait de son trouble du langage écrit.

En se référant à la terminologie citée ci-dessus, la dyslexie constitue bel et bien un handicap.

3.3. Subjectivité du handicap

L'approche psychologique du handicap ne peut pas se limiter aux savoir-faire de la personne. La notion de subjectivité, soit ce que la personne ressent face à son handicap, doit être prise en compte, car elle est au cœur de la problématique.

En effet, deux personnes présentant le même handicap ne le vivront pas de la même manière selon leurs habitudes quotidiennes, sociales et professionnelles, leur entourage, leur personnalité ...

Deux dyslexiques, l'un écrivain et l'autre chef cuisinier ne nous parleront certainement pas de leur trouble de la même manière.

Il n'y a donc pas de parallélisme direct entre le degré d'expression du handicap et son degré de gêne dans la vie quotidienne.

Il n'y aura donc pas non plus de parallélisme entre le degré d'expression du handicap et les souhaits d'aides et adaptations exprimés par la personne concernée.

L'OMS se préoccupe de plus en plus de la notion de « bien-être » :

« *La santé est un état de complet bien-être physique, psychologique et social, qui ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmités* » (Charte de l'OMS, 1947).

Après tout, quoi de plus important que de satisfaire ses besoins et envies ?

Cette préoccupation ne peut se mettre en application que si l'on tient compte des désirs propres de la personne handicapée.

3.4. Talent, créativité et qualités des dyslexiques

- Talent et créativité

Beaucoup d'auteurs s'accordent à dire que les personnes dyslexiques ont de nombreux talents cachés, dus à une structure cérébrale certes moins outillée pour les tâches langagières mais possédant des capacités créatives et d'innovation particulières.

Pour West, « *la dyslexie serait une façon différente de penser et de voir, une perception particulière du temps et de l'espace. De ce fait, les personnes dyslexiques voient, pensent et réfléchissent différemment.* » (Bulletin APEDA France n°64, p.11 et 12).

Parmi les grandes personnalités dyslexiques, on peut citer Albert Einstein, Thomas Edison, Auguste Rodin, Winston Churchill, Steven Spielberg, Hugues Aufray

Nous aurions tendance à penser que ces personnes aussi exceptionnelles soient-elles, n'ont pas été freinées par leur dyslexie pour réussir ce qu'elles ont entrepris.

- Les « six qualités » de la réussite

La scolarité de nombreux dyslexiques a été une période si douloureuse et honteuse, qu'ils essaient de le cacher et de ne pas en parler à l'âge adulte.

Néanmoins, une fois sortis du système scolaire, ils peuvent parfaitement s'épanouir dans de nombreux domaines et accéder à des responsabilités. C'est le sujet d'une étude longitudinale portant sur 20 ans, faite par Roberta J., Goldberg, Marshall H., Raskind et leurs collaborateurs (« Predictors of Success in Individuals With Learning Disabilities : A Quality Analysis Of a 20 Year Longitudinal Study ». *Learning Disabilities Research & Practice*, 2003, p. 222-236). Cette étude a permis de dresser la liste des qualités partagées par les adultes dyslexiques ayant « bien réussi dans la vie. »

Ces personnes se sont montrées particulièrement capables de :

- ✓ Prendre conscience de leur propre valeur et de ne pas attacher trop d'importance à leur difficulté d'apprentissage
- ✓ S'investir dans un engagement social, économique ou politique
- ✓ Etre persévérant et flexible dans leurs actions alternatives

- ✓ Se fixer des buts concrets, réalistes et atteignables et de choisir les stratégies pour y parvenir
- ✓ Participer à un réseau de soutien mutuel ou associatif
- ✓ Atteindre un équilibre émotionnel et développer des stratégies pour faire face aux événements de la vie.

La dyslexie est certes un handicap, mais il n'y a pas de généralité par rapport à l'avenir professionnel des enfants dyslexiques.

Certains fuient les études supérieures, las d'être constamment en échec. D'autres parviennent à surmonter leurs difficultés, et deviennent enseignants, ingénieurs, chercheurs ou médecins.

Il est nécessaire de mettre en avant les compétences de chacun, de cerner leurs envies et motivations, afin d'optimiser au mieux leur avenir.

Nous nous attendons à ce que la diversité au sein même des individus soit révélatrice d'une hétérogénéité de leur témoignage pour ce mémoire de recherche.

3.5. Témoignage d'Armel B

Témoignage d'Armel B., tiré du site internet APEDYS.

« S'il n'existe pas de remède miracle, malgré tout, avec beaucoup de travail, il est tout à fait possible d'avoir une vie sociétale, ainsi qu'une vie de famille des plus heureuses [...]. Je ne considère pas ma dyslexie comme une maladie ou un trouble psychologique au sens médical des termes. En ce qui me concerne, il s'agit d'une façon de penser différente qui n'est pas encore prise en compte dans le catalogue des schémas sociaux défendus par de nombreuses institutions. En conséquence de quoi, cette structure mentale nécessite d'être travaillée pour être adaptée au monde social auquel elle appartient. »

Ce témoignage rappelle le côté grave et durable de la dyslexie, mais insiste davantage sur le fait qu'il n'y a rien d'anormal dans la dyslexie si ce n'est qu'elle sous-tend une structure de pensée particulière à laquelle la société n'est pas habituée. Tout dans la société est construit sur le modèle de fonctionnement humain le plus courant. En effet, la plupart des personnes entendent, voient, parlent, marchent, lisent et écrivent correctement. A partir du moment où un individu rencontre une difficulté dans un de ces domaines, il se verra désavantagé face à certaines situations.

DEUXIEME PARTIE : METHODOLOGIE

1. PRESENTATION DE LA PROBLEMATIQUE ET DES HYPOTHESES THEORIQUES

1.1. Problématiques et objectifs

Il n'est pas rare que les parents d'enfants « DYS » soient surpris lorsqu'ils sont confrontés à des notions relatives au handicap. Lorsqu'un parent doit remplir des papiers pour la MDPH, une réaction d'incompréhension, de choc et de peur peut apparaître. Notre vécu des stages et discussions avec des orthophonistes nous ramènent au constat suivant : les parents d'enfants dyslexiques ne conçoivent pas, avant d'être confrontés à la MDPH, que leur enfant puisse être considéré comme handicapé.

La dyslexie ne renvoie pas communément à un handicap car l'enfant est intelligent et physiquement intègre, mais elle en constitue pourtant un.

Nous avons vu précédemment que la dyslexie était un trouble du langage écrit, handicapant la personne lorsqu'elle avait affaire à du langage écrit (lecture ou écriture). Nous avons également souligné que le langage écrit était au cœur des apprentissages scolaires, et c'est pourquoi nous parlons plus souvent d'enfants dyslexiques que d'adultes dyslexiques : un élève dyslexique se verra indéniablement gêné par son trouble.

Or, la dyslexie perdure toute la vie, même si elle se compense relativement à l'aide d'une rééducation orthophonique et/ou par des mécanismes mis en œuvre par l'individu. Nous pouvons imaginer qu'en quittant le monde scolaire, il est possible de prendre de la distance par rapport au langage écrit, d'y être moins confronté, et donc d'être moins gêné. C'est pourquoi nous avons souhaité nous intéresser au vécu de la dyslexie chez des personnes adultes.

Plus précisément, il s'agit de quantifier et qualifier leur gêne quant à leur trouble ainsi que de déterminer si ce dernier constitue ou non un handicap, aux yeux des personnes interrogées.

La source de la problématique posée ici provient d'une personne adulte et dyslexique particulière dans notre entourage, Mr C. Cette personne aux souvenirs scolaires déchirants, vit aujourd'hui pleinement sa vie, et ne porte plus la même importance à son trouble et aux conséquences qu'il engendre. Certes, Mr. C est encore parfois gêné face à certaines situations mettant en avant ses difficultés, mais celles-ci ne l'empêchent pas d'avoir une vie sociale, familiale et professionnelle des plus heureuses. Lorsque nous expliquions à cette personne l'objet de notre étude, celle-ci nous a répondu : « *La dyslexie, c'est à l'école qu'on en parle et qu'on nous embête avec ça, après c'est fini !* ».

Par contre, Mr. C subit encore parfois des moqueries et remarques désobligeantes relatives à son trouble, car la dyslexie est mal connue et non comprise de beaucoup de personnes. Après plusieurs années, Mr. C sait faire face à tout cela et relativise considérablement son trouble.

Il nous a semblé intéressant de nous centrer sur des adultes dyslexiques, car leur recul et leur vécu nous permettront de recueillir des informations précieuses.

Le questionnement ayant émergé de ces réflexions et bases théoriques est le suivant :

« La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances reconnaît la dyslexie comme un réel handicap. Les dyslexiques adultes sont-ils gênés par leur trouble au quotidien ? Se considèrent-ils handicapés tel que le souligne la loi ?
Dans quelles mesures ? »

1.2. Hypothèses théoriques

Dans l'optique de répondre à notre problématique, nous avons émis les hypothèses théoriques suivantes :

(H1) : Les adultes dyslexiques sont gênés au quotidien.

(H1a) : Ils sont gênés dans leur vie professionnelle.

(H1b) : Ils sont gênés dans leur vie familiale.

(H1c) : Ils sont gênés dans leur vie sociale.

(H2) : L'étiquette « handicap » n'est pas acceptée étant trop lourde à porter.

(H3) : La dyslexie n'est pas une barrière à une vie heureuse et épanouie.

2. OUTIL METHODOLOGIQUE

Afin d'infirmer ou de confirmer nos hypothèses, nous avons choisi d'opérer à l'aide d'un questionnaire, qui sera le support de notre entretien.

2.1. Qu'est-ce que l'entretien ?

L'entretien est un outil méthodologique servant à produire des données de recherches. Il engage deux personnes en face à face, « un éventuel questionneur » et « un éventuel questionné ». La communication et les interactions humaines sont donc au centre de l'entretien. Il fonctionne comme un cadre dans la pratique, et dans ce cadre il y a plusieurs types d'entretiens possibles (individuels ou collectifs, directifs ou semi directifs...).

2.2. Qu'est-ce que le questionnaire ?

Le questionnaire est un outil méthodologique composé d'une série de questions ordonnées. Il permet la collecte d'informations dans le cadre d'une enquête particulière. La visée d'un questionnaire est de rejeter ou de valider des hypothèses théoriques posées au préalable.

Il existe plusieurs types de questionnaires : le face à face, les enquêtes téléphoniques, les enquêtes par voie postale ainsi que les enquêtes par internet.

Il existe deux modes de passation d'un questionnaire : on dit qu'un questionnaire est auto-administré lorsque l'interrogé est seul face au questionnaire pour y répondre (administration directe). On appelle le questionnaire par enquêteur, lorsque l'enquête se fait en face à face. L'enquêteur pose alors les questions oralement et note les réponses (administration indirecte). (*Le questionnaire dans l'enquête socio-sociale*, Mucchielli, 1993 : 8).

Nous avons jugé préférable d'avoir recours à un questionnaire en face à face avec les individus, et plusieurs raisons ont motivé ce choix.

Tout d'abord, notre échantillon se constitue d'adultes dyslexiques, et la dyslexie se résume à des difficultés à traiter le langage écrit. Pour s'assurer d'une bonne compréhension

des questions, et pour alléger la charge attentionnelle des interrogés, il est indispensable que nos questions soient administrées oralement, et que la transcription des réponses soit faite par nos soins.

De plus, le face à face permet de demander des compléments d'informations lorsque les réponses des individus nécessitent d'être approfondies.

Il est également précieux de pouvoir rebondir sur certains éléments apportés par les personnes interrogées, éléments à côté desquels nous pourrions passer si l'entretien était indirect.

Après cela, l'entrevue offre de nombreuses possibilités d'interprétation du non-verbal : caractéristiques de la voix, tenue du regard, gestualité, et bien d'autres éléments sont à prendre en compte pour l'analyse.

De plus, un temps d'échange est prévu en fin de questionnaire afin de considérer le ressenti des interrogés face à nos questions, ainsi que pour accueillir toutes les remarques supplémentaires.

Le choix de la rencontre a très fortement restreint notre population, en considérant toutes les personnes qui ne se sentaient pas prêtes à répondre aux questions d'une personne inconnue, sur un sujet probablement encore sensible. Nous avons en effet ouïe dire que si le questionnaire avait été soumis par écrit et donc de manière pleinement anonyme, certaines personnes auraient aisément répondu à notre demande. Nous avons donc opté pour une population plus restreinte, mais en conservant notre choix de l'entrevue.

2.3. Les grandes directives d'un bon questionnaire

Dans leur ouvrage *L'enquête sociolinguistique* (1999), Calvet et Dumont recensent les propriétés d'un bon questionnaire.

En voici les grandes lignes :

- Systématicité du questionnaire

Le même questionnaire doit être administré à tous les participants.

- Durée du questionnaire

Plus nous économiserons le temps de passation, plus nous économiserons le temps du traitement. Ensuite, plus le questionnaire sera court et précis, plus les sujets seront disposés à y répondre avec attention. La durée raisonnable d'une passation à domicile ou dans un endroit calme peut atteindre une heure.

- Maîtrise de la langue du questionnaire

Le questionnaire doit être rédigé avec une langue parfaitement maîtrisée par l'interrogé.

- Exhaustivité des réponses suggérées

Si le questionnaire est structuré, les réponses préétablies doivent couvrir le champ des réponses pertinentes possibles.

- Une idée par question

Pour éviter d'avoir des réponses ambiguës, il est nécessaire de ne demander qu'une seule chose à la fois.

- Des questions qui font sens

La formulation des questions doit faire sens à l'interrogé, c'est-à-dire que le cadre de référence des questions doit être clair et cohérent pour tout l'échantillon.

- Une simplicité et une clarté de l'énoncé des questions

Il est primordial d'utiliser un vocabulaire simple, des tournures syntaxiques de base, des phrases courtes, et d'éviter toute forme de négation.

- La neutralité des questions

Il faut éviter de laisser apparaître les points de vue et préjugés de l'analyste.

- L'ordonnancement des questions

L'ordre des questions doit être logique et psychologiquement approprié. Les questions générales doivent apparaître avant les questions précises, et les questions de fait doivent apparaître avant les questions d'opinion.

2.4. Règles pour lutter contre l'effet d'imposition d'une problématique

Les réponses des interrogés dépendent en bonne partie de la manière dont l'enquêteur formule ses questions. Dans son ouvrage *Le questionnaire*, De Singly nous présente quelques directives pour éviter l'effet d'imposition d'une problématique.

- Inclure une option « sans opinion »

Il est possible que pour une question donnée l'individu n'ait pas d'opinion ou alors qu'il n'ait pas envie de la donner. Il est nécessaire de respecter le choix de l'interrogé.

- Etablir un équilibre entre les modalités positives et les modalités négatives

La formulation d'une question ne doit désavantager aucune réponse, et ne doit pas indiquer la réponse attendue ou la réponse fournie par la majorité.

- Etre vigilant à la tonalité des mots

Il est primordial que les mots employés par l'enquêteur soient compris par l'interrogé, mais cela n'est pas suffisant. Il est également nécessaire que l'enquêteur soit minutieux dans le choix des mots qu'il emploie, car les mots sont porteurs de maintes connotations.

- Autoriser les doubles ou triples réponses lors des questions fermées

L'interrogé peut parfois opter pour plusieurs réponses, et cela est précieux. Cela nous donne davantage d'indications sur sa personne. En autorisant les réponses multiples, nous nous assurons d'avoir davantage de réponses personnelles fiables.

2.5. Règles pour favoriser l'expression personnelle

Lorsque la pression exercée par une problématique dominante diminue, cela favorise davantage l'expression personnelle.

D'après De Singly, il s'agit de « *dérober au maximum aux acteurs sociaux des bouts de leur répertoire, autres que ceux qu'ils donnent en présence des « dominants* » ».

- Etre attentif aux mots introductifs

Les mots introductifs ont un rôle majeur dans les réponses données par les interrogés. Ainsi, selon Richard-Zappella, sociolinguistique à Paris, les questions suivantes ne sont pas équivalentes :

Les fonctionnaires sont-ils privilégiés ?

Pensez-vous que les fonctionnaires sont des privilégiés ?

La première formulation laisse entendre qu'il existe un savoir objectif, la seconde requiert une opinion personnelle.

Pour connaître la véritable pensée de l'interrogé, nous devons éviter les pressions normatives contenues de manière implicite dans nos questions. Pour cela, il est possible d'avoir recours à des introductions du type « trouvez-vous que » ou « pensez-vous que », prouvant que la réponse attendue par l'enquêteur est uniquement ce que l'interrogé pense personnellement.

- Garantir la protection des personnes

Fréquemment, l'enquête est ressentie comme un interrogatoire. Le silence face à une question peut traduire un sentiment d'infériorité culturelle ou la protection d'un secret.

De ce fait, quelques moyens peuvent donner à l'individu le sentiment d'être protégé. Pour cela, il est primordial de garantir à l'interrogé la confidentialité et l'anonymat de ses réponses.

2.6. Les différents types de questions

- *La forme des questions*

Il existe deux manières fondamentales de construire une question : la question peut être ouverte ou fermée.

La question ouverte invite l'interrogé à répondre avec ses propres mots, et lui laisse ainsi une liberté absolue de s'exprimer. La réponse est ainsi libre dans son contenu ainsi que dans sa longueur. Les questions ouvertes présentent bien des avantages. Tout d'abord elles apportent généralement une richesse importante aux résultats, permettent de saisir des détails et d'avoir plus de précisions. Les réponses ouvertes permettent aussi l'apparition de réponses non attendues qui peuvent s'avérer intéressantes. Cependant, il peut également arriver qu'une réponse à une question ouverte ne soit pas pertinente et donc inexploitable lors de l'analyse. Les questions ouvertes sont également plus coûteuses en énergie et moins évidentes à dépouiller. Un questionnaire basé uniquement sur des questions ouvertes est dit « non structuré ».

La question fermée offre une liste de réponses préétablies parmi lesquelles l'interrogé doit faire un choix.

Selon Freyssinet-Dominjon, il existerait deux sous-catégories de questions fermées : les questions alternatives qui laissent à l'individu un choix binaire (de type oui/non), et les questions à choix multiple.

Certains auteurs parlent également de questions informatives souvent construites à l'aide des pronoms « qui », « quand », « combien ». D'autres parlent aussi de questions nécessitant une réponse à jauger sur une échelle (Exemple. Situer sa douleur sur une échelle de 0 à 10).

Les questionnaires fermés sont utilisés pour obtenir des informations factuelles ou juger d'un accord ou non avec une proposition.

Pour l'interrogé, cela permet de répondre facilement et rapidement. Tous les sujets ayant été confrontés aux mêmes propositions, les résultats sont aisément comparables. Néanmoins, un questionnaire construit uniquement avec des questions fermées devient rapidement fastidieux, et les sujets peuvent ne pas y accorder l'importance souhaitée.

- *Le contenu des questions*

Les grands auteurs distinguent les questions de fait et les questions d'opinion. Les questions de fait sont relatives aux phénomènes observables, aux faits vérifiables sur le plan empirique. Leur validité est testée par le biais de l'observation directe ou en recoupant des informations. Demander son âge à un sujet est une question de fait.

Pour permettre une bonne objectivation des pratiques, une question de fait ne doit pas demander aux interrogés plus de précisions qu'ils ne peuvent en donner.

Les questions d'opinion ou questions psychologiques interrogent les sujets sur leurs motivations, leurs représentations ou leurs opinions. Demander ce que pense le sujet de telle ou telle loi est une question d'opinion.

3. CONSTITUTION DE L'ECHANTILLON

L'échantillon permet de répondre à la question « qui interroger ? ».

3.1. Critères de sélection

Pour répondre à notre problématique, nous avons sélectionné notre échantillon sur les critères suivants :

- ✓ Les individus doivent avoir terminé leurs études
- ✓ Les individus doivent avoir minimum 18 ans
- ✓ Idéalement, il faudrait qu'un diagnostic de dyslexie ait déjà été posé
- ✓ Les individus doivent résider en Alsace/Lorraine, pour des raisons pratiques

Nous avons tout d'abord contacté de nombreuses associations référencées dans la dyslexie situées en Alsace/Lorraine, puis nous avons élargi notre recherche aux orthophonistes de Lorraine (via le syndicat des orthophonistes de Lorraine) et au réseau social Facebook.

Il nous a été possible d'obtenir la participation de cinq personnes de notre entourage, d'une personne via Facebook, et de dix personnes via les orthophonistes de Lorraine.

Le premier contact s'est effectué soit par téléphone, soit par email, directement avec les participants ou par le biais de leur orthophoniste. Nous leur expliquions quel était notre objectif, et comment nous allions procéder.

3.2. Présentation de l'échantillon

Individus	Sexe	Age	Diagnostic orthophonique	Situation familiale (1)	Situation familiale (2)	Situation professionnelle
I1	M	25	Oui	Célibataire	Sans enfant	Mécanicien
I2	F	35	Non	En couple	Avec enfant(s)	Sage-femme
I3	F	55	Oui	En couple	Avec enfant(s)	Ergothérapeute
I4	F	29	Oui	En couple	Avec enfant(s)	Secrétaire (actuellement sans activité)
I5	F	48	Oui	En couple	Avec enfant(s)	Comptable – service payes
I6	M	51	Oui	En couple	Avec enfant(s)	Salarié RTE
I7	M	59	Oui	En couple	Avec enfant(s)	Ingénieur d'études dans la recherche
I8	F	19	Oui	En couple	Sans enfant	Pâtissière
I9						
I10	F	32	Oui	En couple	Avec enfant(s)	Psychologue
I11	F	31	Oui	Célibataire	Sans enfant	Technicienne de surface (actuellement sans activité)
I12	M	37	Oui	En couple	Avec enfant(s)	Directeur qualité
I13	M	24	Oui	En couple	Sans enfant	Agriculteur
I14	F	18	Oui	Célibataire	Sans enfant	Charcutière traiteur
I15	F	42	Non	En couple	Avec enfant(s)	Assistante maternelle
I16	F	38	Non	En couple	Avec enfant(s)	Fonctionnaire de police

Au total, sur les 16 individus rencontrés, 15 d'entre eux pourront nous aider à traiter nos hypothèses.

En effet, l'individu I9 présente un critère d'exclusion de la dyslexie, à savoir une surdité ancienne corrigée tardivement. De plus, cette personne nous faisait part de difficultés quotidiennes, ne relevant pas de l'ordre du langage écrit.

3.3. Limites

Le diagnostic orthophonique de dyslexie n'a pas toujours été répandu et systématique, comme il peut l'être aujourd'hui. C'est pourquoi, certains de nos participants n'ont pas pu bénéficier d'un diagnostic orthophonique de dyslexie étant enfants.

Il nous a donc été nécessaire de nous baser sur les dires de certains individus quant à la présence d'une dyslexie.

Il nous a également semblé indispensable d'inclure à notre questionnaire quelques questions visant à confirmer au mieux de la présence d'un trouble spécifique du langage écrit.

Lorsque la personne interrogée n'avait pas la certitude d'avoir été diagnostiquée dyslexique étant enfant, ou lorsque les souvenirs restaient vagues, il nous a paru indispensable de poser quelques questions sur les critères d'exclusion de la dyslexie.

Ainsi, nous pouvons supposer que les items **DD1**, **DD2**, **DD3**, et **DD4** permettent d'écarter les « non-dyslexiques ».

Nous avons également souhaité conserver ces items dans le cas où le diagnostic de dyslexie aurait été posé, car cela peut nous permettre d'avoir plus de précisions sur les manifestations antérieures du trouble.

A travers notre recherche, nous n'envisageons pas de généraliser le ressenti des adultes dyslexiques, car nous ne rencontrons qu'un nombre restreint d'individus. Cependant, si des tendances semblent se dégager de plusieurs témoignages nous pourrions mettre en évidence certains problèmes existant.

4. REALISATION DU QUESTIONNAIRE

4.1. Pré-test

Afin de vérifier l'efficacité de notre questionnaire, celui-ci a été soumis à un pré-test auprès d'un adulte possédant les critères de notre échantillon. L'individu nous a fait part de ses remarques quant à la qualité de certaines questions :

- ✓ Certaines questions n'étaient pas assez claires, et ont donc été simplifiées et précisées.
- ✓ Certaines questions étaient trop redondantes, et ont donc été supprimées.

Cette première passation nous a également permis d'évaluer notre système d'analyse des résultats : le système de cotation a été revu, et le répertoire des réponses modifié. Cela nous a également permis de mesurer la durée de passation, qui avoisine les quarante minutes.

4.2. Mise au point du dispositif de recherche

Nous préciserons dans cette partie, la mise au point du dispositif de recherche, en justifiant la présence et l'utilité de certaines questions.

Notre questionnaire contient quatre grandes parties :

- Des questions générales pour présenter l'individu
- Des questions relatives à leur vécu du trouble au quotidien (milieu familial, milieu professionnel, milieu social)
- Des questions concernant leurs connaissances et avis liés au domaine du handicap
- Un espace de parole consacré à étudier le vécu du questionnaire par les interrogés, ainsi qu'à accueillir toutes questions ou remarques supplémentaires

Les questions **QG7** et **QG8** visent à s'accorder sur la définition de dyslexie, telle que nous la considérons dans le questionnaire. En effet, l'appellation la plus juste pour parler du trouble spécifique du langage écrit est « dyslexie-dysorthographe ». C'est pourquoi nous expliquons aux candidats qui distingueraient la dyslexie de la dysorthographe, que le terme « dyslexie » employé tout au long du questionnaire englobe également le trouble spécifique d'acquisition de l'orthographe (dysorthographe).

Nous nous intéressons à la vie actuelle des adultes dyslexiques, mais nous avons tout de même souhaité posé quelques questions (**S1-S2-S3**) au sujet de leur scolarité. En effet, bien que ces questions ne nous permettront pas de répondre à nos hypothèses, nous pourrions bénéficier d'informations précieuses pour l'analyse qualitative de nos résultats.

Il nous a semblé important de préciser, autant que faire se peut, le degré de la dyslexie chez les individus. Ce point s'avèrera déterminant pour interpréter nos résultats, car le vécu de la dyslexie sera à corrélérer avec la sévérité de celle-ci. De ce fait, les items **QG9**, **QG10**, **QG11** et **QG12** permettent d'en tirer une donnée subjective.

La question **CM2** demande de décrire une journée type au travail, et permet ainsi de rendre compte indirectement de l'importance du langage écrit au quotidien dans le milieu

professionnel. Dans le même cheminement, l'item **CM3** permet de déterminer de manière générale, si les professions antérieures de l'individu avaient ou non un rapport à l'écrit.

Il est évident que si la profession exercée ne nécessite pas d'être confrontée au langage écrit, l'employé dyslexique ne sera pas forcément gêné.

Les items **CM5** et **CM7** tentent de déterminer de quelle manière l'individu peut être gêné professionnellement par sa dyslexie.

Les points **CM9**, **CM10**, **CM13** et **CM14** supposent étudier la manière dont les personnes interrogées arrivent à évoquer leur trouble dans le monde professionnel. Ici est soulevée une double interrogation, à savoir celle de la nécessité de signaler ou non ledit trouble, et celle relative à la volonté de se préserver d'éventuels préjugés.

Les questions **CM11** et **CM12** traitent de la compréhension et de la tolérance exprimées par autrui au travail. Nous essayons ainsi de cerner si l'individu est compris dans son trouble, et s'il n'est pas mal jugé.

Les items **C3** et **C5** cherchent à déterminer la manière dont la personne se sent vis-à-vis de son trouble, face à son conjoint.

Les questions **C2** et **C4** tentent de mettre en évidence le comportement du conjoint par rapport au trouble de l'interrogé, ainsi que son ressenti face à cela.

Les points **VS1** et **VS2** cherchent à savoir avec quelle aisance l'individu accepte de dévoiler ses difficultés à son entourage.

Les items **VS3** et **VS4** expriment la sensibilité de la personne face au sujet de la dyslexie.

La question **VS5** tente de déterminer si l'individu parvient à se confronter au langage écrit dans sa vie sociale, malgré ses difficultés, et à quel prix (**VS6**).

Le point **VS7** questionne l'importance d'une orthographe correcte aux yeux de l'individu. Comment un adulte dyslexique considère-t-il l'orthographe ? Quelle importance lui accorde-t-il ?

Plusieurs items cherchent à évaluer la gêne créée par la dyslexie dans des tâches quotidiennes. Nous avons donc répertorié des actes nécessitant un rapport au langage écrit, et qui régissent plus ou moins notre quotidien. Il s'agit des items **TQ1a**, **TQ1b**, **TQ1c**, **TQ1d**, **TQ1e**, **TQ1f**, **TQ1g**, **TQ1h**, **TQ1i**, **TQ1j**, **TQ1k**, **TQ1l**, **TQ1m**, **TQ1n**, **TQ1o**, **TQ1p**, **TQ1q** et **TQ2**.

Les points **MD5**, **MD6** et **MD7** tentent de connaître l'avis des adultes dyslexiques quant à la reconnaissance de la dyslexie en tant que handicap.

L'item **RH1** demandant une définition du handicap, cherche à savoir si celle-ci pourrait ou non inclure la dyslexie.

L'item **RH2** contraint l'individu à se positionner sur l'appartenance de la dyslexie au domaine du handicap. Juste après, la question **RH3** nuance cette dernière, et demande à l'individu de se positionner personnellement par rapport au domaine du handicap.

5. DEROULEMENT DE L'ENTRETIEN

Avant toute chose, nous réexpliquions aux individus en quoi consistait notre étude. Dans un même temps, nous insistions sur le fait que nos questions n'attendaient pas de réponse particulière, c'est-à-dire qu'il n'y avait pas de bonne ou de mauvaise réponse. La possibilité de « non réponse » était également abordée.

Puis, nous recueillions les autorisations signées d'enregistrement et d'utilisation des entretiens.

Les entretiens ont duré entre 25 et 45 minutes, selon les domaines pouvant ou non être abordés (conjoint, enfants, ...). Nous avons rencontré 10 personnes à leur domicile, 4 personnes sur leur lieu de travail, et 2 personnes dans un lieu public.

6. HYPOTHESES OPERATIONNELLES

L'hypothèse opérationnelle se présente comme l'exemple concret d'application de l'hypothèse théorique plus générale. Il s'agit ici d'inférer sur la traduction, en pratique, de nos hypothèses théoriques et sur leur opérationnalisation, c'est-à-dire, sur les résultats que nous pourrions obtenir lors du traitement des données.

A travers ce mémoire, nous tentons d'explorer le degré et le type de gêne créée par la dyslexie chez des adultes au quotidien, en abordant parallèlement la question du handicap. Afin de vérifier nos hypothèses théoriques exposées en amont, nous posons plusieurs hypothèses opérationnelles.

Nous avons conscience du grand nombre d'hypothèses opérationnelles, mais dans la crainte de perdre de la richesse au sein de notre travail, nous avons souhaité conservé ces hypothèses opérationnelles détaillées.

6.1. Hypothèses opérationnelles corrélées à (H1)

⇒ Hypothèses opérationnelles corrélées à (H1A)

- *Hypothèse opérationnelle HO1* : Les difficultés relatives à la dyslexie génèrent des incapacités professionnelles.
- *Hypothèse opérationnelle HO2* : Les difficultés relatives à la dyslexie génèrent une atteinte à la personne dans le monde professionnel.

⇒ Hypothèses opérationnelles corrélées à (H1B)

- *Hypothèse opérationnelle HO3* : L'individu est gêné vis-à-vis de son conjoint.
- *Hypothèse opérationnelle HO4* : L'individu est gêné vis-à-vis de ses enfants.
- *Hypothèse opérationnelle HO5* : L'individu est gêné vis-à-vis des membres de sa famille plus élargie.

⇒ Hypothèses opérationnelles corrélées à (H1C)

- *Hypothèse opérationnelle HO6* : L'individu est gêné dans ses relations sociales.
- *Hypothèse opérationnelle HO7* : L'individu est gêné dans ses activités personnelles quotidiennes.

6.2. Hypothèses opérationnelles corrélées à (H2)

- *Hypothèse opérationnelle H08*

La définition du handicap est régie par les notions de gravité et visibilité.

- *Hypothèse opérationnelle H09*

L'individu dyslexique pense que le terme de « handicap » est disproportionné pour évoquer la dyslexie.

6.3. Hypothèses opérationnelles corrélées à (H3)

- *Hypothèse opérationnelle HO10*

Les individus parviennent à relativiser leur trouble.

- *Hypothèse opérationnelle HO11*

Les individus sont satisfaits de leur vie.

7. MODE DE TRAITEMENT DES DONNEES

Notre analyse vise à quantifier la gêne causée par la dyslexie, ainsi que le niveau d'acceptation du terme « handicap ».

Cette analyse sera doublée d'un traitement qualitatif, par le biais de citations des individus et résumés des interviews.

Le lecteur pourra ainsi si besoin, obtenir davantage de précisions sur un cas précis.

7.1. Traitement quantitatif

Afin de pouvoir traiter nos hypothèses, nous avons choisi un mode de traitement des données basé sur un listing préalable des réponses possibles.

Nous avons en effet répertorié en amont les possibilités de réponses aux questions testant nos hypothèses opérationnelles.

Puis, pour traiter nos résultats nous avons opté pour une technique inspirée du scoring, consistant à affecter une note globale à un individu à partir de notes partielles.

Chaque question se verra attribuer un score maximal de 2.

La note dite « positive », c'est-à-dire 2, constitue un indicateur de présence. En d'autres termes, la positivité de la réponse correspond à ce que nous supposons être une vérité dans nos hypothèses opérationnelles.

La note dite « négative », c'est-à-dire 0, renvoie aux types de réponses démontrant une autre réalité que celle supposée dans nos hypothèses opérationnelles.

Il nous a semblé important d'inclure une note intermédiaire, c'est-à-dire 1, qui permet d'exprimer un avis partagé. En effet, nous abordons le vécu et le ressenti des participants, et il est certain qu'il n'est pas toujours aisé d'avoir un avis bien tranché sur une situation donnée.

Il nous a semblé facilitateur de convertir les notes obtenues sous forme de pourcentage de « positivité ». Plus le pourcentage obtenu sera élevé, plus la tendance ira dans le sens de nos hypothèses opérationnelles.

Nous délimitons ainsi trois grandes catégories de réponses :

- Catégorie A, entre 0 et 33% de positivité
- Catégorie B, entre 33 et 66% de positivité
- Catégorie C, au-delà de 66% de positivité

Nous établissons que, dès lors que ...

✓ plus de 50% des individus se situent dans la catégorie C

OU QUE

✓ 100 % des individus se situent dans la catégorie B ou C

... notre hypothèse opérationnelle peut être considérée comme validée

Nous admettons que lorsqu'un individu se situe précisément à la frontière entre deux catégories, nous le rattachons à la catégorie supérieure.

La validation ou l'invalidation de ces hypothèses opérationnelles, permettra de valider ou d'invalider les hypothèses théoriques correspondantes.

▪ **Traitement de l'hypothèse H01**

Nous essayons de savoir si les difficultés relatives à la dyslexie génèrent ou non des incapacités professionnelles.

Voici la liste des réponses que nous avons établie, et le système de cotation correspondant :

CM4 : Aviez-vous envisagé d'autres métiers au cours de votre vie, auxquels vous avez dû renoncer à cause de votre dyslexie ?

La personne a envisagé d'autres métiers, mais le renoncement n'a pas de lien avec la dyslexie	0
Aucun renoncement	0
Renoncement pas uniquement dû à la dyslexie	1
Renoncement réellement dû à la dyslexie	2

CM6 : Dans votre métier actuel, à quel degré votre dyslexie vous gêne-t-elle, entre 0 et 5 ?

0 et 1 (= gêne quasi inexistante)	0
2 et 3 (= gêne modérée)	1
4 et 5 (= gêne importante)	2

CM8 : Lors de l'embauche, aviez-vous dû rédiger une lettre de motivation ? Cela vous a-t-il posé problème ?

Pas du tout	0
Un peu	1
Beaucoup	2

CM13 + CM14 : *Leur demandez-vous de l'aide lorsqu'il faut lire ? Si oui, à quel degré est-ce gênant ?
Leur demandez-vous de l'aide lorsqu'il faut écrire ? Si oui, à quel degré est-ce gênant ?*

« OUI »

« NON »

0 et 1	0	Pas le besoin	0
2 et 3	1	Pas l'envie	2
4 et 5	2		

▪ **Traitement de l'hypothèse HO2**

Nous tentons de savoir si les difficultés relatives à la dyslexie génèrent ou non une atteinte à la personne dans le monde professionnel.

Voici la liste des réponses que nous avons établie, et le système de cotation correspondant :

CM9 + CM10 : *Avez-vous dit à votre patron que vous étiez dyslexique ?*

Avez-vous dit à vos collègues que vous étiez dyslexique ?

Oui car il(s) l'aurai(en)t remarqué : gênant	2
Oui car il(s) l'aurai(en)t remarqué : non gênant	0
Non car c'est gênant	2
Non car cela passe inaperçu, pas d'intérêt	0

CM11 : *Vos collègues sont-ils compréhensifs par rapport à vos difficultés ?*

Oui	0
Non	2

CM12 : *Subissez-vous des remarques déplacées au travail, en rapport avec votre dyslexie ?*

Jamais	0
Rarement - parfois	1
Souvent – toujours	2

CM15 : *Vous sentez-vous globalement épanoui dans votre vie professionnelle ?*

Pas du tout	2
Un peu	1
Beaucoup et énormément	0

CM16 : Avez-vous des regrets professionnellement ?

Regrets en rapport avec la dyslexie	2
Regrets sans rapport avec la dyslexie	0
Aucun regret	0

▪ **Traitement de l'hypothèse HO3**

Nous essayons de savoir si l'individu est gêné vis-à-vis de son conjoint.

Voici la liste des réponses que nous avons établie, et le système de cotation correspondant :

C1 : A votre rencontre avec votre conjoint, lui aviez-vous dit que vous étiez dyslexique, ou l'a-t-il remarqué au bout d'un certain temps ? Pourquoi ?

Oui et gênant	2
Oui mais non gênant	0
Non car gênant	2
Non car passe inaperçu	0

C2 : Est-il compréhensif par rapport à vos difficultés ?

Oui	0
Non	2

C3 : Sur une échelle de 0 à 5, à quel degré cela vous gêne-t-il de discuter de vos difficultés avec votre conjoint ?

0 et 1 (= gêne quasi inexistante)	0
2 et 3 (= gêne modérée)	1
4 et 5 (= gêne importante)	2

C4 : Lorsqu'il remarque que vous faites une erreur d'orthographe, vous le signale-t-il spontanément ? Si oui, à quel degré cela vous gêne-t-il entre 0 et 5 ? Si non, cela vous gênerait-il qu'il le fasse ?

« OUI »		« NON »	
0 et 1	0	Non	0
2 et 3	1	Oui	2
4 et 5	2		

C5 : *Allez-vous de vous-même trouver de l'aide auprès de votre conjoint lorsqu'une tâche de lecture ou d'écriture vous pose problème ? Si oui, à quel degré cela vous gêne-t-il entre 0 et 5 ? Si non, pourquoi ?*

« OUI »		« NON »	
0 et 1	0	Gêne/honte/...	2
2 et 3	1	Autre	0
4 et 5	2		

▪ Traitement de l'hypothèse HO4

Nous essayons de savoir si l'individu est gêné vis-à-vis de ses enfants.

Voici la liste des réponses que nous avons établie, et le système de cotation correspondant :

E4 : *Etes-vous inquiet de ce que vos enfants peuvent penser de vos difficultés ?*

Pas du tout	0
Un peu	1
Beaucoup et énormément	2

E5 : *Leur lisez-vous des histoires ?*

Oui, moment de plaisir	0
Oui, mais j'appréhende	1
Non, à cause de ma dyslexie	2
Non, mais pas de lien avec la dyslexie	0

E6 : *Les aidez-vous à faire leurs devoirs ?*

Oui, et cela demande beaucoup d'énergie	1
Oui, et cela ne me demande pas beaucoup d'énergie	0
Non à cause de ma dyslexie	2
Non, sans rapport avec ma dyslexie	0

E8 : *Y a-t-il des activités que vous aimeriez faire avec vos enfants mais que vous ne pouvez pas, à cause de votre dyslexie ?*

Oui	2
Non	0

E9 + E10

A quel degré entre 0 et 5 était-ce gênant d'expliquer vos difficultés à vos enfants ?

Aujourd'hui, à quel degré entre 0 et 5 cela vous gêne-t-il d'en discuter avec eux ?

0 et 1 (= gêne quasi inexistante)	0
2 et 3 (= gêne modérée)	1
4 et 5 (= gêne importante)	2

▪ **Traitement de l'hypothèse HO5**

Nous essayons de savoir si l'individu est gêné vis-à-vis des membres de sa famille plus élargie.

Voici la liste des réponses que nous avons établie, et le système de cotation correspondant :

FE1 : *Vos parents sont-ils compréhensifs vis-à-vis de vos difficultés ?*

Oui	0
Non	2

FE2 : *Lorsque vous parlez de vos difficultés avec vos parents aujourd'hui, à quel degré cela vous gêne-t-il entre 0 et 5 ?*

0 et 1 (= gêne quasi inexistante)	0
2 et 3 (= gêne modérée)	1
4 et 5 (= gêne importante)	2

▪ **Traitement de l'hypothèse HO6**

Nous essayons de savoir si l'individu est gêné dans ses relations sociales.

Voici la liste des réponses que nous avons établie, et le système de cotation correspondant :

VS1 : *Vos amis savent-ils que vous êtes dyslexiques ?*

Ils le savent et oui j'aurais préféré qu'ils ne le sachent pas	2
Ils le savent et ça m'est égal	0
Ils ne le savent pas car : honte, mal à l'aise ...	2
Ils ne le savent pas car pas nécessaire	0

VS2 : *Quand vous parlez de votre dyslexie avec vos amis, à quel degré cela vous gêne-t-il, entre 0 et 5 ?*

0 et 1 (= gêne quasi inexistante)	0
2 et 3 (= gêne modérée)	1
4 et 5 (= gêne importante)	2

VS3 : *Comment vous sentez-vous lorsque dans une conversation quelconque, quelqu'un aborde le sujet de la dyslexie ?*

Pas à l'aise	2
Moyennement à l'aise	1
A l'aise	0

VS4 : Réagissez-vous lorsque quelqu'un dit des choses fausses et blessantes sur la dyslexie ?

Réagit en disant qu'il est dyslexique	0
Réagit sans dire qu'il est dyslexique	1
Ne réagit pas	2

VS5 : Pour échanger avec des amis qui habitent loin, comment vous y prenez-vous ?

Evite d'avoir affaire à du langage écrit	2
Peu importe	0

TQ1a, TQ1b, TQ1c, TQ1d, TQ1e, TQ1f : A quel degré êtes-vous gêné pour : lire un email, écrire un email, lire un sms, écrire un sms, lire une carte postale, écrire une carte postale ?

0 et 1 (= gêne quasi inexistante)	0
2 et 3 (= gêne modérée)	1
4 et 5 (= gêne importante)	2

▪ Traitement de l'hypothèse HO7

Nous essayons de savoir si l'individu est gêné dans ses activités personnelles quotidiennes.

Voici la liste des réponses que nous avons établie, et le système de cotation correspondant :

L3, TQ1g, TQ1h, TQ1i, TQ1j, TQ1k, TQ1l, TQ1m, TQ1n, TQ1o, TQ1p, TQ1q, TQ5

Pour les questions correspondantes, merci de se référer au questionnaire disponible en annexe.

0 et 1 (= gêne quasi inexistante)	0
2 et 3 (= gêne modérée)	1
4 et 5 (= gêne importante)	2

L2 : Pensez-vous que si vous n'aviez pas été dyslexique, vos loisirs auraient été les mêmes ?

Oui	0
Non	2

TQ2 : Déléguez-vous l'administratif du foyer à quelqu'un d'autre ?

Oui, à cause de ma dyslexie	1
Oui, sans rapport avec ma dyslexie	0
Non, et ça ne me soulagerait pas de le déléguer	0
Non, mais ça me soulagerait de le déléguer	2

▪ **Traitement de l'hypothèse HO8**

Nous essayons de savoir si la définition du « handicap » que l'individu se fait, peut inclure la dyslexie.

Voici la liste des réponses que nous avons établie, et le système de cotation correspondant :

RH1 : *Pourriez-vous me donner une définition du handicap, selon vous ?*

Définition pouvant inclure la dyslexie	0
Définition excluant la dyslexie	2

RH2 : *Diriez-vous que la dyslexie peut être définie comme un handicap ?*

Oui	0
Réponse mitigée	1
Non	2

RH3 : *Diriez-vous que vous êtes handicapé par votre dyslexie ?*

Oui	0
Non car dyslexie trop légère	--
Non car mot "handicapé" trop fort	2

NB. *Cet item est à corrélérer avec le niveau de gêne exprimé par l'individu, car si la personne ne se sent pas gênée, il est normal qu'elle ne se sente pas handicapée.*

▪ **Traitement de l'hypothèse HO9**

Nous essayons de savoir si selon l'individu, le terme « handicap » est disproportionné pour parler de la dyslexie.

Voici la liste des réponses que nous avons établie, et le système de cotation correspondant :

MD5 : *Que pensez-vous de la reconnaissance de la dyslexie comme un handicap ?*

Bonne chose	0
Réponse mitigée	1
Pas normal	2

MD6 : *Cela vous gêne-t-il qu'elle soit reconnue comme un handicap ?*

Oui	2
Réponse mitigée	1
Non	0

MD7 : Diriez-vous que le terme handicap est approprié pour parler de la dyslexie ?

Approprié	0
Réponse mitigée	1
Non approprié	2

▪ **Traitement de l'hypothèse HO10**

Nous essayons de savoir si les individus parviennent à relativiser leur trouble.

Voici la liste des réponses que nous avons établie, et le système de cotation correspondant :

B1 : A votre avis, sans votre dyslexie, y a-t-il des parties de votre vie qui seraient différentes aujourd'hui ?

Oui	0
Non	2

B2 : Y a-t-il eu des renoncements dans votre vie, à cause de votre dyslexie ?

Oui	0
Non	2

B3 : Avec votre recul, que diriez-vous à de jeunes dyslexiques qui se questionnent sur leur avenir ?

Positif	2
Mitigé	1
Négatif	0

B6 : Pensez-vous que vivre avec une dyslexie est très facile/facile/moyennement difficile/difficile/très difficile ?

Très facile et facile	2
Moyennement difficile	1
Difficile et très difficile	0

B7 : Aujourd'hui, à quel niveau, entre 0 et 5, diriez-vous que vous avez intégré vos difficultés ?

4 et 5 (= bien intégré)	2
2 et 3 (= « moyennement intégré »)	1
0 et 1 (= « pas du tout intégré »)	0

B8 : Que diriez-vous de votre dyslexie telle qu'elle est aujourd'hui ?

Positif	2
Mitigé	1
Négatif	0

▪ **Traitement de l'hypothèse HO11**

Nous essayons de savoir si les individus sont satisfaits de leur vie, malgré une dyslexie.

Voici la liste des réponses que nous avons établie, et le système de cotation correspondant :

B4 + B5

Si vous deviez évaluer votre vie de manière générale, diriez-vous que vous êtes : pas du tout satisfait/un peu satisfait/satisfait/très satisfait ?

Si vous deviez évaluer la façon dont vous arrivez à gérer votre dyslexie, diriez-vous que vous êtes : pas du tout satisfait/un peu satisfait/satisfait/très satisfait ?

Pas du tout satisfait	0
Un peu satisfait	1
Satisfait et très satisfait	2

Parfois, il ne nous a pas été possible de poser l'intégralité de nos questions aux individus, et ce pour diverses raisons :

- L'individu est célibataire
- L'individu n'a pas d'enfant
- L'individu a des enfants, mais ceux-ci ne sont pas suffisamment âgés pour faire l'objet des questions relatives aux enfants
- L'individu n'a plus de contact avec aucun membre de sa famille
- L'individu travaille au sein d'une entreprise familiale, a pour employeur son père et pour unique collègue son oncle
- L'individu n'a ni employeur, ni collègue, et travaille à son compte à domicile

Lorsque l'individu n'exerçait pas d'activité professionnelle au moment de la rencontre, il nous a toujours été possible de maintenir nos questions liées à la vie professionnelle, en se référant à son dernier emploi.

C'est pour cela que le pourcentage de positivité des réponses est en réalité calculé au cas par cas, en fonction du nombre de questions posées. Les résultats seront donc à nuancer.

7.2. Traitement qualitatif

En étudiant le ressenti de la dyslexie chez des adultes, ainsi que la subjectivité du handicap, nous compléterons indéniablement notre analyse quantitative, d'une approche qualitative.

Nos questions ouvertes permettent aux interrogés de s'exprimer librement, et nos questions fermées peuvent également faire émerger des réactions ou commentaires précieux.

Il sera toutefois nécessaire d'être prudent quant à l'interprétation subjective des entretiens, en se référant toujours aux dires des individus.

Nous n'avons pas jugé nécessaire de retranscrire la totalité des quinze interviews, car le face à face génère de nombreuses digressions et commentaires annexes, n'étant pas nécessaires pour le lecteur. De plus, notre engagement d'anonymat pourrait être compromis. Néanmoins, nous procéderons par établissement de profils et résumés des entretiens (disponibles en annexes), pour que le lecteur puisse si besoin s'y référer.

8. PRECAUTIONS METHODOLOGIQUES

Nous aurions souhaité rencontrer davantage d'adultes dyslexiques pour multiplier les recueils de témoignages, mais plusieurs biais se sont présentés à nous.

Tout d'abord le choix de l'entretien en face à face a rebuté maintes personnes.

Nous sommes consciente qu'il n'est pas aisé de parler de son trouble à une inconnue, surtout lorsque celui-ci demeure invalidant. C'est pourquoi nous pouvons penser que les personnes ayant accepté de nous rencontrer ont réussi à surmonter leurs difficultés ou à accepter leur trouble. Nous ne pourrions donc tirer des conclusions trop hâtives sur le vécu de la dyslexie chez les adultes, car il ne faut pas omettre que certaines personnes étaient trop gênées pour nous recevoir.

Pour donner la parole aux adultes dyslexiques ne souhaitant pas nous rencontrer, il aurait été recommandé de procéder par questionnaires anonymes à remplir chez soi, mais pour des raisons méthodologiques (cf. partie concernant notre choix méthodologique), nous avons souhaité conserver les rencontres.

Nous n'avons pas souhaité intégrer à notre questionnaire davantage d'items relatifs à la scolarité, car nous voulions rester concentrée sur le ressenti actuel de la dyslexie chez des adultes. Nous sommes consciente que la période de l'enfance était souvent difficile pour ces personnes-là, et c'est pourquoi nous leur précisons que nous avons uniquement quelques questions sur la scolarité, mais que l'essentiel de nos questions concernait leur vie actuelle.

TROISIEME PARTIE : RESULTATS ET ANALYSE

1. ANALYSE DES DONNEES ET TRAITEMENT DES HYPOTHESES

1.1. Données générales

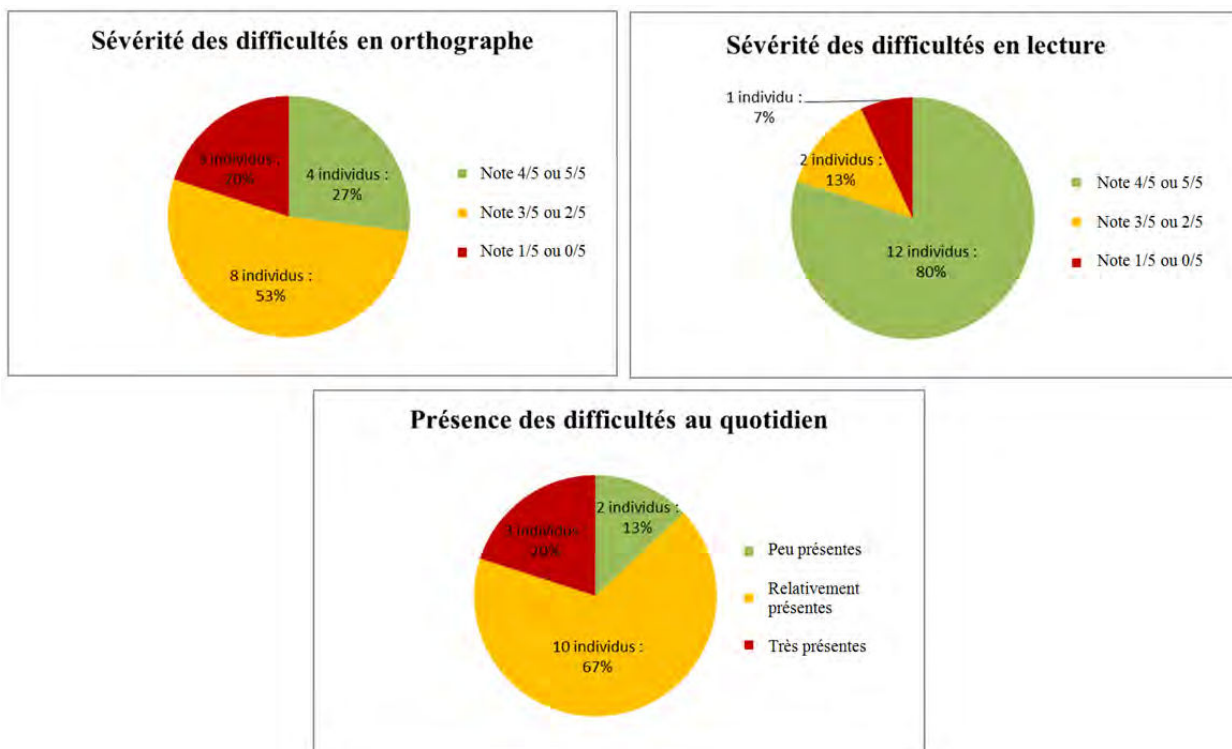
- *Sévérité de la dyslexie*

Individus	Evaluation subjective de la lecture /5	Evaluation subjective de l'orthographe /5	Concerné par la dyslexie (DL) et/ou la dysorthographie (DO) ?	Degré de présence des difficultés /5
I1	5	2	DL et DO	3
I2	4	0,5	DO	3
I3	4	2	DL et DO	2
I4	2	3	DL et DO	4
I5	5	4	DO	2,5
I6	5	4	DL et DO	2
I7	4	2	DO	2,5
I8	3,5	3,5	DL et DO	2
I9				
I10	4,5	4,5	DL et DO	1
I11	5	3	DL et DO	4
I12	5	3	DO	3
I13	0,5	0,5	DL et DO	5
I14	2	1	DL et DO	2
I15	5	3	DO	1
I16	5	1,5	DL et DO	3

A travers ce tableau, nous avons recueilli des données subjectives, permettant de se faire une idée de la sévérité de la dyslexie.

Parmi les 15 individus, 14 estiment avoir un meilleur niveau de lecture que d'orthographe.

Cette tendance révèle que lorsqu'on est dyslexique, ce sont effectivement les difficultés en lecture qui se compensent plus aisément avec le temps. Les difficultés orthographiques sont plus robustes.



- Vécu antérieur du trouble

Individus	Description de la scolarité	Degré de gêne à l'école /5	Autres
I1	"Bof – pourri"	4	
I2	"Moqueries – horreur"	4	"-40 en dictée"
I3	-	5	
I4	"Désordonnée – difficile"	3	
I5	"Difficile à gérer"	2,5	
I6	"Difficile"	3	
I7	"Langues et français : difficiles"	3	"Excellent en maths"
I8	"Difficile – mise à l'écart"	4	"Sentiment de différence"
I9			
I10	"Sans problème – bonne"	1	
I11	"Ratée"	5	
I12	"Catastrophe – moqueries"	5	"-30 en dictée"
I13	"Long – pas motivant"	2,5	
I14	"Nulle – ennuyante"	5	
I15	"Moyenne"	3	"J'avais horreur de lire"
I16	"Enfer – grave – horreur"	1	"Les ditées, c'était cata"

Sur 15 individus, 14 nous témoignent de souvenirs scolaires difficiles.

1.2. Analyse des hypothèses opérationnelles

➤ Analyse de HO1

Individus	CM4	CM6	CM8	CM13	CM14	TOTAL /10	Positivité (en %)	Catégorie
I1	2	1	1	0	0	4	40	B
I2	0	1	0	0	0	1	10	A
I3	0	0	1	0	0	1	10	A
I4	0	2	1	0	0	3	30	A
I5	0	0	0	0	0	0	0	A
I6	0	0	0	0	0	0	0	A
I7	0	0	1	0	0	1	10	A
I8	0	1	0	0	1	2	20	A
I9								
I10	0	0	0	0	0	0	0	A
I11	2	0	0	0	0	2	20	A
I12	1	1	1	0	1	4	40	B
I13	0	2	0	0	0	2	20	A
I14	0	0	0	0	0	0	0	A
I15	0	0	0	0	0	0	0	A
I16	1	0	0	0	0	1	10	A

➤ Analyse de HO2

Individus	CM9	CM10	CM11	CM12	CM15	CM16	TOTAL /12	Positivité (en %)	Catégorie
I1	0	0	0	1	1	2	4	33,33	B
I2	0	0	0	2	0	0	2	16,66	A
I3	0	2	0	1	0	0	3	25	A
I4	0	0	0	0	2	2	4	33,33	B
I5	2	2	1	0	2	0	7	58,33	B
I6	0	0	0	0	0	0	0	0	A
I7	2	0	1	0	0	0	3	25	A
I8	0	0	0	0	0	0	0	0	A
I9									
I10	0	0	0	0	0	0	0	0	A
I11	2	0	0	0	1	2	5	41,66	B
I12	1	2	1	1	2	0	7	58,33	B
I13	-	-	-	-	0	0			
I14	-	-	-	-	0	0			
I15	-	-	-	-	0	0			
I16	0	0	0	0	2	2	4	33,33	A

➤ Analyse de HO3

Individus	C1	C2	C3	C4	C5	TOTAL /10	Positivité (en %)	Catégorie
I1	2	1	2	2	2	9	90	C
I2	0	0	0	0	0	0	0	A
I3	0	0	0	0	0	0	0	A
I4	0	0	0	0	0	0	0	A
I5	0	0	0	0	0	0	0	A
I6	0	0	0	0	0	0	0	A
I7	0	0	0	0	0	0	0	A
I8	0	0	0	1	0	1	10	A
I9								
I10	0	0	0	1	0	1	10	A
I11	-	-	-	-	-	-	-	-
I12	0	0	0	0	0	0	0	A
I13	0	0	0	0	0	0	0	A
I14	-	-	-	-	-	-	-	-
I15	0	0	0	0	0	0	0	A
I16	0	0	0	1	0	1	10	A

➤ Analyse de HO4

Individus	E4	E5	E6	E8	E9	E10	TOTAL /12	Positivité (en %)	Catégorie
I1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
I2	0	0	1	0	0	0	1	8,33	A
I3	0	0	0	0	0	0	0	0	A
I4	-	-	-	-	-	-	-	-	-
I5	0	0	0	0	0	0	0	0	A
I6	0	0	0	0	0	0	0	0	A
I7	0	0	0	0	0	0	0	0	A
I8	-	-	-	-	-	-	-	-	-
I9									
I10	-	-	-	-	-	-	-	-	-
I11	-	-	-	-	-	-	-	-	-
I12	0	1	1	0	0	0	2	16,66	A
I13	-	-	-	-	-	-	-	-	-
I14	-	-	-	-	-	-	-	-	-
I15	0	0	0	0	0	0	0	0	A
I16	1	0	0	0	-	-	1/8	12,5	A

➤ Analyse de HO5

Individus	FE1	FE2	TOTAL /4	Positivité (en %)	Catégorie
I1	0	0	0	0	A
I2	2	1	3	75	C
I3	0	0	0	0	A
I4	0	0	0	0	A
I5	0	0	0	0	A
I6	0	0	0	0	A
I7	0	0	0	0	A
I8	0	1	1	25	A
I9					
I10	0	0	0	0	A
I11	2	2	4	100	C
I12	0	0	0	0	A
I13	0	1	1	25	A
I14	0	0	0	0	A
I15	0	0	0	0	A
I16	2	0	2	50	B

➤ Analyse de HO6

Individus	VS1	VS2	VS3	VS4	VS5	TQ1a	TQ1b	TQ1c	TQ1d
I1	0	1	1	0	0	0	1	0	1
I2	0	1	0	0	0	0	1	0	1
I3	1	0	0	0	0	0	1	0	0
I4	0	0	1	0	0	0	1	0	0
I5	2	1	0	0	0	0	0	0	0
I6	0	0	0	0	0	0	0	0	0
I7	0	0	0	0	1	0	0	0	0
I8	0	1	2	1	0	0	0	0	0
I9									
I10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
I11	2	2	1	0	2	-	-	0	0
I12	0	0	0	0	0	0	1	0	1
I13	2	1	1	0	0	-	-	1	1
I14	0	0	0	0	0	0	1	0	0
I15	0	0	0	0	0	0	0	0	0
I16	0	0	0	0	2	0	2	0	2
Individus	TQ1e	TQ1f	TOTAL /22	Positivité (en %)	Catégorie				
I1	0	2	6	27,27	A				
I2	0	2	5	22,72	A				
I3	0	0	2	9,09	A				
I4	1	2	5	22,72	A				
I5	0	0	3	13,63	A				
I6	0	0	0	0	A				
I7	0	0	1	4,54	A				
I8	0	0	4	18,18	A				
I9									
I10	0	0	0	0	A				
I11	-	-	7/14	50	B				
I12	0	0	2	9,09	A				
I13	1	-	7/16	43,75	B				
I14	0	1	2	9,09	A				
I15	0	0	0	0	A				
I16	0	2	8	36,36	B				

➤ Analyse de HO7

Individus	L2	L3	TQ1g	TQ1h	TQ1i	TQ1j	TQ1k	TQ1l	TQ1m
I1	0	2	0	0	0	0	0	0	0
I2	2	1	0	0	0	1	1	1	0
I3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
I4	1	1	0	0	1	1	2	1	0
I5	2	0	0	0	0	0	0	0	0
I6	0	0	0	0	0	0	0	0	0
I7	0	0	0	0	0	0	0	0	0
I8	0	0	0	0	1	0	-	0	0
I9									
I10	0	1	0	0	0	0	0	0	0
I11	2	2	0	0	1	0	2	1	0
I12	2	0	0	0	1	0	0	2	0
I13	0	0	1	-	-	1	-	1	2
I14	0	0	1	-	0	-	-	-	-
I15	0	0	0	0	0	0	0	0	0
I16	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Individus	TQ1n	TQ1o	TQ1p	TQ1q	TQ2	TQ5	TOTAL /30	Positivité (en %)	Catégorie
I1	0	0	0	0	2	1	5	16,66	A
I2	1	0	1	0	2	1	11	36,66	B
I3	0	0	0	0	0	0	0	0	A
I4	0	1	1	1	1	1	12	40	B
I5	0	0	0	0	0	0	2	13,33	A
I6	0	0	0	0	0	0	0	0	A
I7	0	1	0	0	0	1	2	13,33	A
I8	0	0	0	0	-	1	2/26	7,69	A
I9									
I10	0	0	0	0	0	0	1	3,33	A
I11	0	1	0	0	0	2	11	36,66	B
I12	0	1	0	0	0	1	7	23,33	A
I13	2	2	2	0	0	1	12/24	50	B
I14	0	2	0	0	-	1	4/18	22,22	A
I15	0	2	0	0	0	0	2	6,66	A
I16	0	0	0	0	1	1	3	10	A

➤ Analyse de HO8

Individus	RH1	RH2	RH3	TOTAL /6	Positivité (en %)	Catégorie
I1	2	1	0	3	50	B
I2	0	0	0	0	0	A
I3	0	0	0	0	0	A
I4	2	1	1	4	66,66	B-C
I5	2	2	2	6	100	C
I6	2	0	0	2	33,33	A-B
I7	0	0	0	0	0	A
I8	2	0	2	4	66,66	B-C
I9						
I10	0	0	0	0	0	A
I11	0	0	0	0	0	A
I12	0	0	0	0	0	A
I13	2	1	2	5	83,33	C
I14	2	2	2	6	100	C
I15	0	0	0	0	0	A
I16	0	0	0	0	0	A

➤ Analyse de HO9

Individus	MD5	MD6	MD7	TOTAL /6	Positivité (en %)	Catégorie
I1	1	1	2	4	66,66	B-C
I2	0	0	0	0	0	A
I3	1	0	0	1	16,66	A
I4	1	0	0	1	16,66	A
I5	0	0	2	2	33,33	A-B
I6	0	1	1	2	33,33	A-B
I7	0	0	2	2	33,33	A-B
I8	2	0	2	4	66,66	B-C
I9						
I10	0	0	1	1	16,66	A
I11	0	0	0	0	0	A
I12	0	0	0	0	0	A
I13	0	0	1	1	16,66	A
I14	0	0	2	2	33,33	A-B
I15	0	0	0	0	0	A
I16	0	0	0	0	0	A

➤ Analyse de HO10

Individus	B1	B2	B3	B6	B7	B8	TOTAL /12	Positivité (en %)	Catégorie
I1	0	0	2	1	1	1	5	41,66	B
I2	2	1	1	1	2	1	8	66,66	B-C
I3	0	2	2	1	2	2	9	75	C
I4	0	0	2	1	1	1	5	41,66	B
I5	0	0	2	2	2	2	8	66,66	B-C
I6	2	2	2	2	2	2	12	100	C
I7	2	2	1	1	2	1	9	75	C
I8	0	2	2	1	2	1	8	66,66	B-C
I9									
I10	2	2	2	2	2	2	12	100	C
I11	0	0	2	0	2	0	4	33,33	A-B
I12	0	2	2	1	2	1	8	66,66	B-C
I13	2	2	2	1	2	1	10	83,33	C
I14	2	2	2	1	2	1	10	83,33	C
I15	2	2	2	2	2	2	12	100	C
I16	0	0	1	1	1	1	4	33,33	A-B

➤ **Analyse de HO11**

Individus	B4	B5	TOTAL /4	Positivité (en %)	Catégorie
I1	2	1	3	75	C
I2	2	2	4	100	C
I3	2	2	4	100	C
I4	2	1	3	75	C
I5	2	2	4	100	C
I6	2	2	4	100	C
I7	2	2	4	100	C
I8	2	2	4	100	C
I9					
I10	2	2	4	100	C
I11	1	2	3	75	C
I12	2	2	4	100	C
I13	2	2	4	100	C
I14	2	2	4	100	C
I15	2	2	4	100	C
I16	2	1	3	75	C

2. SYNTHÈSE ET CONCLUSION POUR LES HYPOTHÈSES OPERATIONNELLES

Sur la base des résultats exposés en amont et en suivant notre méthode de traitement des données, nous avons pu déterminer la validation ou non de nos hypothèses opérationnelles.

→ **Invalidation** de HO1

Nous formulons l'hypothèse que les difficultés relatives à la dyslexie génèrent des incapacités professionnelles.

Or, 13 individus sur 15 (87%) se situent dans la catégorie A, et 2 individus (13%) dans la catégorie B. Ces résultats ne nous permettent pas de valider HO1.

→ **Invalidation** de HO2

Nous supposons que les difficultés relatives à la dyslexie génèrent une atteinte à la personne dans le monde professionnel.

Or, 7 individus sur 12 (58%) se situent dans la catégorie A, et 5 individus (42%) dans la catégorie B. Notre hypothèse HO2 est donc rejetée.

→ **Invalidation** de HO3

Nous présumons que l'individu était gêné vis-à-vis de son conjoint.

Or, 12 individus sur 13 (92%) se situent dans la catégorie A, et 1 individu (8%) dans la catégorie B. HO3 est ainsi réfutée.

→ **Invalidation** de HO4

Nous formulons l'hypothèse que l'individu était gêné vis-à-vis de ses enfants.

Or, 8 individus sur 8 (100%) se situent dans la catégorie A. Nous invalidons de ce fait HO4.

→ **Invalidation** de HO5

Nous supposons que l'individu était gêné vis-à-vis des membres de sa famille plus élargie.

Or, 12 individus sur 15 (80%) se situent dans la catégorie A, 1 individu (7%) dans la catégorie B, et 2 individus (13%) dans la catégorie C. Nous ne validons pas HO5.

→ **Invalidation** de HO6

Nous présumons que l'individu était gêné dans ses relations sociales.

Or, 12 individus sur 15 (80%) se situent dans la catégorie A, et 3 individus (20%) dans la catégorie B. Nous réfutons donc HO6.

→ **Invalidation** de HO7

Nous avançons l'hypothèse que l'individu était gêné dans ses activités personnelles quotidiennes.

Or, 11 individus sur 15 (73%) se situent dans la catégorie A, et 4 individus (27%) dans la catégorie B. Ces résultats ne nous permettent pas de valider HO7.

→ **Invalidation** de HO8

Nous émettions l'hypothèse que la définition du handicap était régie par les notions de gravité et visibilité.

Or, 8 individus sur 15 (54%) se situent dans la catégorie A, 5 individus (33%) dans la catégorie B, et deux individus (13%) dans la catégorie C. HO8 est également rejetée.

→ **Invalidation** de HO9

Nous supposons que l'individu dyslexique pensait que le terme de « handicap » était disproportionné pour évoquer la dyslexie.

Or, 9 individus sur 15 (60%) se situent dans la catégorie A, 4 individus (27%) dans la catégorie B, et 2 individus dans la catégorie C. Nous invalidons donc HO9.

→ **Validation** de HO10

Nous essayions de savoir si les individus parvenaient à relativiser leur trouble.

Nous observons que 4 individus sur 15 (27%) se situent dans la catégorie B, et 11 individus (73%) dans la catégorie C.

Nous pouvons donc valider HO10.

→ **Validation** de HO11

Nous essayions de savoir si les individus étaient satisfaits de leur vie, malgré une dyslexie.

Nous observons que les 15 individus interrogés (100%) se situent dans la catégorie C.

Nous pouvons donc également valider HO11.

3. CAS PARTICULIERS DE CERTAINS REpondANTS

Dans ce paragraphe, nous reviendrons sur une analyse plus fine de certains items.

- HO3 a été invalidée, pourtant un individu (I1) se situait dans la catégorie C.
En effet, I1 nous a fait part d'une gêne particulière lorsqu'il était avec sa conjointe, avec un sentiment de honte lié à ses difficultés. Par rapport aux autres personnes interrogées, I1 est le seul pour qui sa relation conjugale était relativement récente (< 6 mois). Ce facteur de durée pourrait être considéré comme possible explication de la gêne ressentie.
- HO5 a également été invalidée, cependant deux individus (I2 et I11) se situaient dans la catégorie C.
I2 nous a fait part d'une totale incompréhension de la part de ses parents, qui « *pensent que je suis nulle* ». L'individu nous a également livré qu'elle ne voyait plus ses parents, pour cette raison précise.
I11 nous a fait part d'une gêne bien plus ancrée et élargie à toute sa famille. L'individu nous a avoué dissimuler autant que possible ses difficultés à tous les membres de sa famille (sœurs, frères, nièces et neveux). I11 a admis avoir trop honte pour pouvoir le dire.

- Notre système de cotation a réfuté HO8, mais les réponses étaient très variables. En effet, 2 individus se situaient dans la catégorie B et 5 individus dans la catégorie C. Nous revenons ici sur les personnes rattachées à la catégorie C : I5 et I14 avaient 100% de positivité, I13 avait 83,33% de positivité, et I4 et I8 en avaient 66,66%.

Trois de ces cinq individus sont les personnes les plus jeunes de notre population. Nous pouvons donc imaginer que le facteur âge joue un rôle important dans le traitement de cet item.

Ces points seront développés dans les résumés des interviews, et dans nos conclusions.

4. ANALYSE QUALITATIVE : ETABLISSEMENT DE PROFILS

En nous basant sur nos hypothèses théoriques, et à l'aide de nos résultats, nous pouvons constituer 7 catégories de profils-types.

- **PROFIL 1** - l'individu :
 - ne considère pas, ou peu, la dyslexie comme une gêne au quotidien
 - tolère l'étiquette « handicap »
 - ne considère pas la dyslexie comme étant une barrière à une vie heureuse et épanouie
- **PROFIL 2** - l'individu :
 - ne considère pas, ou peu, la dyslexie comme une gêne au quotidien
 - tolère partiellement l'étiquette « handicap »
 - ne considère pas la dyslexie comme étant une barrière à une vie heureuse et épanouie
- **PROFIL 3** - l'individu :
 - ne considère pas, ou peu, la dyslexie comme une gêne au quotidien
 - tolère partiellement l'étiquette « handicap »
 - considère la dyslexie comme étant relativement une barrière à une vie heureuse et épanouie

- **PROFIL 4** - l'individu :
 - ne considère pas, ou peu, la dyslexie comme une gêne au quotidien
 - rejette l'étiquette « handicap »
 - ne considère pas la dyslexie comme étant une barrière à une vie heureuse et épanouie
- **PROFIL 5** - l'individu :
 - considère la dyslexie comme relativement gênante au quotidien
 - tolère l'étiquette « handicap »
 - considère la dyslexie comme étant relativement une barrière à une vie heureuse et épanouie
- **PROFIL 6** - l'individu :
 - considère la dyslexie comme relativement gênante au quotidien
 - tolère partiellement l'étiquette « handicap »
 - ne considère pas la dyslexie comme étant une barrière à une vie heureuse et épanouie
- **PROFIL 7** - l'individu :
 - considère la dyslexie comme relativement gênante au quotidien
 - rejette l'étiquette « handicap »
 - considère la dyslexie comme étant relativement une barrière à une vie heureuse et épanouie

Profils	1	2	3	4	5	6	7
Individus	I2 ; I3 ; I7 ; I10 ; I12 ; I15 ; I16	I6	I4	I5 ; I8 ; I14	I11	I13	I1

Répartition des individus dans les différents profils-types établis

En complément, le lecteur peut consulter les résumés des entretiens disponibles en annexes.

QUATRIEME PARTIE : DISCUSSION

1. SYNTHÈSE GLOBALE DES RESULTATS ET DES HYPOTHESES THEORIQUES

1.1. Hypothèse (H1)

➤ Mode de traitement

Au total, sept hypothèses opérationnelles apparaissent comme étant corrélées à H1.

Nous établissons que, dès lors que 4 de nos hypothèses opérationnelles sont validées, nous pourrions considérer notre hypothèse théorique H1 comme validée.

➤ Synthèse

Toutes nos hypothèses opérationnelles ayant été réfutées, nous considérons **H1 invalidée**.

Le niveau de gêne exprimé par les individus ne permet pas de valider notre hypothèse (H1), cependant cela ne signifie pas que la gêne ressentie est nulle.

Analysons plus précisément HO2 qui étudiait la gêne ressentie dans le domaine professionnel, en termes d'atteinte à la personne, de malaise par rapport aux autres. Seulement 58% des individus disaient ne pas se trouver gênés. Les 42% nous faisant part de leur embarras, exposaient des sentiments de honte et d'atteinte à l'estime de soi.

Il semblerait que c'est précisément dans ce domaine de la vie, que les individus peuvent se trouver encore particulièrement gênés. Le fait de ne pas oser ou de ne pas vouloir fait part aux collègues et aux employeurs de sa dyslexie, est perceptible chez une bonne partie des individus.

Cependant, les conséquences directes dues à la persistance des troubles n'apparaissent pas comme véritablement gênante chez nos personnes interrogées : rares sont ceux qui se disent limités dans des tâches quotidiennes, qu'elles soient professionnelles ou personnelles, et quasiment aucun individu n'exprime de malaise par rapport à sa vie familiale.

1.2. Hypothèse (H2)

➤ Mode de traitement

Au total, deux hypothèses opérationnelles apparaissent comme étant corrélées à H2.

Nous établissons que la validation de nos deux hypothèses opérationnelles permettra de valider notre hypothèse théorique H2.

➤ Synthèse

Les deux hypothèses opérationnelles ayant été réfutées, nous considérons **H2 invalidée**.

Bien que nos résultats quantitatifs ne permettent pas de valider H2, et de dire que l'étiquette « handicap » est rejetée, la moitié de la population conteste cette étiquette ou exprime un avis partagé.

Au sein de cette étude, nous pouvons certifier que le positionnement face à l'étiquette « handicap » :

→ Dépend largement de l'âge des individus :

Sur les huit individus tolérant l'étiquette « handicap », tous ont 30 ans passés. Sur les trois individus exprimant un avis mitigé, deux ont moins de 30 ans. Enfin, parmi les quatre personnes rejetant cette étiquette, trois ont moins de 25 ans.

Il semblerait que plus les individus avancent en âge, plus l'étiquette « handicap » est acceptée, et que le facteur du jeune âge pousse au contraire à rejeter cette étiquette.

→ Dépend relativement du niveau d'études des individus :

Dans notre population, parmi les huit personnes ayant un niveau d'étude relativement élevé, six tolèrent l'étiquette « handicap ».

Parmi les six personnes n'ayant pas ou très peu fait d'étude, trois rejettent cette étiquette, et une exprime un avis partagé.

Il semblerait que plus les individus ont fait des études supérieures, plus l'étiquette « handicap » est acceptée.

→ Dépend relativement du secteur d'activités des individus :

Dans notre échantillon de population, les trois individus exerçant une activité médicale ou paramédicale tolèrent l'étiquette « handicap ».

Nous ne pouvons évidemment pas extraire des métiers dans lesquels l'étiquette en question serait systématiquement contredite, mais il nous est possible d'affirmer que lorsqu'un individu travaille dans un secteur plus ou moins médical, cela favorise son acceptation.

→ Ne dépend pas du niveau de gêne exprimé par les individus :

Aucune corrélation entre le niveau de gêne causée par la dyslexie et le positionnement face à l'étiquette « handicap » ne semble se dégager ici.

1.3. Hypothèse (H3)

➤ Mode de traitement

Au total, deux hypothèses opérationnelles apparaissent comme étant corrélées à H3.

Nous établissons que la validation de nos deux hypothèses opérationnelles permettra de valider notre hypothèse théorique H3.

➤ Synthèse

Les deux hypothèses opérationnelles ayant été validées, nous considérons **H3 validée**.

2. REPONSE A LA PROBLEMATIQUE

Nous allons tenter de répondre à notre problématique de départ, qui est :

« La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances reconnaît la dyslexie comme un réel handicap. Les dyslexiques adultes sont-ils gênés par leur trouble au quotidien ? Se considèrent-ils handicapés tel que le souligne la loi ?
Dans quelles mesures ? »

Tout au long de nos entrevues, nous avons essayé de quantifier et de préciser la gêne causée par la dyslexie étant adulte.

Il semblerait qu'une tendance se dégage au sein des personnes que nous avons rencontrées. En effet, de manière générale, la dyslexie n'est plus autant pesante pour les individus, qu'elle n'a pu l'être dans l'enfance et la scolarité.

Aucun individu ne nous a dit que la dyslexie « disparaissait » entièrement, tous nous ont fait part d'au moins quelques manifestations résiduelles de celle-ci. Cependant, toutes les personnes s'accordent à dire qu'elle s'atténue avec le temps, et qu'il est plus aisé de vivre avec une dyslexie lorsqu'on devient adulte. Les justifications concernent toujours la faculté de compenser ses troubles, les propres moyens mis en œuvre pour contourner les difficultés, la mise à distance des difficultés et une relativisation générale.

De ce fait et de manière générale, **nous pouvons dire que les adultes dyslexiques ne sont plus, ou peu, gênés par leur dyslexie au quotidien.**

Les personnes interrogées ne se considérant plus réellement gênées par leur dyslexie, il en va de même qu'**elles ne se considèrent pas handicapées**. Cependant, le positionnement quant à l'étiquette « handicap » apparaît mitigé.

3. CRITIQUE SUR LA DEMARCHE ET LE TRAVAIL

3.1. Limites

3.1.1 Population

Notre étude se limite à quinze individus, ce qui s'avère insuffisant pour que puissent émerger des résultats significatifs.

Cependant, nous avons rencontré toutes les personnes avec qui nous avons pu être en contact, à l'exception d'une seule. Il ne nous a pas été possible de trouver davantage de participants, malgré plusieurs relances d'appel à population sur les réseaux sociaux, et dans notre entourage.

Ici entre également en compte le biais de volontariat, qui est lié au fait que les caractéristiques des personnes volontaires pour participer à l'étude peuvent être différentes de celles ne souhaitant pas y répondre.

3.1.2 Le choix méthodologique

Afin de contourner d'éventuelles lacunes résiduelles en langage écrit, et dans le but de pouvoir se réajuster en direct ou de demander des précisions supplémentaires, nous avons décidé d'utiliser notre questionnaire dans le cadre d'un entretien. Celui-ci a également pour avantage de pouvoir recueillir des commentaires et comportements en situation, et d'être dans une vraie relation humaine.

Cependant, il possède également quelques inconvénients. Comme nous avons pu le stipuler précédemment, pour des modalités pratiques et géographiques, ce choix méthodologique nous a contraint à réduire considérablement notre échantillon. De plus, il a probablement écarté certains individus trop embarrassés pour nous rencontrer.

3.1.3 La méthode d'analyse des résultats

Mentionnons d'abord le trait arbitraire de notre méthode d'analyse. En effet, nous avons établi un système de points qui nous semblait cohérent et qui nous a permis de traiter quantitativement les réponses des individus. Néanmoins, ce procédé étant établi par nos soins, il nous reste entièrement subordonné.

De plus, une méthode de scoring se présente comme une technique statistique permettant de classer un individu dans l'un des quelques groupes définis. Il est certain que ce système exclusif ne permet pas de nuancer les résultats, il est donc de notre devoir d'étudier plus finement les entretiens.

Enfin, étudiant le vécu des personnes, il est arrivé à plusieurs reprises d'obtenir une réponse d'un individu qui n'avait pas été répertoriée en amont. Dans ces cas-là, il n'était pas évident d'équilibrer notre analyse, entre une totale objectivité et l'attribution du nombre de points pressenti.

3.1.4 Subjectivité des réponses et de l'interprétation

Dans ce mémoire qui s'intéresse au vécu de la dyslexie chez des adultes, nous avons rassemblé les dires des personnes interrogées. Cette étude ne peut donc pas omettre le biais de subjectivité. D'une part, nous nous basons et nous fions entièrement aux paroles des individus, sans pouvoir les certifier.

Ensuite, lorsque nous sommes dans la relation, face à des individus, nous ne recueillons pas forcément l'information de manière semblable. La subjectivité pousse à poser les questions de façon différente, voire à suggérer des réponses ou à interpréter certains faits.

3.2. Nos regrets

Nous regrettons principalement de ne pas avoir pu donner la parole aux individus les plus démunis face au langage écrit. Nous ne connaissons pas la part exacte d'individus ayant refusé de nous rencontrer du fait de leur gêne encore trop importante, mais nous avons ouïe dire que c'était effectivement le cas de certains.

Nous aurions également trouvé intéressant et enrichissant pour l'analyse des résultats, d'avoir une notion exacte du degré de dyslexie de chacun. Pour ce faire, il aurait été souhaitable de demander aux individus de lire et d'écrire en début d'entretien. Cependant, pour conserver toute neutralité, et pour que l'individu ne se sente pas jugé ni évalué, il ne nous a pas été possible de procéder ainsi. C'est pourquoi nous avons uniquement pu recueillir des données subjectives quant au degré de dyslexie, et ceci ne s'avère ni précis ni suffisant pour inclure le facteur « sévérité du trouble » à l'analyse.

4. PISTES DE RECHERCHE ET PERSPECTIVES

Tout d'abord, une étude similaire menée à plus grande échelle pourrait confirmer ou non nos présents résultats.

Nous avons choisi de nous intéresser aux adultes, qui ont plus de recul et d'expériences à relater. Néanmoins, il serait tout aussi intéressant de proposer cette approche auprès

d'enfants dyslexiques. Il serait bien évidemment nécessaire de remanier et d'adapter le questionnaire, mais considérer le ressenti des difficultés chez des enfants dyslexiques pourrait enrichir notre regard extérieur sur le trouble. De plus, aborder la notion de handicap avec des enfants, peut-être dans le but de la dédramatiser, pourrait s'avérer précieux. En effet, si même pour certains adultes le handicap renvoie perpétuellement à quelque chose de lourd et visible malgré la récente définition, qu'en sera-t-il pour des enfants ?

Notre vécu des stages nous a fait prendre conscience que beaucoup d'enfants dyslexiques venant en rééducation orthophonique ont une perte d'estime d'eux-mêmes considérable. Certains prennent particulièrement à cœur les remarques déplacées qu'ils peuvent subir, et finissent par croire qu'ils sont moins intelligents que les camarades, et qu'ils n'auront pas beaucoup de choix pour leur orientation. Il n'est pas rare que ces mêmes enfants consultent d'ailleurs d'autres professionnels à ce propos.

Nous imaginons de ce fait, la mise en place de groupes de parole, dédiés aux individus dyslexiques. Il s'agirait de rencontres entre adultes dyslexiques et enfants dyslexiques, ayant pour mission d'échanger autour des difficultés et de pouvoir aborder les points précis qui questionnent les enfants ou adolescents participants. Nous sommes bien consciente qu'un tel projet nécessiterait une certaine implication de la part des parents d'enfants dyslexiques, et que cela requerrait également quelques adultes dyslexiques volontaires pour servir de point de repère lors des rencontres.

Au cours de ce travail de recherche, nous avons pu cerner à l'aide de l'item « *que pourriez-vous dire à de jeunes dyslexiques qui se questionnent sur leur avenir ?* », que beaucoup des individus rencontrés auraient des paroles précieuses et rassurantes pour les enfants les plus blessés et démunis.

CONCLUSIONS

Rappelons que l'objectif de notre travail était double. Nous voulions étudier le vécu de la dyslexie chez des adultes, afin de considérer la gêne que celle-ci pouvait causer au quotidien.

Nous souhaitions parallèlement aborder le thème du handicap, en nous appuyant sur la loi de 2005 reconnaissant la dyslexie comme tel. Cette approche avait pour but de déterminer si l'étiquette « handicap » était ou non tolérée, et de savoir de ce fait, si les adultes dyslexiques se considéraient ou non handicapés.

Il pouvait sembler délicat de s'aventurer dans un domaine tel que le vécu et le ressenti des personnes face à la dyslexie, du fait du côté psychologique imposant de cette étude. En effet, nous étions consciente de manquer de formation théorique relative à cette science, et c'est pourquoi nous avons souhaité nous réserver de sur-interpréter les entretiens, pour éviter d'analyser à tort certains faits.

Il est évident que, ne disposant que de quinze témoignages, les conclusions que nous avons tirées de cette étude ne seront applicables qu'aux individus interrogés, et ne pourront en aucun cas être généralisées.

De nos données théoriques sur la dyslexie et le handicap, ont émergé des hypothèses théoriques, que nous avons pu traiter grâce à nos hypothèses opérationnelles. Pour ce faire, nous avons eu recours à une analyse quantitative de type scoring, complétée par une analyse qualitative des interviews.

Cette double analyse nous a permis de traiter nos hypothèses et de satisfaire nos objectifs initiaux.

Il nous est désormais possible d'affirmer que la gêne causée par la dyslexie est accentuée durant le temps de la scolarité, période pendant laquelle échecs et brimades font partie du quotidien de l'individu. Cette gêne résulte principalement de la modalité privilégiée d'enseignement qui est le langage écrit, et interfère donc avec l'ensemble des apprentissages

scolaires. Elle est également le résultat d'une méconnaissance du trouble, et de jugements à tort des élèves dyslexiques.

Cependant, cette gêne se voit considérablement réduite au cours des années, si bien que certaines personnes n'en parlent qu'au passé. Ce soulagement est le résultat de plusieurs facteurs, dont la compensation et la relativisation du trouble.

Nous n'irons pas jusqu'à dire que les adultes dyslexiques s'adonnent à la lecture avec plaisir ; quoique ce soit le cas de quelques-uns ; mais ils ont désormais la possibilité de choisir davantage leur niveau de fréquentation à l'écrit, et ne sont plus jugés uniquement par leurs capacités en lecture et en écriture.

Les individus s'accordent à dire que la dyslexie peut rester gênante durant toute une vie, mais que cette gêne est gérable, largement surmontable, et qu'elle ne se manifeste que ponctuellement.

La dédramatisation des difficultés subsistantes résulte d'une mise à distance de celles-ci. Avec l'âge, il est désormais possible de considérer sa vie comme un ensemble, en étant conscient de ses capacités et de ses qualités. Beaucoup nous ont fait part d'expressions comme « *j'ai passé l'âge d'être gêné !* », « *plus à mon âge !!* », ou « *il y a vingt ans peut-être...* ». Il est de ce fait incontestable que le facteur âge joue un rôle majeur dans le degré de gêne exprimée.

Les individus sont également lucides par rapport aux malheurs extérieurs plus importants que la dyslexie : « *il y a pire dans la vie* », « *on n'en meurt pas !* ».

Nos individus n'exprimant pas ou peu de gêne résiduelle causée par la dyslexie, comment peuvent-ils donc se considérer handicapés ?

Certains disent ne **pas** se sentir handicapés, d'autres avouent ne **plus** se sentir handicapés. Cette nuance reflète la lourdeur de la notion de handicap, encore trop souvent effrayante.

Alors que certains n'ont aucun problème pour discuter du handicap, d'autres se sentent mal à l'aise.

La grande majorité des individus pense que la reconnaissance de la dyslexie en tant que handicap est une bonne chose, du fait des aides et aménagements qui peuvent en découler. Cependant, il y a ici une différence entre accepter la reconnaissance, et accepter le mot handicap sous-jacent.

Nous avons pu constater au cours de notre démarche, que plusieurs facteurs entrent en jeu dans le positionnement face à l'étiquette « handicap ». L'âge des individus apparaît comme le plus significatif : avec l'âge, le mot « handicap » dérange moins, et les individus sont en mesure de prendre de la distance face à ce terme. Lorsque les individus sont jeunes, la notion

de handicap est soumise aux phénomènes de visibilité et de dépendance, et il pourrait donc être trop honteux et réducteur de tolérer cette étiquette.

Outre le facteur âge, il apparaît également que le niveau d'étude et le domaine d'activité professionnelle ont leur influence ici.

A travers cette étude, toutes nos hypothèses n'ont pas été validées, mais des résultats inattendus nous ont ainsi permis d'enrichir nos perceptions du vécu de la dyslexie chez les adultes. Nous aurions probablement pu nous investir encore plus vigoureusement dans la confection du mode de traitement des données. En effet, celui-ci a abouti à des conclusions qui n'étaient pas parfaitement concordantes avec ce que nous avons pu observer lors des entretiens. Par exemple, pour une personne qui pouvait nous sembler très gênée par sa dyslexie, le résultat obtenu par le calcul des points révélait une gêne superficielle.

Toutefois, le questionnaire établi nous a permis d'observer ce que nous recherchions. Nous sommes satisfaite des résultats obtenus, et même si nous ne sommes pas en mesure de généraliser nos conclusions, nous sommes désormais en possession de précieux témoignages. Cette recherche nous a fait découvrir la dyslexie sous un nouvel angle, et nous a permis de nous projeter dans un futur professionnel, dans lequel nous serons à-même de témoigner à notre tour, si nécessaire.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux

Ameisen JC., Heilbrunn B., Héritier F., Hunyadi M., Le Blanc G., Liotard P., Maila J., Minnaert E., Misrahi R. (2010). *L'éternel singulier – questions autour du handicap*
Lormont : Editions Le Bord de l'Eau

Borioli J., Laub R. (2007). *Handicap : de la différence à la singularité*
Genève : Editions Médecine et Hygiène

Calvet J.L., Dumont P., (1999). *L'enquête sociolinguistique*
Editions l'Harmattan

Brin F., Courrier C., Lederlé E., Masy V., (2011). *Dictionnaire d'orthophonie*, 3^{ème} édition,
Isbergues : Ortho édition.

Cruiziat P., Lasserre M. (2002). *Dyslexique, peut-être, et après ?*
Edition La Découverte

Delahaie M., (2004). *L'évolution du langage écrit chez l'enfant - de la difficulté au trouble*,
Editions INPES

De Singly F., (2012). *Le questionnaire – l'enquête et ses méthodes*
Paris : Editions Armand Colin.

Egaut C., (2001). *Les troubles spécifiques du langage oral et écrit – les comprendre, les prévenir et les dépister, accompagner l'élève*
Editions CNDP

Estienne F., (2006). *Dysorthographe et dysgraphie, 285 exercices*
Editions Masson

Grégoire J., Pierat B. (1994). *Evaluer les troubles de la lecture – les nouveaux modèles théoriques et leurs implications diagnostiques*

Editions De Boeck

Habib M., Jolly-Pottuz B. (2008), *Dyslexie, du diagnostic à la thérapeutique : un état des lieux*
Revue de Neuropsychologie, Vol. 18, n° 4, pp. 247-325

Hamonet C. (2012). *Que sais-je ? Les personnes en situation de handicap – 7^{ème} mise à jour*
Paris : Edition PUF

Montarnal AM. (2012). *Adultes dyslexiques – concrètement, que faire ?*

Paris : Editions Tom Pousse

Mucchielli R. (1993). *Le questionnaire dans l'enquête psycho-sociale : connaissance du problème, applications pratiques*

Esf Editeur

Rabischong P. (2012). *Que sais-je ? Le handicap - 2^{ème} mise à jour*

Paris : Editions PUF

Soulier B. (2008). *Vivre avec le handicap au quotidien – guide du mieux-être de la personne handicapée et de ses proches*

Paris : InterEditions – Dunod

St Pierre MC., Dalpe V., Lefebvre P., Giroux C. (2010). *Difficultés de lecture et d'écriture – prévention et évaluation orthophonique auprès des jeunes*

Presses de l'Université du Québec

Sites internet

Association de parents d'enfants dyslexiques

<http://www.apedys.com>

Calin D., *Comprendre la loi de février 2005 sur les droits des personnes handicapées*

http://dcalin.fr/textes/loi_2005.html#1

Calin D., 7 ans après la loi handicap de février 2005 : les réalités, les avancés, les manques

http://dcalin.fr/textes/loi_2005_2.html

Handipole, *Le cadre légal*

<http://www.handipole.org/spip.php?article582>

Handicap, *Loi « handicap » du 11 février 2005*

<http://informations.handicap.fr/decret-loi-fevrier-2005.php>

Le guide de la loi

http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_loihandicap-2.pdf

Campagne 2013 Handivalides

<http://www.starting-block.org/etudier-avec-un-handicap/chiffres-cles>

Les chiffres de l'emploi des handicapés

<http://handicap.infinijob.com/les-chiffres-de-lemploi-des-handicapes/>

Spécificité du handicap psychique

<http://www.unafam.org/Specificite-de-l-handicap.html>

Mémoires d'orthophonie

Delamare C. (2012). *Dyslexie-dysorthographe et handicap scolaire : les outils informatiques de compensation du langage écrit et leur intégration dans la prise en charge orthophonique. Réalisation d'une plaquette d'information et d'un site internet à l'usage des orthophonistes.* Poitiers.

Hallot I. et Ulmann C. (2002). *Donnons la parole aux dyslexiques adultes*, Lille.

Lintz C. et Monsalve A. (2010). *Dyslexiques, et après ? Regard de jeunes adultes dyslexiques sur leur parcours scolaire et leur orientation professionnelle*, Lille.

Articles

Rapport de l'INSERM (2001)

La dyslexie dans trois pays européens - Des mécanismes cérébraux communs malgré la diversité des langues

Satini JL. (2013). *La dyslexie résulterait d'un problème de connectivité dans le cerveau*.
Agence France Presse (AFP)

Notes personnelles

Cours de dysorthographe de Mr. V. Midolo : année 2012/2013

Cours de psychologie et handicap de Mme M. Krier : année 2012/2013

ANNEXES

ANNEXE 1 : LE QUESTIONNAIRE

QUESTIONS GENERALES

QG1 Comment vous appelez-vous ?

QG2 Quel âge avez-vous ?

QG3 Coordonnées :

QG4 Avez-vous un conjoint ?

QG5 Avez-vous des enfants ? Quel âge ont-ils ?

QG6 Y a-t-il eu un diagnostic de votre dyslexie ?

Si oui : à quel âge et par qui ?

Si oui : y a-t-il eu une prise en charge orthophonique ? Combien de temps a-t-elle duré ?

Si non : quelqu'un vous a-t-il dit que vous étiez dyslexique, ou c'est vous qui le dites ?

QG7 Pour vous, qu'est-ce-que la dyslexie ?

QG8 Selon vous, qu'est-ce-que la dysorthographe ?

QG9 Pensez-vous être concerné par les deux ?

QG10 Diriez-vous de votre dyslexie qu'elle est présente dans votre vie à quel degré de 0 à 5 ?

QG11 Quel niveau donneriez-vous à votre lecture de 0 à 5 ?

QG12 Quel niveau donneriez-vous à votre orthographe de 0 à 5 ?

Pour des raisons pratiques, j'emploierai le mot « dyslexie » tout au long du questionnaire, mais cela englobe les deux termes, et dyslexie et dysorthographe.

S'approcher au mieux d'un diagnostic de dyslexie

DD1 Cours scolaire : A quel âge avez-vous quitté l'école ? Y a-t-il eu des redoublements ?

DD2 Avez-vous des problèmes de santé particuliers ?

DD3 Avez-vous des problèmes de vue ? D'audition ? Sont-ils corrigés ?

DD4 Quand vous étiez enfant, pourriez-vous me décrire brièvement quelles étaient vos difficultés par rapport au langage écrit ?

DD4a Étiez-vous plus lent que les autres pour lire ou écrire ?

DD4b Aviez-vous du mal à comprendre ce que vous lisiez ?

DD4c Est-ce que vos difficultés augmentaient quand vous étiez fatigué ?

GENE AU QUOTIDIEN

Dans la vie professionnelle

Scolarité

S1 Si vous deviez décrire votre scolarité en trois mots, que diriez-vous ?

S2 Sur une échelle de 0 à 5, à quel degré étiez-vous gêné par votre dyslexie à l'école ?

S3 Selon vous, que pourrait-on faire pour améliorer la scolarisation des enfants dyslexiques ?

Choix du métier

CM1 Exercez-vous actuellement une activité professionnelle ? Laquelle ?

CM2 Pourriez-vous me décrire une journée type au travail ?

CM3 Avez-vous exercé d'autres métiers au cours de votre vie ? Lesquels ?

CM4 Aviez-vous envisagé d'autres métiers au cours de votre vie auxquels vous avez dû renoncer à cause de votre dyslexie ?

CM5 En quoi votre dyslexie vous aurait-elle gêné ?

CM6 Dans votre métier actuel, à quel degré votre dyslexie vous gêne-t-elle de 0 à 5 ?

CM7 Pourriez-vous me dire en quoi elle vous pose problème ?

CM8 Lors de l'embauche, aviez-vous dû rédiger une lettre de motivation ? Cela vous a-t-il posé problème ?

CM9 Avez-vous dit à votre patron que vous étiez dyslexique ? Pourquoi ?

Si oui, était-ce gênant ?

CM10 A vos collègues ? Pourquoi ?

Si oui, était-ce gênant ?

CM11 Vos collègues sont-ils compréhensifs vis-à-vis de vos difficultés ?

CM12 Subissez-vous des remarques déplacées au travail ?

Jamais – rarement – parfois – souvent – toujours

CM13 Leur demandez-vous de l'aide pour certaines tâches, lorsqu'il vous faut lire ? Lire quoi ?

Si oui : A quel degré cela vous gêne-t-il de solliciter vos collègues, de 0 à 5 ?

Si non : pourquoi ?

CM14 Leur demandez-vous de l'aide lorsqu'il vous faut écrire ? Ecrire quoi ?

Si oui : A quel degré cela vous gêne-t-il de solliciter vos collègues, de 0 à 5 ?

Si non : pourquoi ?

CM15 Vous sentez-vous globalement épanoui dans votre vie professionnelle ?

Pas du tout – un peu – beaucoup – énormément

CM16 Avez-vous des regrets ?

CM17 Avez-vous des projets ?

Dans la vie familiale

Vis-à-vis du conjoint

C1 A votre rencontre, aviez-vous dit à votre conjoint que vous étiez dyslexique ou l'a-t-il remarqué au bout d'un certain temps ? Pourquoi ?

C2 Est-il compréhensif vis-à-vis de vos difficultés ?

C3 Sur une échelle de 0 à 5, à quel degré cela vous gêne-t-il de parler de vos difficultés avec votre conjoint ?

C4 Lorsqu'il remarque que vous faites une erreur d'orthographe, vous le signale-t-il ?

Si oui : à quel degré cela vous gêne-t-il de 0 à 5 ?

Si non : Cela vous gênerait-il qu'il le fasse ?

C5 Allez-vous de vous-même trouver de l'aide auprès de votre conjoint lorsqu'une tâche d'écriture ou de lecture vous pose problème ?

Si oui : à quel degré cela vous gêne-t-il de 0 à 5 ?

Si non : pourquoi ?

Vis-à-vis des enfants

E1 Savent-ils que vous êtes dyslexique ?

E2 Eux-mêmes, ont-ils des difficultés avec le langage écrit ?

E3 Que disent-ils de votre dyslexie ?

E4 Etes-vous inquiet de ce qu'ils peuvent penser de vos difficultés ?

Pas du tout – un peu – beaucoup - énormément

E5 Leur lisez-vous des histoires ?

Si oui : est-ce un moment de plaisir ou appréhendez-vous le fait de devoir lire ?

Si non : est-ce à cause de votre dyslexie ?

E6 Aidez-vous vos enfants à faire leurs devoirs ?

Si oui : cela vous demande-t-il beaucoup d'énergie ?

Si non : pensez-vous que c'est à cause de votre dyslexie ?

E7 Comment réagissez-vous lorsque vous ne vous sentez pas apte à aider vos enfants pour une leçon ou un exercice ?

E8 Y a-t-il des activités que vous aimeriez faire avec vos enfants, mais que vous ne pouvez pas à cause de votre dyslexie ? Lesquelles ?

E9 A quel degré, de 0 à 5, était-ce gênant d'expliquer vos difficultés à vos enfants ?

E10 Aujourd'hui, à quel degré de 0 à 5, cela vous gêne-t-il d'en discuter avec eux ?

Vis-à-vis de la famille élargie

FE1 Vos parents étaient-ils compréhensifs vis-à-vis de vos difficultés ? Et aujourd'hui ?

FE2 Lorsque vous parlez de vos difficultés avec vos parents, à quel degré cela vous gêne-t-il de 0 à 5 ?

Dans la vie de tous les jours

Loisirs

L1 Quels sont vos centres d'intérêt, vos loisirs ?

L2 Pensez-vous que si vous n'aviez pas été dyslexique, vos loisirs auraient été les mêmes ?

L3 Sur une échelle de 0 à 5, à quel degré êtes-vous gêné par votre dyslexie dans vos loisirs ?

L4 Comment cette gêne se manifeste-t-elle ?

Vie sociale

VS1 Vos amis savent-ils que vous êtes dyslexique ?

Si oui : auriez-vous préféré qu'ils ne le sachent pas ?

Si non : pourquoi ?

VS2 Quand vous parlez de vos difficultés avec vos amis, à quel degré cela vous gêne-t-il sur une échelle de 0 à 5 ?

VS3 Comment vous sentez-vous lorsque dans une conversation quelconque, quelqu'un aborde le sujet de la dyslexie ?

VS4 Réagissez-vous lorsque quelqu'un dit des choses fausses et blessantes sur la dyslexie ? Si oui, comment ?

VS5 Pour échanger avec vos amis qui habitent loin, comment vous y prenez-vous ?

VS6 Lorsque vous leur écrivez, êtes-vous attentif à ce qu'il y ait le moins d'erreurs possible ?

VS7 Pour vous, est-ce important d'écrire sans faute ? Pourquoi ?

Tâches quotidiennes

Je vais vous citer quelques tâches de la vie de tous les jours, et je vais vous demander d'évaluer de 0 à 5 le niveau de gêne que vous rencontrez à cause de votre dyslexie.

A quel degré, de 0 à 5, êtes-vous gêné pour :

TQ1a Lire un email

TQ1b Lire un sms

TQ1c Lire une carte postale

TQ1d Ecrire un email

TQ1e Ecrire un sms

TQ1f Ecrire une carte postale

TQ1g Faire une recherche sur Internet

TQ1h Passer une commande sur Internet

TQ1i Remplir une feuille d'inscription

TQ1j Lire et comprendre une facture

TQ1k Remplir une feuille d'impôts

TQ1l Faire un chèque

TQ1m Retirer de l'argent à une borne automatique

TQ1n Acheter un titre de transport à une borne automatique

TQ1o Regarder un film en langue étrangère et sous-titré en français

TQ1p Lire et suivre une recette de cuisine

TQ1q Lire un mode d'emploi d'un appareil

TQ2 Déléguez-vous l'administratif du foyer à quelqu'un ou vous en occupez-vous vous-même ?

Si oui : cela vous soulage-t-il ?

Si non : ne pensez-vous pas que cela pourrait vous soulager ?

TQ5 D'une manière générale, quel est le niveau de gêne créée par votre dyslexie au quotidien ? De 0 à 5 ?

ACCEPTATION DE L'ETIQUETTE HANDICAP

Connaissances de la MDPH

MDPH signifie « Maison Départementale pour les Personnes Handicapées ». C'est un dispositif de service public qui sert à accueillir et accompagner les personnes handicapées. En montant un dossier auprès de la MDPH, on vise à se faire reconnaître handicapé. Ainsi, la MDPH évalue les besoins de la personne handicapée, et c'est ainsi que se mettent en place des aides, aménagements, adaptations ...

MD1 Savez-vous ce qu'est la MDPH ?

MD2 Si oui : Pourriez-vous m'expliquer ce que vous en savez ?

Avez-vous déjà eu affaire à la MDPH ?

MD3 Bénéficiez-vous d'aides ou aménagements pour votre dyslexie au travail ?

MD4 Savez-vous que la dyslexie est officiellement reconnue comme un handicap ?

MD5 Qu'en pensez-vous ?

MD6 Cela vous gêne-t-il ?

MD7 Diriez-vous que le mot « handicap » est approprié ?

Ressenti du handicap

RH1 Quelle définition du handicap vous faites-vous ?

RH2 Diriez-vous que la dyslexie peut être définie comme un handicap ?

RH3 Diriez-vous que vous êtes handicapé par votre dyslexie ?

RH4 Si non, quel autre mot vous semblerait mieux convenir ?

DYSLEXIE : UNE BARRIERE A UNE VIE HEUREUSE ET EPANOUIE ?

B1 A votre avis, sans votre dyslexie, y a-t-il des parties de votre vie qui seraient différentes aujourd'hui ?

B2 Y a-t-il eu des renoncements dans votre vie à cause de votre dyslexie ? Lesquels ?

B3 Avec votre recul, que diriez-vous à de jeunes dyslexiques qui se questionnent sur leur avenir ?

B4 Si vous deviez évaluer votre vie de manière générale, diriez-vous que vous êtes :

Pas du tout satisfait – un peu satisfait – satisfait – très satisfait

B5 Si vous deviez évaluer la façon dont vous gérez votre dyslexie, diriez-vous que vous êtes :

Pas du tout satisfait – un peu satisfait – satisfait – très satisfait

B6 Pensez-vous que vivre avec une dyslexie est

Très difficile – difficile – moyennement difficile – facile – très facile

B7 Aujourd'hui, à quel niveau diriez-vous que vous avez intégré votre dyslexie ? De 0 à 5 ?

B8 Que diriez-vous de votre dyslexie telle qu'elle est aujourd'hui ?

TEMPS D'ECHANGE

- Avez-vous des choses à rajouter par rapport à votre vécu de la dyslexie ?
- Certaines de mes questions vous ont-elles gêné ?

ANNEXE 2 : LES RESUMES DES ENTRETIENS

➤ **Entretien avec I1**

Le diagnostic de dyslexie a été posé par une orthophoniste lorsque I1 était au CE1, et une rééducation orthophonique a été entreprise sur plusieurs années.

A la question « *qu'est-ce que la dyslexie ?* », l'individu répond « *C'est beaucoup de choses, chacun a son problème : des fautes d'orthographe, et du mal à comprendre ce qui est écrit* ».

L'individu nous témoigne de souvenirs scolaires pénibles : « *c'était pourri quand même (rires)* ».

Dans sa vie professionnelle, I1 n'a que rarement affaire à du langage écrit, et nous livre : « *ils s'en foutent un peu au travail... Ça me fait chier de ne pas bien écrire, mais bon pour moi c'est pas dérangeant !* ».

Il nous fait part d'un grand renoncement professionnel passé, en lien avec un concours échoué aux épreuves de français, et considère cela comme un grand regret.

Par rapport à la lettre de motivation qu'il avait dû rédiger pour son emploi actuel, I1 nous dit : « *il y a l'ordinateur qui corrige les fautes, et ma mère qui repasse derrière. Mais bon, ça ne veut pas dire que je n'essaie pas de m'appliquer...* ».

Il nous dit que son patron est au courant pour sa dyslexie, et rajoute : « *faut quand même le dire, je ne peux pas le cacher !* ». Les collègues de l'individu sont également au courant, et sont d'après lui, très compréhensifs : « *on est une bonne équipe !* ».

Il est actuellement célibataire, mais a accepté de répondre à nos questions relatives au conjoint, en se référant à son ex-conjointe. Il nous livre que « *c'était tendu d'en discuter avec elle* », et que ça le gênait particulièrement. On apprend également que I1 ne voulait pas aller trouver de l'aide auprès d'elle, car il « *essayait de bien faire tout seul* ».

Il dit que sa mère a toujours été très compréhensive par rapport à ses difficultés, et qu'il ne ressent aucune gêne à en discuter avec elle.

Quant à ses loisirs, I1 ne semble pas particulièrement gêné. A la question « *pensez-vous que vos loisirs auraient été les mêmes si vous n'aviez pas été dyslexique ?* », il nous répond « *ouais bien sûr !* ». Il nous avoue ensuite que dans un de ses loisirs (milieu associatif), la dyslexie peut le gêner « *lorsqu'il faut rédiger !* ».

Les proches de I1 savent qu'il est dyslexique, et lorsqu'on l'interroge par rapport à la gêne ressentie face à eux, il répond « *maintenant plus, et puis ça dépend des amis...* ».

Il utilise tous les moyens de communication actuels et dit que lorsqu'il écrit à des proches, il est attentif à ce qu'il y ait le moins d'erreurs possible.

A la question « *Est-ce important d'écrire sans faute ?* », Il répond « *Ouais quand même, ça montre que voilà, tu sais écrire (rires), je sais pas, c'est classe quoi. J'aimerais bien savoir écrire toujours sans faute !* ».

Lorsque nous abordons la gêne ressentie pour faire un chèque, Il dit « *c'est rigolo parce que je regarde comment ça s'écrit sur internet (rires). Et à force de l'écrire, je le sais !* ».

En demandant à Il si ça le soulagerait de déléguer tout le versant administratif, il nous répond « *bien sûr, ça ferait une épine en moins, c'est quand même chiant à faire !* ».

En demandant à Il : « *Que pourriez-vous dire de votre dyslexie telle qu'elle est aujourd'hui ?* », il nous répond : « *c'est toujours un peu la galère, j'y arrive pas à bien écrire. J'ai beau apprendre ...* ».

Il dit ne pas savoir ce qu'est la MDPH, mais lorsque nous lui expliquons en quoi ça consiste, il se rappelle avoir eu plus de temps au BAC. A la question « *Savez-vous que la dyslexie est officiellement reconnue comme un handicap ?* », Il répond « *Non* », et ajoute que ça le gêne « *un peu quand même, parce que ça fait genre il est con...* ». Il finit par dire « *bon, c'est bien quand même, t'as plus de chance de réussir, mais bon voilà...* ». Lorsque nous lui demandons s'il pense que le terme est approprié, il se livre « *Euh ... (rires) Je sais pas en fait ! C'est handicapant ! Je sais pas (rires), moi handicap j'ai en tête le fauteuil roulant et tout... C'est plus, comment dire, ... une gêne !* ».

Lorsque nous suggérons à Il de nous définir le handicap, il semble s'égarer « *Nan, mais ouais ... un fauteuil roulant c'est aussi une gêne. C'est un peu partagé ... je ne sais pas comment dire !* », et termine par « *Ouais, c'est un handicap quand même, tu peux pas dire, ouais c'est quand même un handicap ! Je sais pas, je m'en fous en fait !* ». Puis il se positionne personnellement face à ce terme et dit se sentir « *un peu handicapé* » par sa dyslexie.

Lorsque nous demandons à Il d'imaginer ce qui pourrait être différent sans sa dyslexie, il nous reparle de son renoncement professionnel, et ajoute que « *pour faire des mails, ça serait moins chiant, moins embarrassant.* »

Nous demandons à Il ce qu'il pourrait dire à de jeunes dyslexiques qui se questionnent sur leur avenir, et celui-ci nous répond : « *il n'y a pas de raison d'avoir peur, tous les dyslexiques ils bossent donc voilà* ».

Enfin, Il dit être satisfait de sa vie, et rajoute que vivre avec une dyslexie est selon lui, moyennement difficile.

➤ Entretien avec I2

Le diagnostic de dyslexie n'a jamais été posé officiellement, mais des professionnels lui ont dit étant enfant « *qu'elle devait être dyslexique* ».

A la question « *qu'est-ce que la dyslexie ?* », l'individu répond « *je pense qu'il y a un défaut de connexion au niveau du cerveau, c'est sûr, il y a des choses qui ne se font pas ou différemment. C'est sûr aussi qu'il y a vraiment des problèmes d'orthographe. Je pense que c'est une vision différente des choses* », et dit qu'aujourd'hui perdurent surtout les difficultés d'écrire : « *je sais que je lis très bien, mais que parfois je vais inverser des mots [...] l'orthographe c'est une catastrophe !* ».

L'individu nous témoigne de souvenirs scolaires difficiles : « *j'avais un systématique 0 en orthographe. On me disait de faire des efforts en orthographe, mais j'en faisais !!! [...] Après c'est les camarades qui peuvent se moquer* » et rajoute « *du coup j'ai pris le parti de « puisque je faisais des efforts et que ça ne marchait pas, j'ai plus rien fait* », *j'ai laissé tomber !* » ; « *on a besoin de temps, et ça demande beaucoup plus de réflexion qu'un autre enfant* ».

I2 n'avait pas dit à son patron qu'elle était dyslexique : « *je ne lui avais pas dit en entretien, mais il savait que l'orthographe et moi ça faisait deux* ».

Quant à ses collègues qui semblent être très compréhensives, I2 nous livre : « *Ah oui, elles le savent ! Certaines le savaient et d'autres l'ont remarqué* », et elle rajoute « *je leur dis que de toute façon **elles ne me changeront pas** [...] et puis comme on est dans un milieu médical, elles savent que **c'est une maladie*** ». L'individu nous dit qu'elle n'a aucun problème à aller demander de l'aide à ses collègues : « *d'ailleurs quand elles me voient en train de réfléchir, elles m'épellent tout de suite le mot (rires)* ».

I2 nous dit qu'elle subit souvent des remarques ou moqueries relatives à sa dyslexie, mais qu'elle le prend bien : « *J'ai beaucoup d'humour [...] et on se connaît bien quand même* ».

I2 dit être relativement gênée aujourd'hui dans sa profession : « *j'utilise beaucoup l'ordinateur, et je vais répertorier des symptômes que les patients me donnent. Mais ce qui est embêtant avec ma dyslexie, c'est que dans l'ordinateur et dans mon logiciel, je dois toujours rentrer une orthographe juste, sinon je suis bloquée* ». I2 rajoute également : « *mes collègues me répètent sans arrêt qu'il n'y a toujours pas de D à Spasfon, et moi j'en mets un, c'est comme ça* », mais « *tous les courriers que je fais sont dictés et ce sont les secrétaires qui tapent, et ça c'est vraiment une chance pour moi* ».

I2 dit se sentir beaucoup épanouie professionnellement.

I2 dit que son conjoint est très compréhensif par rapport à ses difficultés, et n'a aucun problème pour en discuter avec lui. I2 n'a pas non plus de problème pour discuter de ce sujet avec ses enfants : « **je suis complètement honnête avec eux !** »

I2 dit que ses parents n'ont jamais été compréhensifs : « *pas du tout compréhensifs !! Pour eux j'étais nulle. Ils n'ont pas compris que c'était un handicap, [...] et on peut leur en vouloir. Du coup je les vois moins ...* ».

Quant à ses loisirs, I2 nous livre être très manuelle, adorer lire, et ajoute : « *je pense que le dyslexique a une vision différente des choses* ».

Les proches de I2 savent qu'elle est dyslexique et cela ne la gêne pas : « *ça fait partie de moi, on a tous des soucis dans la vie !* », mais précise « *il y en a à qui je ne le dis pas, parce que c'est toujours embêtant, les gens cataloguent !* ».

I2 paraît très sensible aux a priori sur la dyslexie, et dit que si quelqu'un dit des choses fausses sur la dyslexie « *je le tue là, on parle des choses qu'on connaît sinon on se tait* ».

I2 utilise tous les moyens de communication actuels et dit « *je vais préférer faire un courrier ordinateur, parce qu'il va m'aider à me corriger [...] il restera toujours des fautes, ça va faire sourire les gens mais ils me connaissent. S'il y en a un que je ne connais pas, je ne vais pas lui faire un roman c'est sûr !* ».

A la question « *Est-ce important d'écrire sans faute ?* », I2 répond « *oui, parce qu'on a un minimum d'ego, on veut que les choses soient bien faites quoi* ».

Lorsque nous abordons le versant administratif du foyer, dont s'occupe I2, elle nous livre que ça la soulagerait de déléguer cette tâche.

En demandant à I2 : « *Que pourriez-vous dire de votre dyslexie telle qu'elle est aujourd'hui ?* », elle nous répond : « *je pense que j'aurais pu m'améliorer plus, après voilà je pense que j'ai réussi à compenser, je m'en sors pas trop mal. Je pense aussi que le livre de Ron Davis m'a fait du bien, c'est vraiment un don* ».

Elle rajoute ensuite que « *la dyslexie fait partie de la vie, et que les dyslexiques passent leur temps à réfléchir* ».

I2 sait ce qu'est la MDPH : « *ils vont faire qu'avec l'étiquette on soit mieux reconnu, qu'on puisse avoir des aides et choses comme ça* ». Elle nous dit à ce sujet « *mais après ... ça peut gêner l'étiquette* ». A la question « *Savez-vous que la dyslexie est officiellement reconnue comme un handicap ?* », I2 répond « *Oui oui* », et ajoute « *moi je dis une maladie, mais c'est pareil* ». I2 trouve que cette reconnaissance est une bonne chose, et que le mot « handicap » est approprié pour parler de la dyslexie. Elle rajoute même à ce propos « *Oui, je pense que*

cette étiquette est vraie, c'est un handicap, ça bloque dans la vie, même si ça ne se voit pas! ».

Lorsque nous suggérons à I2 de nous définir le handicap, elle nous demande d'abord « *une définition du handicap en général ?* », puis répond « *ça va être des difficultés pour un individu à vivre une vie normale, dans notre société, que ce soit moteur, psychique, que ça se voie ou pas quoi* », et se positionne personnellement face à ce terme lorsque nous lui demandons si elle se considère ou non handicapée : « *Ah oui c'est sûr* ».

I2 nous dit : « *j'ai quand même fait le métier que je voulais faire. Disons, que si je n'avais pas été dyslexique il n'y aurait pas ce problème de temps* ». Lorsque nous lui demandons s'il y a eu des renoncements dans sa vie par rapport à sa dyslexie, I2 nous répond : « *j'aurais toujours aimé écrire sur ma vie, mais à chaque fois je me dis que c'est même pas la peine* ».

Nous demandons à I2 ce qu'elle pourrait dire à de jeunes dyslexiques qui se questionnent sur leur avenir, et celle-ci nous répond : « *que leur dyslexie faut faire avec, parce que ça ne partira pas, ça ne part pas non ! Par contre en grandissant on apprend à vivre avec, à compenser, mais je pense qu'il faut lire beaucoup. Et puis se dire qu'ils ont le don de faire d'autres choses, ils sont certainement plus créatifs et imaginatifs que les autres. Ils ont quelque chose en plus qu'il faut valoriser. Faut vivre avec, et puis quand les autres se moquent on s'en fout quoi. C'est dur de dire ça à un enfant, mais bon...* ».

Enfin, I2 dit être très satisfaite de sa vie : « *je travaille, j'ai des enfants...* », et rajoute que vivre avec une dyslexie « *est difficile quand on est jeune, et si on arrive à compenser, ça devient moyennement difficile* ». Elle clôt l'entretien en disant « *je pense que j'ai eu la chance de rencontrer des bonnes personnes dans ma vie* ».

➤ **Entretien avec I3**

L'existence d'un diagnostic de dyslexie reste incertain : « *il me semble que vers l'âge de 12-13 ans j'ai été suivie par une orthophoniste dans ce cadre-là* ».

A la question « *qu'est-ce que la dyslexie ?* », l'individu répond « *difficulté à distinguer parfois certains sons, et une difficulté également dans l'expression* », et ajoute « *du coup certaines lettres, comme p/b étaient mal retranscrites [...] et dans de l'écriture au quotidien je ne retrouve pas les règles de grammaire.* ».

L'individu nous témoigne de souvenirs scolaires difficiles : « *j'étais incapable de tout apprentissage, j'étais nulle* ».

Quant à son emploi, I3 nous livre : « *heureusement qu'on travaille en comptes rendus sur ordinateur par rapport à une équipe dédiée, donc tout le monde est d'accord que mes idées sont bonnes, et je suis honnête mon orthographe n'est pas au top. Donc je fais les comptes rendus quand même et les collègues repassent derrière et relisent.* », et elle rajoute : « *le jour où j'ai décidé, que, le problème d'orthographe, n'était plus MON problème, mais celui des autres si ça les gênait que j'écrive avec des fautes, j'ai passé un cap.* »

I3 n'avait pas dit à son patron qu'elle était dyslexique : « *il ne me l'a pas demandé non plus* ». I3 dit être honnête avec elle-même et honnête avec ses collègues et dit donc ne pas être gênée par rapport à eux. Elle rajoute : « *il y a tellement de fautes, que je peux difficilement le cacher* (rires) ». L'individu nous avoue qu'au début elle « *a eu honte pendant longtemps, c'était vraiment une souffrance* ».

Quant aux remarques déplacées, elle nous dit que « *dans le temps, c'était quand même assez souvent, mais qu'à l'heure d'aujourd'hui, si je prends les collègues que j'ai, et l'attitude que moi j'ai par rapport à ça, je dirais rarement ...* », et elle continue : « *je pense qu'il y a une mentalité par rapport à ça, maintenant les gens et enfants dyslexiques, c'est quelque chose qui dans la société est connu. Autrefois, si on n'était pas capable d'écrire bien, c'était vraiment plus que nul quoi* ».

I3 nous dit demander de l'aide à ses collègues lorsqu'elle doit rédiger, et cela ne lui pose aucun problème : « *c'est dérangement parce qu'il faut avoir quelqu'un qui soit disponible, la gêne elle n'est pas dans une hésitation ou un mal-être, j'ai vraiment passé ça. C'est plutôt au niveau de l'organisation* ».

I3 se sent énormément épanouie professionnellement : « *moi je m'éclate !* ».

I3 dit que son conjoint est très compréhensif par rapport à ses difficultés, et n'a aucun problème pour en discuter avec lui : « *nan, je ne suis vraiment plus gênée pour en parler !* ».

A ce moment-là, elle nous précise avoir suivi plusieurs années une psychothérapie, particulièrement « *pour avoir été toujours en échec* ».

I3 nous dit qu'elle n'a jamais vraiment discuté de sa dyslexie avec ses enfants.

Par rapport à sa famille élargie, I3 nous livre : « *je ne suis pas sûre qu'ils savent que je suis dyslexique, par contre j'avais toujours la réputation dans la famille d'être une très très mauvaise élève* ».

Quant à ses proches, l'individu nous dit « *ce n'est pas quelque chose que je mets en avant, mais s'il y a besoin d'écrire quelque chose, voilà je le dis, c'est posé* », et elle n'en discute pas avec ses amis.

I3 utilise tous les moyens de communication actuels et nous dit : « *écrire une lettre, même si je sais qu'il y aura des fautes, ça ne me gêne pas !* ». La gêne que I3 peut ressentir lorsqu'elle a affaire à du langage écrit est variable : « *ça dépend à qui je vais écrire, je peux effectivement, avec certaines personnes, me limiter dans ce que je vais écrire, ou faire un petit brouillon, pour être sûre* ».

A la question « *Est-ce important d'écrire sans faute ?* », I3 répond « **Non, c'est le problème des autres** ».

En demandant à I3 : « *Que pourriez-vous dire de votre dyslexie telle qu'elle est aujourd'hui ?* », elle nous répond : « *aujourd'hui, le fait que je suis décomplexée, j'écris plus volontiers, je lis plus volontiers, je rédige plus volontiers, et finalement à force de pratiquer, il y a une nette amélioration* ».

I3 sait ce qu'est la MDPH. A la question « *Savez-vous que la dyslexie est officiellement reconnue comme un handicap ?* », elle répond « *Non* ». Lorsque nous lui demandons son avis par rapport à cette reconnaissance, elle nous dit « *Je ne sais pas, je suis un peu gênée, je ne sais pas quoi en penser, pour moi la notion de MDPH, de handicapé, c'était vraiment le **GRAND** handicap, qui nécessitait vraiment d'aide. Après peut-être que les choses changent dans les mentalités. Bon, pourquoi pas finalement...* ».

I3 parvient finalement à dire que le mot « handicap » est approprié pour parler de dyslexie.

Lorsque nous suggérons à I3 de nous définir le handicap, elle nous répond « *c'est une limitation des capacités à réaliser quelque chose, qui entraîne une gêne, une incapacité à faire certains gestes de la vie quotidienne* », et se positionne personnellement face à ce terme : « **Je l'ai été, fortement handicapée, et aujourd'hui je suis gênée** (rires) ». Elle rajoute « *parce que j'ai besoin des autres* ». Enfin, I3 dit être satisfaite de sa vie, et rajoute que vivre avec une dyslexie est « *dans l'ensemble moyennement difficile, parce qu'il y a des périodes très difficiles et des périodes faciles* ».

➤ **Entretien avec I4**

Le diagnostic de dyslexie a été posé par une orthophoniste très récemment, mais aucune prise en charge n'a été entreprise pour le moment.

A la question « *qu'est-ce que la dyslexie ?* », l'individu répond « *au début je pensais que c'était juste l'écriture et la lecture, mais je m'aperçois que ça prend en fait en compte beaucoup de choses du quotidien* ». L'individu nous témoigne de ses souvenirs scolaires :

« j'avais déjà des problèmes en orthographe ... et j'étais très très lente ! », et rajoute « comme je l'ai appris tard, c'est vrai que je ne faisais pas le rapprochement... ».

I4 est actuellement sans emploi, mais a accepté de nous parler de son dernier poste, dans lequel elle devait beaucoup « faire des réponses par mail ». Elle nous livre par rapport à ça : « j'étais très lente, je lisais le mail plusieurs fois, je répondais, j'effaçais ... je crois que c'est ça qui sort le plus, la lenteur [...] dès qu'il y a de l'écrit à gérer ou deux tâches qui doivent être faites en même temps, je me perds et n'y arrive pas ».

I4 nous dit spontanément : « c'est une collègue qui m'a dit que je devais être dyslexique, et du coup je me suis rappelée plusieurs choses de quand j'étais petite : j'écrivais en miroir, j'avais du mal à apprendre à lire... c'est ce qui m'a poussée à aller faire les tests ! ».

Elle n'avait pas dit à son patron qu'elle était dyslexique parce qu'elle l'ignorait encore, et continue : « après, **je ne sais pas s'il faut le dire ou ne pas le dire** ... ». I4 a cependant fait part de ses difficultés à certains collègues et « ce n'était pas gênant ». Elle rajoute « au final vu qu'il n'y avait pas le diagnostic je passais plutôt pour quelqu'un de fainéant ».

I4 ne se sent pas épanouie professionnellement, mais ce positionnement n'a pas l'air corrélé à sa dyslexie « c'est plus parce que je n'ai pas choisi mon métier ! ».

I4 dit que son conjoint est compréhensif par rapport à ses difficultés, même si « il y a certaines choses sur lesquelles au départ il avait un peu du mal, il croyait que je ne l'écoutais pas ! ». Aujourd'hui, elle n'a aucun problème pour discuter de sa dyslexie avec lui. Elle dit aussi que lorsque son conjoint la rectifie, ça ne la gêne plus : « **il y a quelque temps ça m'énervait, mais maintenant plus** ».

I4 dit par rapport à ses parents : « la dyslexie c'est un sujet qui n'est pas connu par tout le monde, et le fait que je sois adulte, mes parents me disent « c'est bon quoi, tu vas avoir 30ans », je crois qu'ils ont du mal à comprendre que c'est pas quelque chose qui se soigne ».

I4 ne parle jamais de ses difficultés avec ses parents.

Quant à ses loisirs, I4 nous livre « la dyslexie peut me gêner dans le sens où si je vais écrire quelque chose j'ai peur de faire des fautes d'orthographe ».

Les proches de I4 savent qu'elle est dyslexique, et elle rajoute « **ça ne change rien** ».

Quant aux moyens de communication actuels, I4 nous dit : « avant, j'évitais d'écrire, tout ce qui est mails et tout ça je n'utilisais pas trop, les textos c'est pareil, maintenant je le fais un peu plus, parce que je sais que je me suis améliorée en écriture, mais à une époque je n'aimais pas du tout ».

A la question « Est-ce important d'écrire sans faute ? », I4 répond « Oui, parce que j'ai l'impression que si je fais une faute, **ça va être jugé** ».

En demandant à I4 : « *Que pourriez-vous dire de votre dyslexie telle qu'elle est aujourd'hui ?* », elle nous répond : « ***certaines choses restent compliquées*** ».

I4 ne sait pas ce qu'est la MDPH. A la question « *Savez-vous que la dyslexie est officiellement reconnue comme un handicap ?* », I4 répond « *Oui* ». Elle trouve que cette reconnaissance est une bonne chose, mais ajoute « *après c'est le mot handicap qu'est jamais agréable, même s'il faut reconnaître que c'est quelque chose d'handicapant* » et continue « ***plus jeune ça m'aurait gênée que ça soit reconnu comme un handicap*** ».

Lorsque nous suggérons à I4 de nous définir le handicap, elle nous répond « *je pense à quelqu'un de diminué physiquement* », et se positionne personnellement face à ce terme : « *dans certaines choses, oui, je suis handicapée* ».

I4 nous dit que sans ses difficultés, elle aurait fait ce qu'elle aimait, et elle serait plus sûre d'elle de manière générale.

Nous demandons à I4 ce qu'elle pourrait dire à de jeunes dyslexiques qui se questionnent sur leur avenir, et celle-ci nous répond : « *il ne faut pas qu'ils se pensent nuls et qu'ils n'y arriveront pas. Et qu'ils soient bien entourés parce qu'au final je pense que c'est ça le plus important* ».

Enfin, I4 dit être satisfaite de sa vie, et rajoute que vivre avec une dyslexie est plus ou moins facile selon le vécu : « *Je pense que ça dépend du passé qu'il y a eu avant, mais pour moi c'est moyennement difficile* ».

➤ **Entretien avec I5**

La période du diagnostic de dyslexie reste floue pour I5, mais elle dit qu'il a été posé par une orthophoniste lorsqu'elle était en école primaire, et une rééducation orthophonique a été entreprise sur quelques années.

A la question « *qu'est-ce que la dyslexie ?* », l'individu répond « *des problèmes de langage d'un adulte ou d'un enfant, des erreurs dans des mots, des lettres, ça se confond* », et dit qu'aujourd'hui elle a « *surtout un problème d'inattention, d'inversion* ».

L'individu nous parle de ses souvenirs scolaires : « *mon problème c'était le m et le n, c'était cata, le p et le q, le b et le d... et je ne voyais même pas !* ». Elle rajoute « *on a rectifié vraiment quand j'étais jeune donc j'ai vécu comme les autres après, en trainant un peu derrière eux...* ». I5 nous livre spontanément : « *aujourd'hui la dyslexie c'est pas une maladie, c'est un état d'esprit, et ça dans mon temps ça n'existait pas. J'étais presque une attardée quoi !* ».

Dans son milieu professionnel, I5 nous dit ne pas être souvent confrontée à de la rédaction, et avoue donc ne pas être trop gênée. Elle dit même : « *ça me gênait d'ailleurs beaucoup plus quand j'étais dans de l'écriture dans mon ancien boulot* ».

I5 n'avait pas dit à son patron, ni à ses collègues qu'elle était dyslexique : « *personne ne le sait, je ne le dis pas. On m'a tellement mis une étiquette quand j'étais jeune que maintenant je ne veux plus qu'on me mette dans la catégorie à problèmes* ».

I5 ne se sent pas du tout épanouie professionnellement, mais ce positionnement n'a pas l'air corrélé à sa dyslexie.

I5 dit qu'elle ne parle pas du tout de ses difficultés avec son conjoint, et que si elle a besoin d'aide, elle ira plutôt voir ses enfants.

L'individu n'a pas de problème pour discuter de sa dyslexie avec ses enfants : « *je leur ai amené ça comme quelque chose de quelconque. Je ne me sens pas gênée vis-à-vis d'elles, et elles ne sont pas gênées que je sois dyslexique* ».

Quant à ses parents, elle nous livre : « *pour mes parents, j'étais bête, voilà, c'est ce que j'ai entendu toute ma jeunesse* », ou encore : « *dès que j'avais un examen ils disaient « oh bah, c'est donné à toute la classe », j'ai toujours eu droit à des réflexions comme ça. Et j'ai voulu leur montrer que c'était une erreur, c'est pour ça que j'ai passé le maximum d'examens* ».

I5 n'est pas gênée par sa dyslexie dans ses loisirs. Elle nous dit adorer le sport, et les travaux manuels : « *si je n'avais pas été dyslexique, je ne me serais pas affirmée en sport. En primaire, je me sentais mise de côté, et j'aurais pas fait du sport comme j'ai fait si ce n'était pas pour être la première, car c'était vraiment l'endroit où je pouvais être la première !* »

Les proches de I5 ne savent pas qu'elle est dyslexique. I5 utilise tous les moyens de communication actuels et dit que lorsqu'elle écrit à des proches, elle « *fait attention* » aux fautes. A la question « *Est-ce important d'écrire sans faute ?* », I5 répond « *Oui, c'est ce qui nous démarque par rapport aux autres. Je pense que quelqu'un qui fait une faute n'est pas ... sérieux, c'est une personne qui est un peu m'en-foutiste. Et une personne qui fait attention à son orthographe, qui est consciencieuse, c'est quelqu'un qui est bien* ».

Quand nous abordons la gêne rencontrée dans les tâches de la vie de tous les jours, I5 répond systématiquement « *pas de problème* ».

En demandant à I5 : « *Que pourriez-vous dire de votre dyslexie telle qu'elle est aujourd'hui ?* », elle nous répond : « *heureusement que je suis allée voir une orthophoniste, je ne serais pas comme ça sinon, c'est hyper important. C'est atténué aujourd'hui, je pense même que je suis à 9/10 réparée* (rires) ».

I5 n'a qu'une idée vague de ce qu'est la MDPH, elle essaie d'ailleurs de deviner la signification de cet acronyme : « *H : handicap, P : personnes, M : mobilité, D : dépendance !* ». A la question « *Savez-vous que la dyslexie est officiellement reconnue comme un handicap ?* », I5 répond « *Oui* », et ajoute « *je pense que pour passer des examens c'est hyper important* ». I5 que le mot « handicap » n'est pas approprié pour parler de la dyslexie : « *non, non, ce n'est pas un handicap, c'est trop gros* ».

Lorsque nous suggérons à I5 de nous définir le handicap, elle nous répond « *problèmes pathologiques physiques et mentaux, mais assez graves !* ».

I5 nous dit : « *qu'est-ce qui aurait changé si je n'étais pas dyslexique ? Mes parents m'auraient peut-être pas considérée pareil, et j'aurais eu une approche différente de mes parents et de la famille. Ah oui, j'aurais pas été dyslexique, on m'aurait perçue différemment !* ».

Nous demandons à I5 ce qu'elle pourrait dire à de jeunes dyslexiques qui se questionnent sur leur avenir, et celle-ci nous répond : « *j'ai vu qu'il y a des auteurs et des gens qui sont hyper intelligents et instruits, qui sont dyslexiques ! Comme justement ils ont passé leur dyslexie, ils ont su gérer ce problème-là, donc je leur expliquerais la même chose. Ils sont pas plus bêtes que les autres* ».

Enfin, I5 dit être satisfaite de sa vie, et rajoute que vivre avec une dyslexie est devenu facile pour elle : « *on a géré l'affaire, on gère aujourd'hui, on fait tout pour les dyslexiques !* ».

➤ **Entretien avec I6**

Le diagnostic de dyslexie a été posé par une orthophoniste, et une rééducation orthophonique a été entreprise sur plusieurs années.

A la question « *qu'est-ce que la dyslexie ?* », l'individu répond « *c'est un problème, qui n'est pas un problème (rires) où on a des difficultés dans le langage. C'est un handicap* », et rajoute « *maintenant, à mon âge, je fais attention !* ». Il dit qu'aujourd'hui « *c'est quand même plus l'écriture, même si des fois j'ai du mal à lire des mots* ». Par rapport à son orthographe, il rajoute « *je fais quand même extrêmement attention, puis il y a des correcteurs !* ».

L'individu nous dit que ses parents « *se sont battus* » pour lui, et qu'il est sorti de l'enseignement ordinaire pour aller dans une classe manuelle, parce qu'il « *était nul, entre guillemets* ». Il rajoute « *j'étais nul en français!* ».

Aujourd'hui, I6 est à la fois salarié, et à la fois cogérant d'une autre entreprise, et a souvent affaire au langage écrit. Cependant, il dit : « *cela me gêne très peu en fait ! Ça m'arrive de voir dans les mails que j'ai inversé des choses, mais c'est très rare* ».

I6 n'avait pas dit à son patron qu'il était dyslexique parce que « *il ne me l'avait pas demandé !* », et rajoute « *à l'époque quand je suis rentré dans cette boîte, on se posait pas la question, c'était pas connu !* ».

I6 a fait part de ses difficultés à certains collègues et il dit à ce propos « *il n'y a pas de problème, c'est accepté* », et lorsque nous lui demandons si ses collègues sont compréhensifs par rapport à ses difficultés, il nous répond : « *Je pense pas qu'ils savent que j'ai des difficultés, [...] j'ai pas de difficultés quoi, ils le savent pas !* ».

I6 dit être très épanoui professionnellement et rajoute « *J'ai tout ce qu'il faut pour être heureux, quand on voit la misère qu'il peut y avoir à côté ...* ».

I6 dit que sa conjointe est compréhensive par rapport à ses difficultés, et n'a aucun problème pour en discuter avec elle. Il explique : « *mon épouse est très bonne en orthographe. Donc je vais souvent la voir pour que justement elle corrige les fautes d'orthographe [...] Quand j'ai besoin, je vais lui demander !* ». I6 n'a pas non plus de problème pour discuter de ce sujet avec ses enfants. Lorsque nous évoquons les histoires racontées aux enfants, I6 livre que « *la lecture ça se passe bien, j'arrive à lire... bon c'est peut-être aussi avec l'âge, on s'améliore je pense un petit peu* ». Quant au sujet des devoirs, il dit « *mon épouse étant très très forte en français, on se partage les devoirs. Et moi je suis meilleur en mathématiques. Si je devais aider ma fille en français, j'aurais du mal, parce que je ne suis pas bon en français, c'est horrible le français (rires)* ».

I6 dit que ses parents ont toujours été présents et investis dans son accompagnement thérapeutique. Il dit également qu'avec sa fratrie, la dyslexie n'est pas un sujet de discussion : « *on n'en a jamais trop parlé* ».

Quant à ses loisirs, I6 nous livre uniquement « *J'ai une addiction au travail !* ».

Les proches de I6 ne savent pas qu'il est dyslexique : « *Je ne pense pas qu'ils le savent, ce n'est pas des sujets de conversation* ».

I6 utilise tous les moyens de communication actuels et dit que lorsqu'il écrit, il est toujours attentif à ce qu'il y ait le moins de fautes possible. Il rajoute même : « *souvent, je laisse passer la nuit, et je reviens sur l'écrit le lendemain* ».

A la question « *Est-ce important d'écrire sans faute ?* », I6 répond « *Oui, c'est le reflet de sa personnalité dans sa culture. C'est un respect aussi, ça fait partie de notre culture* ».

En demandant à I6 : « *Que pourriez-vous dire de votre dyslexie telle qu'elle est aujourd'hui ?* », il nous répond : « *pour moi, elle n'est pas pénalisante. Je la connais, je la contourne. Mais elle doit être faible, parce que j'ai pas l'impression de ... peut-être qu'avec l'âge, il y a des moyens [...] J'ai pas l'impression d'avoir de gêne en fait !* ».

I6 sait ce qu'est la MDPH, car deux de ses enfants y ont affaire. A la question « *Savez-vous que la dyslexie est officiellement reconnue comme un handicap ?* », I6 répond « *Oui* », et trouve que cette reconnaissance est une bonne chose : « *oui oui, je suis pour !* ». Il n'a cependant pas d'avis tranché sur le terme « handicap », et répond à notre question « *Diriez-vous que le mot handicap est approprié pour parler de la dyslexie ?* » par « *Je ne sais pas ... pour moi handicap dans mon esprit c'est plus **visible** ... c'est **chaise roulante**, voilà. Après ... c'est un handicap quand même, mais **c'est le vocabulaire de handicap qui fait que ça fait un peu peur** ».*

Il rajoute par rapport à sa fille : « *Je pense que c'est quand même un handicap. D'ailleurs sans l'aide qu'a eue ma fille, ça serait terrible pour elle, donc heureusement que c'est considéré comme un handicap, parce qu'elle a une aide !* » ; « *c'est un handicap, mais il y a plusieurs niveaux de dyslexie je pense. Ça n'empêche pas, avec de l'aide et tout, de réussir* »

Au sujet de sa dyslexie de manière générale, I6 nous livre : « *je la prends comme part entière de moi dans ma vie* ».

Nous demandons à I6 ce qu'il pourrait dire à de jeunes dyslexiques qui se questionnent sur leur avenir, et celui-ci nous répond : « *Je leur dirais qu'il ne faut pas avoir de crainte. Faut se faire aider, faut le dire qu'on a des difficultés. On a peut-être un handicap, des difficultés, mais il y a des chefs d'entreprise qui sont dyslexiques* ».

Enfin, I6 dit être très satisfait de sa vie, et commente en souriant : « *J'ai pas le droit de me plaindre, je suis pas malade, tout va bien !* ». Selon lui, vivre avec une dyslexie est facile : « *c'est facile... je vais pas dire très facile, mais facile. Après ça dépend du niveau ... C'est parce que ma fille est dyslexique que j'y ai repensé, sinon j'y pense pas !* ».

Il clôt l'entretien en nous disant : « *Ça se passe plutôt bien. **Bon maintenant à 50 ans** ... Peut-être qu'à vingt ans j'aurais dit ça autrement* ».

➤ **Entretien avec I7**

Le diagnostic de dyslexie semble avoir été posé, mais I7 ne sait pas nous dire par qui. Aucune prise en charge n'a été effectuée, mais I7 nous livre : « *ma mère qui était enseignante faisait ce qu'elle pouvait le soir* ».

A la question « *qu'est-ce que la dyslexie ?* », l'individu répond « *c'est au niveau de la grammaire, et j'inverse les mots. Et au niveau orthographe, j'écris des mots, mais je sais qu'ils sont faux, mais je n'arrive pas à trouver le bon !* », et dit qu'aujourd'hui il n'est plus concerné par des difficultés de lecture « *non pas lecture, c'est orthographe !* ».

L'individu nous témoigne de souvenirs scolaires mitigés : « *j'étais et je suis toujours très bon en maths, après le côté des langues et du français c'était pas terrible* » et rajoute « *j'ai quand même passé un doctorat !* ».

I7 n'a pas une grande confrontation à l'écrit dans son domaine professionnel, et dit que ses difficultés ne le gênent pas vraiment : « *parce que aujourd'hui j'utilise des correcteurs d'orthographe, et après c'est vrai qu'on commence à photographier comme il faut les mots [...] mais il y a toujours des mots qui bloquent à mort ! J'ai beau les voir dix fois dans la journée ...* ».

I7 n'a pas dit à son patron qu'il était dyslexique : « *Je ne voyais pas trop l'intérêt, et puis bon c'est un peu gênant, parce que bon on cherche dans le milieu professionnel à être toujours le meilleur. On va pas dire au patron qu'on est nul quoi !* ».

I7 n'en a pas non plus parlé à ses collègues : « *Boarf, même pas ! Peut-être certains ouais ...* », et rajoute « *enfin, dans le monde scientifique, sans être méchant, je dirais qu'une personne sur trois, au niveau des fautes d'orthographe, ils sont très forts ! (rires)* ».

Lorsque nous demandons à I7 si ses collègues sont compréhensifs, il nous répond : « *c'est même pas ça la question, parce que je dirais que la question c'est au niveau du travail quoi. Bon c'est vrai que si je fais un rapport et que c'est une horreur, là d'accord, mais autrement au niveau professionnel, on ne va pas tenir compte disons d'un handicap. On regarde le travail fait, c'est vraiment ça !* ».

A la question, « *Leur demandez-vous de l'aide pour certaines tâches de rédaction ?* », l'individu nous répond : « *dans le temps, ouais mais plus maintenant, parce qu'à force ça devient une routine. Après 40 ans de boulot, ça se passe bien !* ». Il dit également qu'à l'époque, ça le gênait « *un peu* » de devoir demander de l'aide, et rajoute « *disons, que je triais les personnes à qui je demandais de l'aide. Il y en a, c'était même pas la peine, j'aurais eu des belles remarques, etc.* ».

I7 dit que sa conjointe est compréhensive par rapport à ses difficultés, et n'a aucun problème pour en discuter avec elle. Il va facilement trouver de l'aide auprès d'elle si besoin : « *ah oui, des fois il y a des mots j'y arrive pas, je lui demande comment ça s'écrit !* ».

Lorsque nous demandons à l'individu s'il est gêné de devoir demander de l'aide à sa conjointe, il nous répond « *Non, j'ai passé l'âge d'être gêné !* ». I7 n'a pas non plus de problème pour discuter de ce sujet avec ses enfants.

Par rapport à ses parents et à sa fratrie, I7 nous dit « *on n'en parle pas de tout ça ! Et si on en parle parce que je suis mauvais en orthographe, ça ne me gêne pas !* ».

Certains proches de I7 savent qu'il est dyslexique, mais il rajoute « *c'est pas vraiment un sujet qu'on discute entre amis, mais si on en discute on en discute !* », puis « *dans mon entourage honnêtement, tout le monde sait que je fais beaucoup de fautes, et puis ça s'arrête là* ».

I7 utilise tous les moyens de communication actuels et dit que lorsqu'il écrit à des proches il est attentif aux fautes : « *j'écris d'abord dans word, j'essaie de trouver des structures de phrases correctes, après je me penche sur les mots et l'orthographe* ». A la question « *Est-ce important d'écrire sans faute ?* », I7 répond « *Ah oui, je dirais que **c'est une normalité**, je sais pas, je dirais qu'aujourd'hui, comme dans le temps, on apprend le français pour écrire sans faute, je dirais que c'est un peu normal d'écrire sans faute quoi !* ».

En demandant à I7 : « *Que pourriez-vous dire de votre dyslexie telle qu'elle est aujourd'hui ?* », il nous répond : « *elle est toujours là, que on l'oublie pas. De toute façon dans la vie quand même on lit on écrit, c'est vrai qu'elle est constamment là. Je dis pas que c'est chiant, mais bon c'est là tout le temps quoi. **Il y a des moments c'est un peu chiant, et d'autres où l'on s'en fout !*** ».

I7 ne sait pas ce qu'est la MDPH. A la question « *Savez-vous que la dyslexie est officiellement reconnue comme un handicap ?* », I7 répond « *Ah bon ??* », et ajoute « *je sais que quand on passe des examens on a le droit à du temps supplémentaire...* ». L'individu enchaîne : « *C'est pas évident, parce que bon après, je sais pas si les diplômes c'est marqué dessus. Un employeur qui voit ça, à mon avis ça va pas être trop bon* ». I7 trouve que cette reconnaissance est quand même une bonne chose « *aujourd'hui on a quand même les moyens pour corriger le niveau de handicap* », et dit que le mot « handicap » est « ***un peu fort*** » pour parler de la dyslexie. Il dit « *il faudrait trouver **un adjectif qui soit un peu en dessous**, je cherche mais je vois pas !* ». Lorsque nous suggérons à I7 de nous définir le handicap, il nous répond « *c'est de pas pouvoir faire, dans n'importe quel domaine, quelque chose qu'un individu normal peut faire* ». Après un temps de latence, nous posons la question « *Est-ce-que la dyslexie pourrait être définie comme un handicap ?* », et I7 répond : « *ouais (rires), on reboucle la boucle !* ». I7 dit ne pas se considérer handicapé par sa dyslexie, et nous livre « *ce qu'il y a, c'est très très léger quoi* ».

Nous demandons à I7 ce qu'il pourrait dire à de jeunes dyslexiques qui se questionnent sur leur avenir, et celui-ci nous répond : « *je dirais qu'il faut en être conscient [...] mais **c'est pas parce qu'on est dyslexique que la vie s'arrête**. Faut en tenir compte, faire avec, et essayer de s'améliorer !* ».

Enfin, I7 dit être très satisfait de sa vie, et trouve que vivre avec une dyslexie est moyennement difficile. Il clôt l'entretien, en disant « *je rajouterais qu'être dyslexique ça*

n'empêche pas de faire de hautes études, je dirais qu'on fait avec, faut savoir gérer ça, puis euh ... c'est bon quoi ! ».

➤ **Entretien avec I8**

Le diagnostic de dyslexie a été posé par une orthophoniste lorsque I8 était en primaire, et une rééducation orthophonique a été entreprise sur plusieurs années.

A la question « *qu'est-ce que la dyslexie ?* », l'individu répond « *je vois ça comme difficile à se faire comprendre, à comprendre les choses, autant niveau lecture que orthographe* ».

L'individu nous parle de ses souvenirs scolaires : « *quand j'écrivais c'était très phonétique, du coup on avait beaucoup de mal à me relire* ». Elle dit également avoir été plus lente que les autres et avoir eu du mal à comprendre ce qu'elle lisait.

I8 n'exerce actuellement aucune activité professionnelle, mais a accepté de répondre à nos questions en se référant à son dernier emploi.

Même si I8 n'a pas souvent affaire à du langage écrit dans son milieu professionnel, elle nous dit malgré tout : « *on voit quand même qu'il y a un décalage* ».

I8 n'avait pas dit à son patron qu'elle était dyslexique car il le savait déjà : « *quand j'étais en stage chez lui, il m'avait d'ailleurs fait une remarque qui m'avait déplu, même si j'avais compris que c'était pas méchant de sa part. Il m'avait gentiment dit « et pour ta dyslexie, on t'a pris pour une mongole ou on a compris tout de suite ? », ça m'a fait un peu bizarre quand j'ai entendu cette phrase* ». Puis, elle rajoute : « *on va dire que le patron, après le stage, quand il a remarqué que je ne lui avais pas menti par rapport à la dyslexie, et que c'était bien réel et non une blague de ma part, il a été un peu plus compréhensif* ».

Les collègues de I8 étaient également au courant, et « *étaient assez respectueux là-dessus* ».

I8 avait parfois besoin de demander de l'aide par rapport à des tâches d'orthographe, mais cela ne semblait pas la gêner : « *ça ne me gênait pas tant que ça, parce que j'avais quand même confiance dans l'équipe, donc j'étais pas trop honteuse de demander ... un petit peu quand même mais ça dépendait de qui (rires)* ».

I8 se sent énormément épanouie professionnellement, et rajoute : « *c'est ce qui m'a mise à l'aise : dès que je suis rentrée dans ce métier, parce que au niveau lecture/écriture c'est quand même pas énorme par rapport à d'autres métiers* ».

I8 dit que son conjoint est compréhensif par rapport à ses difficultés, et n'a aucun problème pour en discuter avec lui. Elle nous dit « *qu'il a tendance à me le faire remarquer quand je fais une faute (rires) [...] bon quand c'est vraiment des grosses fautes ça me gêne un peu,*

parce que je me dis « mince ! », donc ça dépend de la faute ». Elle continue : « je pense que c'est plus facile pour moi d'aller vers lui pour lui demander de l'aide, plutôt que continuer à cogiter ».

I8 dit que ses parents sont compréhensifs, et qu'elle entretient de bonnes relations avec eux.

Quant à ses loisirs, I8 nous dit ne pas être gênée du tout par sa dyslexie, et rajoute : *« je considère vraiment les loisirs comme quelque chose pour me détendre, du coup si jamais il devait y avoir un problème où la dyslexie viendrait, ça ne serait pas du tout un loisir (rires) ».*

Les proches de I8 savent qu'elle est dyslexique : *« au moins c'est mis à plat, et si jamais je fais des fautes je suis sûre qu'il n'y aura pas vraiment de moqueries derrière. Du coup s'ils sont au courant c'est pas si mal, parce que si jamais il y a des fautes qui sont énormes, ils sont quand même assez compréhensifs là-dessus (rires) ».*

I8 utilise tous les moyens de communication actuels et dit que lorsqu'elle écrit à des proches elle *« essaie de faire en sorte qu'il n'y ait pas trop d'erreurs, parce que **j'ai pas trop envie qu'on remarque vraiment qu'il y ait la dyslexie derrière** ».*

A la question *« Est-ce important d'écrire sans faute ? »*, I8 répond *« J'aime bien quand même écrire sans faute [...] moi je pense que c'est assez embêtant comme ça à apprendre à écrire pour certains, du coup s'il y en a en plus qui n'ont aucune difficulté et qui font pas vraiment attention... ».* I8 nous livre spontanément : *« je pense que je suis chanceuse aussi, parce que mon niveau de dyslexie n'est pas encore trop trop élevé, donc c'est encore assez simple de pouvoir vivre avec ! ».*

En demandant à I8 : *« Que pourriez-vous dire de votre dyslexie telle qu'elle est aujourd'hui ? »*, elle nous répond : *« bon aujourd'hui j'ai quand même réussi à apprendre à lire et à écrire (rires), mais **c'est pas toujours simple**, surtout quand on est fatigué ».*

I8 ne sait pas ce qu'est la MDPH. Quand nous lui demandons si elle a déjà bénéficié d'aides ou aménagements, elle nous répond : *« j'aurais pu, mais disons que je suis un peu tête de mule, et même si on m'a déjà dit que je pouvais avoir un tiers-temps, j'ai toujours dit que je pouvais y arriver toute seule ! ».*

A la question *« Savez-vous que la dyslexie est officiellement reconnue comme un handicap ? »*, I8 répond *« Je pense que ça dépend du niveau, mais oui »*, et ajoute *« personnellement je pense que **c'est un peu gros d'appeler ça un handicap**... après je sais qu'il y a différents niveaux, mais moi par rapport au niveau que j'ai, je ne qualifierais pas ça d'handicap quand même. C'est un peu difficile, mais voilà ...».* I8 trouve le mot « handicap » n'est pas approprié pour parler de la dyslexie.

Lorsque nous suggérons à I8 de nous définir le handicap, elle nous répond « *je pense que c'est quelque chose qui pose problème dans la vie de tous les jours, et pas en ce qui concerne la vie professionnelle ou l'écrit et la lecture. C'est vraiment quelque chose qui embête tous les jours. Et moi il n'y a pas tous les jours quelque chose qui me rappelle que je suis dyslexique* ». Elle ne se considère donc pas handicapée par sa dyslexie.

Nous demandons à I8 ce qu'elle pourrait dire à de jeunes dyslexiques qui se questionnent sur leur avenir, et celle-ci nous répond : « *faut pas qu'ils aient peur de leur dyslexie, parce que moi je ne considère pas vraiment ça comme un handicap. Et s'ils veulent faire quelque chose, bah qu'ils le fassent, parce que qui ne tente rien n'a rien, et s'ils y arrivent ça leur fera d'autant plus plaisir* ».

Enfin, I8 dit être satisfaite de sa vie, et rajoute que vivre avec une dyslexie est plus ou moins facile selon la période : « *on va dire que ça dépend à quel moment (rires), tout ce qui est vraiment partie école, c'est quand même difficile, et que ensuite c'est moyennement difficile* ». Elle rajoute : « *il y a quand même toute la partie primaire qui est difficile à gérer quand on est dyslexique* ».

➤ **Entretien avec I10**

Le diagnostic de dyslexie a été posé par une orthophoniste lorsque I10 était en école primaire, et une rééducation orthophonique a été entreprise sur environ deux ans.

A la question « *qu'est-ce que la dyslexie ?* », l'individu répond « *un trouble du langage, écrit et oral, avec une difficulté à retranscrire l'oral* », et dit qu'aujourd'hui perdurent surtout les difficultés d'écrire : « *ce qui me pose le plus souci c'est la dysorthographe [...] maintenant je ne ressens plus rien dans la lecture [...] enfin non, ça demande quand même un petit exercice, je dis n'importe quoi (rires) il y a des sons que je suis obligée de travailler et de me réciter avant de les lire* ».

Elle rajoute : « *j'ai l'impression que dès que je lis ou écris, j'ai effectivement ce besoin de prendre un peu plus de temps que les autres, et après par exemple les sons /ch/ et /j/, je me dis tout de suite /chemin/ dans ma tête [...] c'est pas une difficulté majeure parce qu'elle est bien corrigée, si je ne suis pas fatiguée je ne fais pas de fautes* ».

L'individu nous parle de ses souvenirs scolaires particulièrement bons : « *j'ai toujours été bonne élève, et j'avais souvent fini avant, donc j'avais le temps de relire et de corriger les fautes...* ».

I10 a régulièrement affaire à du langage écrit dans son milieu professionnel, mais ne semble pas particulièrement gênée par ses difficultés : « *l'orthographe ne me pose pas souci parce*

que généralement avec les patients je n'écris pas [...] c'est quand même pas mon quotidien, c'est pas au travail ! »

I10 n'avait pas dit à son patron qu'elle était dyslexique : *« l'occasion ne s'est pas présentée [...] je n'hésiterais pas à le dire si jamais »*. I10 a fait part de ses difficultés à certains collègues : *« ceux avec qui le sujet est venu le savent »*.

I10 nous dit demander de l'aide à ses collègues *« pour des mails importants par exemple, des choses à relire avant que j'envoie »*. Elle nous dit ne pas être gênée de devoir les solliciter.

I10 se sent énormément épanouie professionnellement.

I10 dit que son conjoint est compréhensif par rapport à ses difficultés mais que *« ça l'amuse beaucoup ! [...] après il n'hésite pas si je lui demande de relire, bon il va se moquer un peu mais c'est sa manière d'être »*. Elle rajoute que lorsqu'il la corrige spontanément ça ne la dérange pas si ça reste en famille restreinte.

Par rapport à ses enfants, I10 trouve plaisir à leur lire des histoires, *« mais c'est vrai que parfois on rit, parce que ça m'arrive certains soirs de fourcher sur certains sons, ou d'écorcher les mots. Mais j'arrive à en faire quelque chose de drôle »*.

I10 dit que ses parents ont toujours été compréhensifs et entretient de bonnes relations avec eux.

Quant à ses loisirs, I10 nous livre qu'elle lit beaucoup, mais que lorsqu'elle est trop fatiguée, elle n'arrive pas à fournir assez d'efforts : *« j'arrive pas à suivre le fil de l'histoire »*.

Certains proches de I10 savent qu'elle est dyslexique : *« il y en a qui le savent, mais je pense qu'il y en a certains qui ne s'en rendent pas compte »*.

Quant à sa dyslexie, I10 nous livre spontanément : *« ça ne me dérange vraiment pas d'en parler, après je pense que je n'ai pas une dyslexie très majeure »*.

Elle nous dit que si elle entendait quelqu'un dire des choses fausses et blessantes sur la dyslexie, cela ne la toucherait pas personnellement, et ça la ferait même rire.

I10 utilise tous les moyens de communication actuels et dit que lorsqu'elle écrit à des proches elle est attentive à ce qu'il y ait le moins d'erreurs possible : *« je relis, enfin j'essaie de relire à chaque fois. Il m'arrive de ne pas revoir mes fautes quand je relis, mais je relis systématiquement »*.

A la question *« Est-ce important d'écrire sans faute ? »*, I10 répond *« Oui, mais je ne sais pas pourquoi ... c'est vraiment une bonne question (rires). Bon il y a tout l'apprentissage scolaire où faut bien écrire, mais c'est vrai que j'aime pas faire des fautes »*.

Lorsque nous abordons les tâches de la vie quotidienne avec I10, elle nous livre : *« après il y a toujours cet effort en plus, après je ne peux pas dire que c'est vraiment une gêne, c'est ça*

qui est compliqué. C'est tellement dans le quotidien que si j'y réfléchis, forcément par rapport à quelqu'un d'autre je le fais alors que je ne devrais pas le faire, il y a quand même quelque chose, mais je ne peux pas dire que je sois gênée ». Spontanément, l'individu nous dit « **je ne me sens plus vraiment dyslexique, je le suis mais voilà** ».

En demandant à I10 : « *Que pourriez-vous dire de votre dyslexie telle qu'elle est aujourd'hui ?* », elle nous répond : « **elle fait partie du quotidien ... mais c'est quand on m'interroge que je m'en rends compte. Je ne sais pas ce qu'est de lire différemment de la manière dont je lis. Ça me demande un effort, ça c'est sûr, je suis un peu plus lente à la lecture, dans l'écriture, mais je ne me sens pas différente des autres [...]** je pense que j'ai une dyslexie qui n'est pas très forte ». Elle rajoute ensuite « **finalement j'ai aussi aménagé mon quotidien, j'ai des dictionnaires dans toutes les pièces !** ».

I10 sait ce qu'est la MDPH. A la question « *Savez-vous que la dyslexie est officiellement reconnue comme un handicap ?* », I10 répond « *Oui* ». Elle trouve que cette reconnaissance est « *une bonne idée pour les personnes qui ont des formes majeures de faire des aménagements* », et que le mot « handicap » est approprié pour parler de la dyslexie « *pour les formes majeures* ». En demandant à I10 de nous dire si elle se sent ou non handicapée par sa dyslexie, elle nous répond « *handicap mineur alors (rires), si on considère que c'est un handicap. Parce que je fais toujours un effort, et c'est comme quelqu'un qui prendrait une canne pour des difficultés à marcher finalement* ».

Lorsque nous suggérons à I10 de nous définir le handicap, elle nous répond « *altération du fonctionnement quotidien* ».

Nous demandons à I10 ce qu'elle pourrait dire à de jeunes dyslexiques qui se questionnent sur leur avenir, et celle-ci nous répond : « *qu'il faut prendre le temps de bien s'orienter* ».

Enfin, I10 dit être très satisfaite de sa vie, et rajoute que vivre avec une dyslexie est facile pour elle.

➤ **Entretien avec I11**

Le diagnostic de dyslexie a été posé par une orthophoniste lorsque I11 était enfant, et une prise en charge orthophonique avait été entreprise, arrêtée, et reprise depuis peu.

A la question « *qu'est-ce que la dyslexie ?* », l'individu répond « *j'inverse les lettres et les sons, quand je parle et quand j'écris* ». I11 dit s'être vraiment améliorée en lecture, mais avoue ne « *jamais être sûre* » d'elle en orthographe.

L'individu nous témoigne de souvenirs scolaires difficiles et dit de sa scolarité qu'elle a été « ratée ». Elle s'explique ainsi : « *en voyant que j'avais des difficultés, personne n'a jamais rien fait, ils m'ont laissé passer de classe en classe* ».

I11 nous avoue que la levée progressive de sa gêne est récente : « ***c'est juste maintenant que j'ose le dire, mais il y avait un an en arrière, je ne pouvais pas le dire, j'étais tellement tellement gênée.*** ».

Lorsque nous demandons à I11 si elle avait envisagé d'autres métiers auxquels elle avait dû renoncer par rapport à ses difficultés, elle nous répond : « *Ah oui, bien sûr ! J'aurais aimé travailler dans l'aide à l'enfance, mais ça je ne peux pas faire ce diplôme, ou dans le secrétariat, mais je ne peux pas le faire. Et c'est difficile de dire aux gens qu'on ne peut pas le faire.* ».

I11 est actuellement sans emploi, mais son dernier emploi étant récent, nous avons pu la questionner à ce sujet. Elle nous dit que dans cet emploi, la dyslexie ne la gênait pas du tout, car il ne fallait jamais lire ni écrire, mais elle rajoute : « *ma patronne si elle m'avait demandé de monter d'un étage, et d'être aide-soignante, c'est un truc que je ne pourrais pas faire car il fallait faire un concours. J'ai les capacités, mais tant qu'on n'a pas ce diplôme on ne peut pas.* ». I11 nous dit qu'elle n'a jamais eu besoin de dire à sa patronne qu'elle était dyslexique, mais que récemment « *il y avait eu une formation, et dans cette formation il fallait lire et écrire, et là j'ai été vraiment vraiment obligée de lui dire.* ». Elle nous affirme que c'était très gênant de devoir lui dire : « *c'était très très gênant, et je ne sais pas si elle était choquée de le savoir ou pas, mais c'était difficile, déjà pour moi* ».

I11 nous dit qu'une seule de ses collègues était au courant, et que ça ne la dérangeait pas d'en discuter avec elle, car son mari « *avait le même problème* ».

I11 nous livre qu'elle ne se sent pas épanouie professionnellement en justifiant ainsi : « ***la dyslexie me bloque énormément*** ».

Quant à ses loisirs, I11 dit « *J'ai envie d'acheter des livres, mais mon orthophoniste m'en a donné un, et j'ai du mal à le démarrer, je n'y arrive pas.* », et elle rajoute « *si je n'étais pas dyslexique, déjà je pourrais voyager toute seule, parce que là quand je voyage il me faut toujours une personne avec moi. Il y a beaucoup de choses que je pourrais faire, mais il faut souvent savoir lire et écrire.* »

L'individu continue « *je dirais que ça me gêne quand même dans mes loisirs, parce que parfois quand on est un groupe où on fait un scrabble, moi je me retire. Même avec mon neveu, c'est embêtant parce qu'il faut toujours trouver des excuses* ». Elle rajoute « *mon petit neveu de 5 ans qui veut que je lui raconte une histoire, et moi je ne peux pas lui lire, alors*

j'invente ». Dans sa famille, « **il n'y a pas beaucoup de monde qui le savent...juste mes deux sœurs. Et on n'en discute pas !** »

I11 ne parvient pas à nous dire si ses parents étaient compréhensifs ou non lorsqu'elle était enfant, et ajoute « *je pense qu'ils ne savaient pas ce que c'était* ».

Aucun proche de I11 n'est au courant de sa dyslexie : « **j'ai l'impression qu'ils ne comprendraient pas** ». I11 semble encore très gênée socialement « *si quelqu'un a le même problème que moi, je pourrais peut être m'ouvrir, sinon je ne m'ouvrirai pas* ».

Lorsque nous abordons les moyens mis en œuvre par I11 pour communiquer, celle-ci nous répond : « *j'ai un frère qui habite à l'étranger et bah je ne communique pas. Si je communique c'est par téléphone. Ils m'ont déjà demandé de communiquer par internet, mais je ne veux pas* ».

I11 nous dit qu'elle commence à utiliser les sms depuis peu, mais que cela reste un moyen de communication privilégié réservé à quelques personnes : « **avec les autres personnes je n'ose pas encore parce que j'ai peur de faire une erreur, je ne suis pas encore sûre de moi** ». L'individu ajoute : « *mon téléphone fait prédicteur d'orthographe ou alors commande vocale* ». A la question « *Est-ce important d'écrire sans faute ?* », I11 répond « *Oui car c'est le français, il faut bien l'écrire !* ». I11 dit ne pas être gênée, à partir du moment où elle est seule.

Elle nous avoue également ne pas oser dire à son médecin traitant qu'elle est dyslexique : « *quand je vais chercher une ordonnance pour l'orthophoniste, je ne vais pas chez mon médecin. Je n'arrive pas encore à lui dire* ».

Pour l'administratif, I11 nous livre « *j'essaie de faire moi-même, et si je n'arrive pas je demande à l'une de mes nièces* ». Elle ajoute également « *Pour les papiers administratifs faits à l'extérieur, ou dossiers à remplir sur place, je ne dis pas que je ne peux pas remplir les papiers, mais il me faut un temps de réflexion, et des fois ils sont tellement pressés, que je les ramène à la maison. Ça c'est encore une vraie gêne.* ». Par rapport aux chèques, l'individu nous avoue « *j'ai commencé à apprendre, mais le faire toute seule je ne saurai pas, parce que j'ai peur de faire une erreur, et c'est quand même important un chèque.* ».

En demandant à I11 : « *Que pourriez-vous dire de votre dyslexie telle qu'elle est aujourd'hui ?* », elle nous répond : « **c'est toujours un poids**, et j'espère tellement qu'un jour avec l'orthophonie ça ira mieux ».

I11 sait que la MDPH a un rapport avec les handicapés, et lorsque nous lui expliquons plus précisément de quoi il s'agit, elle nous interrompt « *Mais la MDPH ne prend pas en compte les personnes dyslexiques, si ?* ». De ce fait, I11 ne savait pas que la dyslexie était reconnue

comme un handicap. I11 trouve que cette reconnaissance est une bonne chose, et que le mot « handicap » est approprié pour parler de la dyslexie.

Lorsque nous suggérons à I11 de nous définir le handicap, elle nous répond « *une personne qui ne sait ni lire ni écrire* », et dit se sentir handicapée par sa dyslexie.

Lorsque nous demandons à I11 de réfléchir à comment aurait pu être sa vie sans sa dyslexie, elle nous livre : « *déjà, pourquoi est-ce-que je ne me suis pas mise avec un conjoint ? Ça, ça m'a freinée... Comment dire... pas foutu ma vie en l'air mais presque. Parce que quand on me voit comme ça, on ne dirait pas je j'ai des difficultés. Et ça, ça me freine encore, ça me bloque.* »

Nous demandons à I11 ce qu'elle pourrait dire à de jeunes dyslexiques qui se questionnent sur leur avenir, et celle-ci nous répond : « *Je les pousserais à aller voir une orthophoniste.* »

Enfin, I11 dit être un peu satisfaite de sa vie, et rajoute qu'elle arrive malgré tout à gérer sa dyslexie. Elle pense que vivre avec une dyslexie reste **très difficile**.

➤ **Entretien avec I12**

Le diagnostic de dyslexie a été posé par une orthophoniste lorsque I12 était au CE1, et une rééducation orthophonique a été entreprise sur plusieurs années.

A la question « *qu'est-ce que la dyslexie ?* », l'individu répond « *difficulté de lire, difficulté d'écrire* », et dit qu'aujourd'hui perdurent surtout les difficultés d'écrire : « *en fait l'orthographe dépend vraiment de l'état de fatigue, le matin ça se passe très bien* », « *pour lire je n'ai aucune difficulté aujourd'hui* ». I12 nous livre que « *quand t'as été rééduqué tu cherches des schémas de correction, si dans une phrase je sais que je vais faire une faute, je vais chercher une autre tournure de phrase où là je suis sûr de ne pas me planter !* ».

L'individu nous témoigne de souvenirs scolaires difficiles, particulièrement en primaire : « *j'avais 0 en français, voire -30 en dictée ... ça ne sert à rien !* » ; « *et il y a toute la partie de la moquerie, t'es traité de bonnet d'âne dans la cour...* ». I12 dit qu'il a été gêné par sa dyslexie lorsqu'il avait tenté de passer le concours d'infirmier « *où lors des tests psychotechniques j'ai eu 19/20 et arrivé à la rédaction là ça a planté* ».

I12 n'avait pas dit à son patron qu'il était dyslexique : « *tant qu'on peut –entre guillemets– le cacher, ... et puis on avait un patron qui était vieux, et à l'époque la dyslexie c'était synonyme de bêta, donc faut faire très attention, même encore aujourd'hui* ».

I12 a fait part de ses difficultés à certains collègues : « *à mon collègue le plus proche, et ceux qui me connaissent depuis longtemps, car il y a des fois des emails que je fais corriger, si j'ai un doute je pose la question.* », et rajoute « *ils s'en foutent en fait* ».

I12 travaille dans un domaine scientifique, et nous raconte que « *il y en a plein en sciences qui ne savent pas écrire, et beaucoup d'emails de responsables sont truffés de fautes !* »

I12 dit être relativement gêné aujourd'hui dans sa profession, lorsqu'il s'agit d'écrire des mails, et lorsqu'il s'agit de demander de l'aide « **ça peut me gêner** ». I12 rajoute également : « *après il y a des mails que je ne peux pas faire lire : j'ai un poste à responsabilités, donc je ne peux pas non plus faire corriger tous les mails* ».

I12 ne se sent pas du tout épanoui professionnellement, mais ce positionnement n'a pas l'air corrélé à sa dyslexie « *c'est tout simplement que ça fait 13 ans de boîte, donc t'as fait le tour. Il est peut-être temps de changer quoi !* ».

I12 dit que sa conjointe est très compréhensive par rapport à ses difficultés, et n'a aucun problème pour en discuter avec elle. I12 n'a pas non plus de problème pour discuter de ce sujet avec ses enfants : « **on en rigole même !** ».

I12 dit que ses parents ont toujours été présents et investis dans son accompagnement thérapeutique, et entretient de bonnes relations avec eux.

Quant à ses loisirs, I12 nous livre « *s'être beaucoup réfugié dans le sport* ». Il nous dit que la dyslexie ne le gêne aucunement dans ses loisirs aujourd'hui, sauf que « *parfois quand on joue en famille ou entre amis à Time's up, ils sont morts de rire !* ».

Les proches de I12 savent qu'il est dyslexique, et les quelques moqueries ne semblent pas le gêner « *ça te forge aussi, quand on se moque de toi pendant 4 ans, après t'as une carapace. Les gens savent que s'ils me charrient, ils vont prendre cher (rires), du coup ça se passe bien.* ».

I12 utilise tous les moyens de communication actuels et dit que lorsqu'il écrit à des proches « *il regarde* » s'il y a des fautes, sans chercher à tout prix à ce qu'il n'y en ait aucune.

A la question « *Est-ce important d'écrire sans faute ?* », I12 répond « **Non, l'essentiel est de se faire comprendre** ».

La gêne que I12 peut ressentir lorsqu'elle a affaire à du langage écrit est variable : « *quand t'écris à des potes, tu t'en fous de faire des fautes car ils te connaissent, mais parfois si j'écris au beau-père ou autre je vais demander de l'aide* ».

I12 nous livre spontanément : « *les autres pays sont beaucoup moins attachés à dire « Oh là là, il a mis les chevaux et pas les chevaux », et eux ils s'en foutent, l'essentiel c'est qu'on nous comprenne* ».

Lorsque nous abordons la gêne ressentie pour faire un chèque, I12 dit « *ah, ça c'est chiant ! Quand tu fais un chèque pour un professionnel de santé, c'est sûr que si tu fais une méga*

faute, t'as l'air con. Puis t'as personne pour te dire comment écrire, ... moi je paie par carte bleue (rires) ».

En demandant à I12 : « *Que pourriez-vous dire de votre dyslexie telle qu'elle est aujourd'hui ?* », il nous répond : « *elle est gênante, mais sans plus* ».

I12 n'a qu'une idée vague de ce qu'est la MDPH. A la question « *Savez-vous que la dyslexie est officiellement reconnue comme un handicap ?* », I12 répond « *Non* », et ajoute « *ah mais j'avais entendu parler que pour les examens ils permettaient d'augmenter le temps...* ». I12 trouve que cette reconnaissance est une bonne chose, et que le mot « handicap » est approprié pour parler de la dyslexie. Il rajoute même à ce propos « ***Oui, c'est un handicap, faut pas avoir honte !*** ».

Lorsque nous suggérons à I12 de nous définir le handicap, il nous répond « *c'est une difficulté à vivre comme les autres [...] après faudrait définir ce qu'est la normalité aussi (rires)* », et se positionne personnellement face à ce terme : « *Aujourd'hui non je ne suis plus vraiment handicapé.* ».

I12 nous dit : « *naturellement, je me suis tourné vers la science, après c'est sûr que ça t'handicape dans les études : t'as ton résultat scientifique qui est juste, mais pour l'analyse t'as mal écrit... et ils en tenaient compte !* » et rajoute « *j'ai toujours été handicapé pour les rédactions, en philo je pouvais avoir 9 et -5 pour l'orthographe, donc tu te retrouves à 4. Ça m'a tellement énervé tous ces trucs-là, que j'ai carrément zappé !* ».

Nous demandons à I12 ce qu'il pourrait dire à de jeunes dyslexiques qui se questionnent sur leur avenir, et celui-ci nous répond : « *Il y a un truc, qu'on soit dyslexique ou pas, c'est faites ce que vous aimez le plus, faites le le plus souvent et essayez de vous faire payer pour le faire ! C'est vrai que c'est une maxime qui me va bien, tu t'en fous de comment t'es, fais ce que t'as envie de faire.* »

Enfin, I12 dit être satisfait de sa vie, et rajoute que vivre avec une dyslexie est plus ou moins facile selon la période : « *Quand j'étais scolarisé c'était très difficile, aujourd'hui pour moi, je dirais que c'est moyennement difficile* ».

➤ **Entretien avec I13**

Le diagnostic de a été posé par une orthophoniste il y a plusieurs années, et une prise en charge a été entreprise.

A la question « *qu'est-ce que la dyslexie ?* », l'individu répond « *c'est un **inconvenient** déjà, parce que quand on rencontre dans la vie de tous les jours ce qui est écriture et lecture ...* ».

Lorsque nous demandons à I13 d'évaluer sa lecture entre 0 et 5, il lui attribue un 0, et rajoute en rigolant « *les profs m'en ont tellement mis des 0, que je l'accepte mon 0 !* ».

I13 nous témoigne de souvenirs scolaires relativement difficiles : « *la scolarité c'est long quand t'as des difficultés comme ça, et c'est démotivant. J'étais un anti-école !* », et rajoute « *forcer quelqu'un à lire quand il n'arrive pas à lire, ça le détruit et ça ne le fait pas avancer. Ça le détruit en classe, ça le détruit aux interclasses, ça le détruit partout* ».

I13 se souvient avoir subi beaucoup de moqueries de la part de ses camarades de classe, mais dit que ses maîtresses l'ont toujours soutenu.

Dans son milieu professionnel, I13 nous dit qu'il est gêné « *à chaque fois qu'il faut lire ou écrire, donc à 3,5/5.* », et rajoute « *à l'atelier on a des papiers partout, de l'informatique partout, des plans, des chèques et factures...* ». I13 n'a cependant aucun problème pour demander de l'aide à son père ou à sa conjointe, et se sent beaucoup épanoui professionnellement malgré sa dyslexie : « *j'aime mon travail, mais faut pas se le cacher, je ne saurai pas quoi faire d'autre* ».

I13 nous dit que sa conjointe est très compréhensive par rapport à ses difficultés « *pour ça, elle n'a jamais rien dit !* », et continue « *[...] avec elle ça ne me dérange pas du tout d'en parler, avec les autres je n'en parle jamais, ... il n'y en a pas beaucoup qui le savent* ».

I13 évalue à 0/5 la gêne vis-à-vis de sa conjointe, et explique « *je suis bien avec elle, donc ça ne me gêne pas. Aujourd'hui, ça se fait tout seul.* ».

I13 n'est pas gêné pour parler de sa dyslexie avec sa famille, « *c'est toujours mon père qui est venu aux réunions d'école et tout ça, c'est plus lui qui m'a suivi. Ma mère est juste au courant.* ».

I13 dit ne pas avoir de loisir particulier, si ce n'est son métier, et rajoute « *si je n'avais pas été dyslexique, je ne sais pas si mon loisir aurait été d'être devant un livre toute la journée. En tout cas ça a toujours été mon pire cauchemar.* ».

I13 nous livre qu'à part sa famille, personne n'est au courant de sa dyslexie : « *je pense qu'il y a beaucoup de gens qui ne savent pas ce que c'est, et qui ne le comprennent pas. [...] C'est juger sans savoir ce que c'est* », et continue : « *arrive un moment, ce n'est pas de choses que l'on dit. C'est peut-être une honte...* ».

I13 dit que s'il entend quelqu'un dire des choses fausses ou blessantes sur la dyslexie, il essaierait de réagir, sans se dévoiler : « *Je dirais que ce n'est pas vrai, mais je ne dirais pas que je l'ai pour dire que je sais vraiment ce que c'est.* ».

I13 nous dit ne pas utiliser les moyens de communication actuels.

A la question « *Est-ce important d'écrire sans faute ?* », I16 répond « *Oui, c'est l'image de la personne* », et continue « *Soit je n'écris pas, ou soit je fais écrire pour que ça soit nickel, mais je n'envoie pas s'il y a des fautes* ».

La gêne que I13 peut ressentir lorsqu'il a affaire à du langage écrit est variable : « *ça dépend vraiment de la personne à laquelle j'écris, si c'est à ma conjointe, bon bah tant pis pour les fautes, si c'est à un commercial je vais m'y reprendre trois fois !* ».

I13 insiste sur la gêne qu'il a pu ressentir pour faire des chèques, mais dit que c'est une chose qu'il a beaucoup travaillée avec son orthophoniste : « *Aaah, faire un chèque... Ça c'était un gros problème il y a quelques années, et on a bossé pendant un an et demi avec l'ortho, donc aujourd'hui ça va quand même beaucoup mieux. Avant je ne faisais pas de chèque, maintenant c'est toujours une gêne car j'ai toujours peur de faire une connerie, mais je pense que je ne fais plus beaucoup de faute. Mais je réfléchis quand même quatre fois plus que quelqu'un qui sort son carnet de chèques et qui écrit sans réfléchir.* ».

I13 dit également être gêné lorsqu'il rencontre des bornes automatiques : « *je pense que j'aurais peur d'appuyer sur un mauvais bouton.* », « *pour acheter un billet de train, j'ai déjà essayé, mais je ne suis jamais arrivé jusqu'au bout, parce que je n'ai pas tout compris, donc j'ai toujours terminé au guichet* », « *quand j'allais à Paris je ne prenais pas le métro mais le taxi, je n'aurais pas réussi à me repérer* ».

Au sujet d'une recette de cuisine à suivre, I13 nous dit : « *j'y arriverais, mais je pense que je vais mettre le temps à déchiffrer. Une fois que j'aurais compris le truc, il n'y a plus de souci.* »

En demandant à I13 : « *Que pourriez-vous dire de votre dyslexie telle qu'elle est aujourd'hui ?* », il nous répond : « *Selon les années on a appris à vivre beaucoup avec, il y a beaucoup de trucs que j'ai développés, et qui ne se voient pas de toute façon. Et on fait avec ! Il y a un moment faut trouver des astuces pour aller aussi vite que les autres. Avec les années, on va dire ça va, parce que c'est toujours là mais voilà ...* ».

I13 dit avoir déjà entendu parler de la MDPH, mais ne parvient pas à nous en dire plus. A la question « *Savez-vous que la dyslexie est officiellement reconnue comme un handicap ?* », I13 répond « *Ouais mais pas plus que ça, j'ai jamais cherché à comprendre* », et dit de cette reconnaissance « *c'est pas mal quand même, parce que quand t'es jeune, si t'es vraiment bien reconnu il y a quand même des choses mises en place derrière.* ».

I13 ne parvient pas à savoir si le terme « handicap » est approprié pour parler de la dyslexie : « *Oui et non : on ne peut pas dire qu'on est handicapé, mais c'est quand même un handicap.* »

*Parce que handicap c'est plutôt **physique** que vocabulaire et écriture* », et remplacerait volontiers le terme « handicap » par « *des problèmes* ».

Lorsque nous suggérons à I13 de nous définir le handicap, il nous répond « *plus pouvoir faire ce qu'on veut* », et rajoute « *Moi je peux faire ce que je veux, mais j'ai des problèmes à faire ce que je veux* ». I13 dit ne pas se sentir handicapé par sa dyslexie.

En retraçant sa vie, I13 nous dit que sans sa dyslexie, son parcours scolaire se serait certainement passé différemment, mais qu'aujourd'hui il a réussi à faire ce qu'il voulait faire.

Nous demandons à I13 ce qu'il pourrait dire à de jeunes dyslexiques qui se questionnent sur leur avenir, et celui-ci nous répond : « *Il faut se faire suivre par quelqu'un de toute façon, et puis **on n'en meurt pas donc c'est pas très grave** (rires). *C'est des problèmes mais on a d'autres astuces et d'autres trucs qui se développent, donc c'est pas non plus un gros handicap. Faut apprendre à vivre avec, après **faut pas se faire malade pour ça.*** »*

Enfin, I13 dit être satisfait de sa vie.

➤ **Entretien avec I14**

Le diagnostic de dyslexie a été posé par un orthophoniste il y a une dizaine d'années, et un suivi est encore en place.

A la question « *qu'est-ce que la dyslexie ?* », l'individu répond « *de la difficulté à lire et à écrire* ».

I14 nous témoigne de souvenirs scolaires très difficiles : « *C'était nul l'école, et très ennuyant !* », et situe d'ailleurs la gêne qu'elle ressentait au maximum.

I14 n'utilise que rarement l'écrit à son travail, et peut être amenée à lire mais jamais à écrire.

Cette personne nous dit ne pas être gênée du tout dans sa vie professionnelle, car elle n'a jamais affaire à de l'écrit, et car son patron est en réalité son père et son seul collègue son oncle. Dans son milieu professionnel, elle nous dit se sentir énormément épanouie, et n'avoir aucun regret.

I14 ne relate aucun conflit familial, même ancien, et affirme que ses parents sont très compréhensifs.

I14, passionnée de chasse, n'est pas du tout gênée dans ses loisirs.

Pour rester en contact avec des amis, I14 utilise aussi bien les mails que les sms, et dit être « *un petit peu attentive à ce qu'il y ait le moins de faute possible* », car pour elle ce n'est pas important d'écrire sans faute. Lorsque nous demandons à I14 une explication, elle nous

répond : « *parce que je n'y arriverai pas de toute façon, et tant qu'ils me comprennent c'est bon* ».

Lorsque nous évoquons les bornes automatiques en société, I14 se met à rire et nous dit « *oh non, pas les bornes automatiques ! Je vais au guichet !!!* ». Elle dit n'avoir jamais essayé mais pense que ça serait trop difficile. Lorsque nous évoquons ensuite la gêne ressentie pour regarder un film en langue étrangère et sous-titré en français, I14 nous répond ironiquement : « *J'adore ! Non, c'est l'horreur, je ne suis pas !* ».

En demandant à I14 : « *Que pourriez-vous dire de votre dyslexie telle qu'elle est aujourd'hui ?* », elle nous répond : « *Ça peut aller, je m'en suis bien sortie. Faut dire qu'au CP je ne lisais pas un mot. Ça pourrait être pire que ça !* ».

I14 sait ce qu'est la MDPH, car elle y a déjà eu affaire personnellement. A la question « *Savez-vous que la dyslexie est officiellement reconnue comme un handicap ?* », I16 répond « *Oui* », et ajoute « *C'est peut-être bien, je ne sais pas...* » !

Par contre, elle est catégorique et trouve que le terme « handicap » n'est pas approprié pour parler de la dyslexie : « *ce sont des difficultés, c'est tout* ».

Lorsque nous suggérons à I14 de nous définir le handicap, elle nous répond « *c'est comme quelqu'un qui est dans un fauteuil roulant, qui a de graves problèmes* », et ne se considère pas comme étant handicapée par sa dyslexie.

Nous demandons à I14 ce qu'elle pourrait dire à de jeunes dyslexiques qui se questionnent sur leur avenir, et celle-ci nous répond : « *Ce qu'on a envie de faire, faut toujours avoir le projet de le faire, d'y croire, et ne pas écouter les autres* » !

➤ **Entretien avec I15**

Le diagnostic de dyslexie n'a jamais été posé officiellement, mais I15 a le souvenir d'avoir été suivie dans un CMPP étant enfant.

A la question « *qu'est-ce que la dyslexie ?* », l'individu répond « *c'est confondre les sons et les lettres, avoir une vitesse de lecture plus lente et des difficultés pour comprendre les textes* ».

I15 dit avoir toujours confondu les /v/ et les /f/, les /p/ et /b/, les /ou/ et /on/, à l'écrit, mais que « *aujourd'hui, je les confonds encore, mais quand ça arrive je m'en rends compte* ».

Elle dit ne pas avoir vraiment de souvenirs de sa scolarité, mis à part en français : « *Ma mère étant institutrice, quand j'avais des rédactions c'était elle qui les faisait, car elle ne voulait pas que j'aie de mauvaises notes !* », ou alors « *en rédaction j'étais très nulle, et je n'aimais pas lire vu que j'avais du mal* ».

I15 nous communique spontanément : « **Je pense qu'avec le temps elle s'atténue, je ne dis pas qu'elle disparaît, mais elle s'atténue** », et continue : « *J'ai aussi moins de stress aujourd'hui lié à l'écrit* ».

I15 dit ne pas avoir de souci particulier en lecture aujourd'hui et avoue d'ailleurs adorer lire.

Elle certifie ne pas utiliser l'écrit au quotidien.

Lorsque nous demandons à I15 si sa dyslexie est gênante professionnellement, elle nous répond : « *pas du tout, mais d'ailleurs même dans la vie de tous les jours elle ne me gêne plus, parce que j'ai réussi à faire avec. Quand ma belle-mère a une lettre à faire, c'est même moi qui lui fait !* ».

I15 dit être beaucoup épanouie professionnellement, et n'exprime aucun regret.

I15 n'est pas gênée vis-à-vis de son conjoint, et se justifie « *je pense qu'il est dans le même cas que moi. Par contre il refuse de dire qu'on peut avoir une maladie comme ça, pour lui on est plutôt nul en français et c'est tout.* ».

L'individu n'exprime aucune gêne, et explique : « *c'est ce que je suis de toute façon ! Je le dis à tout le monde et je leur parle d'Einstein !* ».

I15 ne ressent aucune gêne pour parler de la dyslexie avec ses enfants, et leur a dit : « *ce n'est pas parce qu'on a ces problèmes-là qu'on ne peut pas y arriver dans la vie ! Il faut toujours se battre plus par rapport aux autres, mais on peut toujours y arriver* ». Deux de ses enfants ont également des difficultés relatives au langage écrit : « *oui on en parle, et ils savent d'où ça vient, ils savent que c'est héréditaire et qu'ils ont aussi des risques d'avoir des enfants dyslexiques !* ».

Les difficultés de I15 ne l'ont jamais empêchée de raconter des histoires à ses enfants, ou de les aider à faire leurs devoirs.

I15 ne nous relate aucune tension familiale passée, si ce n'est que « *ma mère ne comprenait pas pourquoi je n'y arrivais pas. C'est l'ancienne génération... Elle est plus compréhensive avec mes enfants aujourd'hui qu'elle l'a pu être avec moi. Je pense qu'elle essayait de faire au mieux pour mon bien, même si ce n'était pas forcément la bonne solution* ».

I15 certifie pouvoir dire facilement qu'elle est dyslexique, et ajoute « *par contre avec les gens qui ne supportent pas les dyslexiques, je ne suis pas très gentille !* ».

I15 utilise tous les moyens de communication à sa disposition pour rester en contact avec ses proches, et est attentive à ce qu'il y ait le moins d'erreur possible.

A la question « Est-ce important d'écrire sans faute ? », I15 répond « *Oh oui, c'est plus correct !* ».

En demandant à I15 : « *Que pourriez-vous dire de votre dyslexie telle qu'elle est aujourd'hui ?* », elle nous répond : « *pour moi elle est **devenue inexistante!** A moins de lire un livre de Proust ou quelque chose comme ça ...* ».

I15 sait ce qu'est la MDPH car un de ses enfants y est rattaché. A la question « *Savez-vous que la dyslexie est officiellement reconnue comme un handicap ?* », I15 répond « *C'est bien car on va enfin pouvoir faire avancer les choses au niveau de l'Education Nationale!* ».

Lorsque nous suggérons à I15 de nous définir le handicap, elle nous répond « *C'est une gêne dans la vie de tous les jours* », et se positionne personnellement face à ce terme : « *Aujourd'hui je ne suis plus handicapée, **je pense que j'ai dû être handicapée étant plus jeune*** ».

Nous demandons à I15 ce qu'elle pourrait dire à de jeunes dyslexiques qui se questionnent sur leur avenir, et celle-ci nous répond : « *Il faut qu'ils se battent car c'est plus difficile pour eux, mais on peut toujours y arriver. C'est sûr que ce n'est pas toujours facile...* »

Enfin, I15 dit être très satisfaite de sa vie, et termine par « *Sur ce sujet je suis très ouverte, mais **c'est loin tout ça quand même** ...* » !

➤ **Entretien avec I16**

Le diagnostic de dyslexie n'a jamais été posé officiellement, mais récemment une orthophoniste de son entourage a émis cette hypothèse. A la question « *qu'est-ce que la dyslexie ?* », l'individu répond sans hésitation « ***c'est un handicap !*** ».

I16 nous témoigne de souvenirs scolaires très difficiles, avec des difficultés marquées en dictées, et nous fait part également de tensions familiales anciennes liées à ses difficultés : « *Je me souviens de ma mère passant des crises de nerfs sur moi lors de l'apprentissage de la lecture ! Bon, si ça ne rentre pas, ça ne rentre pas !!! C'était l'horreur, bagarres sans cesse pour les devoirs.* »

I16 dit ne pas avoir de souci particulier en lecture aujourd'hui, si cela reste dans un contexte donné : « *si je lis un mot que je ne connais pas, ou qui n'existe pas, c'est impossible !* ».

I16 avoue ne pas utiliser l'écrit au quotidien, et encore moins au travail. Elle dit d'ailleurs en rigolant « *C'est bien pour ça que j'ai choisi ce métier !* ».

Cette personne nous dit que ses difficultés actuelles constituent un réel frein dans son épanouissement professionnel, et l'empêchent de reprendre des études ou de passer des diplômes complémentaires : « *Ce handicap ne me permettra pas de faire autre chose, **je ne peux pas reprendre les études !*** ».

Dans son milieu professionnel, elle nous dit que le sujet de la dyslexie n'intéresse pas et que c'est pour cette raison qu'elle n'en parle pas vraiment : « **ça ne se dit pas au travail, ils s'en foutent complètement ! Je pense qu'ils ne savent même pas en quoi ça consiste !** ».

I16 nous dit qu'avec son conjoint cela n'a pas toujours été évident d'aborder le sujet de la dyslexie, mais qu'aujourd'hui la gêne est moindre : « *Au début ça me vexait qu'elle me reprenne, ça m'agaçait vraiment. **Aujourd'hui moins** ...* ».

I16 semble inquiète à l'idée de devoir expliquer ses difficultés à ses enfants, et de ne pas être à la hauteur dans le domaine scolaire : « *Quand c'est avec son conjoint ce n'est pas pareil, mais ses enfants ... je sais que je vais vite être limitée pour les aider !* ».

Malgré les tensions passées avec ses parents, I16 nous fait part de bonnes relations actuelles, et pense que ça ne la gênerait pas du tout d'en parler avec eux aujourd'hui : « *Mes parents ne sont pas du tout compréhensifs !!! Mais aujourd'hui si je devais en reparler avec eux ça ne me gênerait pas du tout.* »

I16 certifie pouvoir dire facilement autour d'elle qu'elle est dyslexique, mais ceci n'est pas systématique car « *ils ne savent pas ce que c'est et ne perçoivent pas ça comme un handicap, **pour les gens je suis nulle en orthographe et c'est tout*** ».

I16 livre librement : « *Il y a la **Crainte qu'on se moque, même si à 38 ans je relativise. J'ai quand même honte*** » et rajoute « ***J'en parle facilement**, j'essaie de me justifier, j'imagine bêtement que les gens vont être compréhensifs. Mais ils vont se dire « oh làlà celle-là elle est nulle, et ils ne vont pas se dire elle est dyslexique ». J'ai **peur d'être mal jugée.*** ».

Pour rester en contact avec des amis, I16 n'écrit pas : « *je ne suis pas trop moyens de communication* ».

A la question « *Est-ce important d'écrire sans faute ?* », I16 répond « *Oui, ça montre quand même quelque chose, **on a l'air imbécile quand on ne sait pas écrire !!*** ».

La gêne que I16 peut ressentir lorsqu'elle a affaire à du langage écrit est variable : « *ça dépend vraiment de la personne à laquelle j'écris, si ça reste dans la sphère privée, bon ça va, mais quand ça devient officiel ça demande de l'énergie !* ».

Elle nous dit également : « *J'essaie d'être très attentive aux erreurs, mais je fais relire systématiquement. Je prends mon temps et j'essaie vraiment de regarder les mots.* ».

En demandant à I16 : « *Que pourriez-vous dire de votre dyslexie telle qu'elle est aujourd'hui ?* », elle nous répond : « ***c'est une gêne !*** ».

A la question « *Savez-vous que la dyslexie est officiellement reconnue comme un handicap ?* », I16 répond « *Ah c'est reconnu ? **Bah je suis bien handicapée alors j'avais*** ».

raison (rires) !! », et ajoute « C'est une bonne chose, car c'est vraiment un handicap, même si c'est un mot qui est quand même assez fort... » !

Lorsque nous suggérons à I16 de nous définir le handicap, elle nous répond « *C'est une gêne quelle qu'elle soit* », et se positionne personnellement face à ce terme : « *Aujourd'hui je ne suis pas handicapée, **j'arrive à gérer** et je n'ai pas besoin d'écrire au quotidien.* ».

Nous demandons à I16 ce qu'elle pourrait dire à de jeunes dyslexiques qui se questionnent sur leur avenir, et celle-ci nous répond : « *Je leur dirai qu'il faut y croire, même si c'est un handicap ! Ça se soigne quand même bien maintenant, on peut tenter d'améliorer son handicap aujourd'hui. Et si vraiment ça persiste, et bah il faut faire des choses à notre portée.* ».

Enfin, I16 dit être très satisfaite de sa vie, malgré une remise en question professionnelle, et rajoute « *dans mon cas, vivre avec une dyslexie ce n'est que moyennement difficile, mais je pense que pour certains, ça doit être très difficile* ».

**Etude du handicap causé par la dyslexie
chez des adultes au quotidien :
Approche quantitative et qualitative**

Résumé :

La dyslexie est reconnue depuis 2005 comme un handicap. Ce trouble spécifique et durable du langage écrit est un sujet d'actualité dans les écoles. Toutefois, on n'entend que rarement parler d'adultes dyslexiques. Il est vrai qu'à l'aide de remédiations et de temps, la dyslexie peut tendre vers une atténuation. Néanmoins, la place de l'écrit étant considérable dans notre société, et gagnant toujours plus d'ampleur, ce trouble peut constituer un véritable handicap socio-culturel. Bien que la récente définition du handicap soit large, ce terme demeure pesant dans les mentalités. C'est pourquoi il nous a semblé intéressant d'étudier le vécu de la dyslexie chez des adultes. Ainsi, le but de cette étude est double : il s'agit de rendre compte de la gêne éventuelle subsistant au quotidien dans les domaines professionnels, familiaux, et sociaux, ainsi que de recueillir le positionnement des adultes dyslexiques face à la reconnaissance du trouble en tant que handicap. Nous souhaitons vérifier nos hypothèses supposant que la gêne causée par la dyslexie persistait à l'âge adulte, que l'étiquette du handicap était rejetée car étant trop réductrice, mais que malgré tout cela, la dyslexie n'était pas une barrière à une vie épanouie. Pour ce faire, nous avons élaboré un questionnaire que nous avons soumis en situation d'entretien. Nos analyses nous permettent d'affirmer que la gêne causée par la dyslexie est amplement diminuée à l'âge adulte, bien que quelques manifestations résiduelles apparaissent ponctuellement. Les phénomènes de compensation et de relativisation du trouble sont au cœur de cette explication. L'acceptation du mot « handicap » n'est pas toujours révélée, particulièrement chez les sujets encore très jeunes et moins riches en expériences. Enfin, tous s'accordent à dire que la dyslexie ne constitue pas une entrave à une vie ordinaire et épanouie.

Mots-clés : dyslexie – adultes – gêne – handicap – vécu – ressenti – épanoui - quotidien

**Study of the handicap caused by dyslexia
in adults' everyday life :**
Quantitative and qualitative approach

Abstract :

Dyslexia was recognized as a handicap in 2005. This specific and lasting trouble is a frequent subject of discussions in many schools, but oddly enough, rarely spoken about when concerning adults. Of course, with time and remediable means, dyslexia tends to reduce in the long run. But given the important and ever increasing part of the writing in everyday life, this trouble may reveal as a real socio-cultural handicap among adults. Although the most recent definition of the term “handicap” is a rather general one, it weighs heavily in most mentalities. That is why we thought it would be interesting to study in which way dyslexic adults live with their handicap in everyday life. The aim of this study is double. At first, we have tried to define in which extent people still feel embarrassed in their daily personal, professional and social life. Then, we have asked them how they feel towards the term “handicap”. We wanted to confirm our hypotheses, which were that the trouble and embarrassment caused by dyslexia persisted in adulthood, that the term “handicap” was rejected by most of the people, as being too reductive and associated with physical and/or mental disabilities, and that, despite all this, dyslexia was not an obstacle to a fulfilled and satisfactory life. To perform this study, we organized face to face meetings with dyslexic adult volunteers, to whom an oral questionnaire was submitted. Our final conclusions show that the trouble and embarrassment caused by dyslexia were considerably reduced in adulthood, although some residual expressions still appear from time to time. Compensation and relativization are at the heart of this explanation. The acceptance of the term “handicap” is not well established, especially among young subjects who lack experience of life. At the end, everyone agrees on the fact that dyslexia is not an obstacle to an ordinary and fulfilled life.

Keywords : dyslexia – adults – embarrassment – handicap – living background – feeling – fulfilled – everyday life